

Bulletin du

**Conseil communal**

Lausanne

N° 20/II et N° 21

Séances du mardi 30 juin 2009, seconde partie, et du mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2009

Présidence de M. Claude Bonnard (Les Verts), président

**Sommaire**

Ordre du jour (voir bulletin N° 19/I, p. 993)

Ouverture de la séance N° 20/II . . . . .	1231
Ouverture de la séance N° 21 . . . . .	1307

**Interpellations :**

1.	Application de la nouvelle Loi cantonale sur l'exercice de la prostitution (M. Jean-Yves Pidoux).	
	<i>Développement photocopié</i> . . . . .	1287
	<i>Réponse photocopiée de la Municipalité</i> (M. Daniel Brélaz) . . . . .	1288
	<i>Discussion</i> . . . . .	1291
2.	« Les ressources non renouvelables sont-elles digestes ? » (M. Vincent Rossi). <i>Développement photocopié</i> . . . . .	1291
	<i>Réponse photocopiée de la Municipalité</i> (M. Daniel Brélaz) . . . . .	1292
	<i>Discussion</i> . . . . .	1294
3.	« Lausanne : supérette de la coke » (M <sup>me</sup> Françoise Longchamp et consorts). <i>Développement photocopié</i> . . . . .	1294
	<i>Réponse photocopiée de la Municipalité</i> (M. Marc Vuilleumier) . . . . .	1295
	<i>Discussion</i> . . . . .	1296
4.	« Cambriolage, une spécialité lausannoise ? » (M. Nicolas Gillard et consorts). <i>Développement photocopié</i> . . . . .	1299
	<i>Réponse photocopiée de la Municipalité</i> (M. Marc Vuilleumier) . . . . .	1299
	<i>Discussion</i> . . . . .	1301
5.	« 3000 logements oui, mais à quel prix ? » (M. Cédric Fracheboud et consorts).	
	<i>Développement photocopié</i> . . . . .	1301
	<i>Réponse photocopiée de la Municipalité</i> (M <sup>me</sup> Silvia Zamora) . . . . .	1302
	<i>Discussion</i> . . . . .	1303

**Motions :**

1.	« Pour des achats publics équitables » (M <sup>me</sup> Florence Germond et consorts).	
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Maurice Calame, rapporteur. . . . .	1258
	<i>Discussion</i> . . . . .	1260
2.	« Du gaz ? De l'air ! (bis) » (M. Alain Hubler et consorts).	
	<i>Rapport photocopié</i> de M. André Mach, rapporteur . . . . .	1275
	<i>Discussion</i> . . . . .	1275
3.	« Oui à une centralisation des activités sportives de tir à Vernand » (M. Jean-François Cachin et consorts).	
	<i>Développement photocopié</i> . . . . .	1283
	<i>Discussion préalable</i> . . . . .	1283
4.	« Pour des statuts respectueux de la Constitution vaudoise » (M. Francisco Ruiz Vazquez et consorts).	
	<i>Développement photocopié</i> . . . . .	1286
	<i>Discussion préalable</i> . . . . .	1286
5.	« Ports d'Ouchy et de Vidy : nos locataires n'ont-ils pas droit à des estacades sécurisées ? »	
	(M. Jacques Pernet et consorts). <i>Développement photocopié</i> . . . . .	1287
	<i>Discussion préalable</i> . . . . .	1287

**Postulats :**

1.	«Défibrillation rapide et mise en place d'un réseau de premiers répondants» (M. Claude-Alain Voiblet). <i>Rapport photocopié</i> de M. Stéphane Michel, rapporteur . . . . .	1272
	<i>Discussion</i> . . . . .	1273
2.	«Comment mieux faire connaître les produits du terroir des domaines communaux» (M <sup>me</sup> Françoise Longchamp et consorts). <i>Développement photocopié</i> . . . . .	1284
	<i>Discussion préalable</i> . . . . .	1285
3.	«Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration au cycle initial» (M <sup>me</sup> Florence Germond). <i>Développement photocopié</i> . . . . .	1285
	<i>Discussion préalable</i> . . . . .	1285

**Projet de règlement :**

	«Pour que le Conseil communal puisse prendre de (bonnes) résolutions !» (M. David Payot). <i>Rapport photocopié</i> de M <sup>me</sup> Marlène Bérard, rapportrice . . . . .	1276
	<i>Discussion</i> . . . . .	1277

**Préavis :**

N° 2009/14	Locaux pour orchestres de jeunes à la Borde 49 bis (Enfance, Jeunesse et Education, Travaux) . . . . .	1232
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Olivier Martin, rapporteur . . . . .	1237
	<i>Discussion</i> . . . . .	1238
N° 2009/17	Gymnaestrada 2011. Aide financière en faveur du Comité d'organisation de la World Gymnaestrada Lausanne 2011, 10 au 16 juillet 2011 (Sécurité publique et Sports, Administration générale et Finances) . . . . .	1240
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Yves Ferrari, rapporteur . . . . .	1246
	<i>Discussion</i> . . . . .	1247
N° 2009/12	Immeuble rue de Genève 57 à Lausanne, Arsenic – centre d'art scénique contemporain. Rénovation de l'enveloppe, assainissement des installations CVSE, mise en conformité des sorties de secours et des dispositifs généraux de sécurité, surélévation de la toiture du corps central et réaffectation des locaux. Demande d'un crédit d'étude (Culture, Logement et Patrimoine, Travaux). . . . .	1250
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Jean-Luc Chollet, rapporteur . . . . .	1254
	<i>Discussion</i> . . . . .	1255
	<i>Reprise et suite de la discussion</i> . . . . .	1307
N° 2008/62	Réponse au postulat de M. Thomas Hottinger «Pour plus de transparence lors de l'abattage des arbres sur la commune de Lausanne» (Sécurité sociale et Environnement, Culture, Logement et Patrimoine). . . . .	1262
	<i>Rapport photocopié</i> de M <sup>me</sup> Sandrine Junod, rapportrice . . . . .	1268
	<i>Discussion</i> . . . . .	1269
N° 2009/5	Réponse au postulat de M. Roland Rapaz «De l'eau pour se désaltérer et se rincer les mains sur les places du centre ville» (Travaux). . . . .	1279
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Maurice Calame, rapporteur. . . . .	1282
	<i>Discussion</i> . . . . .	1283

# Séance

du mardi 30 juin 2009, seconde partie

**Membres absents excusés:** M<sup>me</sup> Caroline Alvarez, M<sup>me</sup> Marie Deveaud, M<sup>me</sup> Sarah Frund, M. Fabrice Ghelfi, M. Nicolas Gillard, M<sup>me</sup> Diane Gilliard, M. Albert Graf, M. Xavier de Haller, M<sup>me</sup> Evelyne Knecht, M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron, M. Gilles Meystre, M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon, M. Philippe Mivelaz, M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz, M. Yvan Salzmann, M<sup>me</sup> Anna Zürcher.

**Membres absents non excusés:** M. André Gebhardt, M. Paul Ntumba Kahumbu, M. Francis Pittet.

Membres présents	81
Membres absents excusés	16
Membres absents non excusés	3
Effectif actuel	<u>100</u>

A 20 h 30, à l'Hôtel de Ville.

**Le président:** – Mesdames et Messieurs, dès que vous aurez pris place, nous pourrons reprendre nos travaux.

Le quorum étant atteint, j'ouvre cette deuxième partie de séance. Nous reprenons avec le point R166, préavis 2009/14, «Locaux pour orchestres de jeunes à la Borde 49 *bis*». J'appelle M. Olivier Martin à la tribune pour le rapport de la commission.

**Locaux pour orchestres de jeunes à la Borde 49 bis**

Préavis N° 2009/14

Lausanne, le 25 mars 2009

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

**1. Objet du préavis**

Le présent préavis propose de mettre à disposition des orchestres de jeunes de nouveaux locaux de répétition. Il mentionne quels sont les locaux actuellement à disposition (Croix-d'Ouchy, Prélaz, Pierrefleur et Rouvraie) et il fait le point après 20 ans de pratique. Il propose la création de nouveaux locaux dans les sous-sols de l'immeuble de la Borde 49 bis. Pour aménager ces locaux, la Municipalité demande un crédit de Fr. 500'000.–.

**Table des matières**

	Page
<b>1. Objet du préavis</b> . . . . .	1232
<b>2. Historique</b> . . . . .	1233
<b>3. La situation actuelle des locaux mis à disposition des orchestres de jeunes</b> . . . . .	1233
<b>4. Des espaces de création indispensables</b> . . . . .	1233
<b>5. Le projet à la Borde 49 bis et Transborde</b> . . . . .	1234
<b>6. Concept constructif</b> . . . . .	1234
<b>7. Devis estimatif des travaux</b> . . . . .	1235
<b>8. Conditions de mise à disposition des locaux</b> . . . . .	1235
<b>9. Conséquences sur le budget</b> . . . . .	1235
<b>10. Agenda 21 – Développement durable</b> . . . . .	1236
<b>11. Conclusions</b> . . . . .	1236

**Abréviations utilisées**

<b>PC</b>	Protection civile
<b>CVAJ</b>	Centre vaudois d'aide à la jeunesse
<b>FASL</b>	Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise

## 2. Historique

- Le 8 décembre 1981, M. Pierre Tillmans interpellait la Municipalité concernant « les locaux-abris à mettre à disposition des groupes d'orchestres de jeunes pour leurs répétitions ».

Le 17 mai 1987, le Conseil communal décidait d'allouer à la Municipalité un crédit de Fr. 125'000.– pour aménager des locaux à la Croix-d'Ouchy sur la base du rapport préavis N° 60 du 4 mars 1987.

Ces locaux inaugurés le 22 décembre 1988 ont été l'aboutissement d'un long processus des vœux exprimés, à l'origine par des jeunes Lausannois.

- Les prochaines réalisations se sont concrétisées ainsi :
  - Mise à disposition en septembre 1988 de 2 locaux dans les abris PC de Prélaz.
  - Préavis N° 247 du 25 octobre 1989 « Groupe scolaire de Pierrefleur – Aménagement des abris PC (est) à l'usage d'orchestres de jeunes ». Locaux inaugurés le 24 septembre 1990.
  - Mise à disposition de locaux dans les abris de la PC sous le collège de la Rouvraie inaugurés le 23 janvier 1998.

## 3. La situation actuelle des locaux mis à disposition des orchestres de jeunes

La situation actuelle se présente ainsi :

Lieux	m <sup>2</sup>	Réparti en	Occupé par
<b>Croix-d'Ouchy</b>	98,68 m <sup>2</sup>	6 locaux	8 groupes
<b>Pierrefleur</b>	255,94 m <sup>2</sup>	8 locaux	15 groupes
<b>Rouvraie</b>	158,79 m <sup>2</sup>	3 locaux	6 groupes
<b>Prélaz</b>	45,51 m <sup>2</sup>	2 locaux	3 groupes
<b>TOTAL</b>	558,92 m <sup>2</sup>	19 locaux	32 groupes

La gestion de ces locaux est assurée actuellement par le Service de la jeunesse et des loisirs. Après deux expériences malheureuses (gestion confiée d'abord à l'Association Koprock puis à la Maison de la musique, toutes deux en cessation de paiements), un barème des locations a été étudié sur la base des surfaces et du confort offert. Des nouveaux contrats de mise à disposition et d'utilisation ont été réalisés et signés dès janvier 2008. Ainsi 19 locaux sont mis à disposition pour 32 orchestres de jeunes, soit un encaissement de Fr. 4450.– par mois (Fr. 53'400.– de loyers annuels, dont Fr. 8400.– par imputation interne au Service de la protection civile).

A ces quatre lieux décrits, il convient d'ajouter quelques autres espaces en lien avec la Ville :

- Vallée de la Jeunesse : 2 locaux gérés par le CVAJ ;
- Sévelin 36 : 2 locaux en contrats de confiance ;
- Centres socio-culturels : 2 locaux gérés par la FASL à Grand-Vennes.

## 4. Des espaces de création indispensables

Les musiques actuelles, du moins celles qui sont nommées ainsi par le grand public : Rap, Techno, Néo-Métal, Dance, World Music, Electro, Pop, nouvelle chanson française, etc., sont fort actives tout comme la tribu rock'n roll qui a décidément toujours la cote.

Une réalité demeure : les jeunes, quelle que soit leur appartenance sociale, entretiennent une relation privilégiée avec la musique. La pratique de ces musiques favorise leur épanouissement. Elle les inscrit dans une trajectoire, une dynamique qui va les aider à se construire ou pour certains à se reconstruire.

Si aujourd'hui l'offre des scènes musicales est suffisante, elle demeure modeste pour les locaux de répétition, tant au niveau des espaces, difficiles à dénicher, qu'à celui des tarifs souvent inabordables.

La création musicale, avec les nouvelles technologies, fait apparaître une certaine tendance à la disparition de l'instrument de musique au profit de l'ordinateur. Le nombre de créateurs, loin de diminuer, tend à augmenter, car ces nouvelles technologies facilitent l'accès à la musique.

La liste d'attente tenue par le Service de la jeunesse et des loisirs, remise régulièrement à jour, fait apparaître près de trente groupes de musiciens. La scène musicale lausannoise s'est enrichie d'espaces tels que les Docks et le Romandie. Il s'agit en conséquence de soutenir les vocations de jeunes musiciens locaux et de leur permettre de répéter, car on ne s'improvise pas musicien.

### **5. Le projet à la Borde 49 bis et Transborde**

Le bâtiment dans lequel est situé le programme a été construit dans les années soixante. Il est la propriété de la gérance Colosa qui loue une surface de 1128 m<sup>2</sup> (rez-de-chaussée et sous-sol) pour un montant de Fr. 12'280.– mensuel. Cet espace était précédemment loué par l'Office de la signalisation routière puis repris par le Service de la jeunesse et des loisirs dès le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Le bâtiment est constitué de deux niveaux :

- un rez-de-chaussée, comprenant divers locaux loués à des associations lausannoises regroupées sous l'appellation « Transborde » ainsi que la Permanence Jeunes Borde qui accueille des jeunes du quartier et qui relève du Service de la jeunesse et des loisirs ;
- un sous-sol abritant un garage-dépôt non chauffé, accessible par une rampe pour véhicules, sous-sol qui fait l'objet du présent préavis.

En raison de l'âge et de la fonction de la construction, elle n'est thermiquement pas isolée.

Compte tenu de ce contexte, la création des huit locaux de musique nécessite une demande de changement d'affectation et le cloisonnement de l'espace. Ces lieux de répétitions devront être habitables, c'est-à-dire chauffés et ventilés. Ils devront également être insonorisés afin d'assurer une bonne cohabitation entre les diverses activités du bâtiment.

Ces données induisent nécessairement une intervention relativement lourde. En effet, il y a lieu de :

- répondre aux exigences en rapport avec les économies d'énergie (isolation thermique selon les normes, ventilation à double flux, chauffage réduit au strict nécessaire) ;
- prendre des mesures constructives susceptibles de diminuer les nuisances sonores vers l'extérieur, vers l'étage supérieur et entre les locaux créés ;
- revoir la totalité de la ventilation existante, située au rez-de-chaussée. Elle est en fin de vie (plus de quarante ans), menace de tomber en panne et ne répond plus aux besoins et aux normes en matière d'économie d'énergie.

### **6. Concept constructif**

Le développement du projet est axé sur trois piliers principaux :

1. contrôler les nuisances sonores : il a été décidé sur le conseil d'un acousticien que le cloisonnement de l'espace sera réalisé en maçonnerie lourde (parpaings en ciment plein, et plafond en corps creux et béton). Les espaces sont disposés le long de murs contre terre, ce qui limitera les nuisances vers l'extérieur du bâtiment ;
2. réduire les consommations d'énergie : dans ce but, seuls les locaux de musique seront chauffés. Les accès et les dégagements seront seulement tempérés à 10°. En conséquence, l'isolation thermique sera posée contre les locaux de musique. Le chauffage sera réalisé par le biais de la ventilation à double flux avec des échangeurs à plaques pour récupérer l'énergie. Chaque local possédera son propre monobloc de ventilation, pour commander l'allumage de la ventilation et du chauffage strictement selon ses besoins ;
3. limiter les frais au maximum : il a été décidé, en accord avec les services de l'hygiène, de renoncer à la création de W.-C. au sous-sol, les sanitaires situés au rez-de-chaussée étant facilement accessibles et en nombre suffisant. Hormis les locaux de musique nouvellement créés, les surfaces existantes seront laissées à l'état brut.

## 7. Devis estimatif des travaux

Les travaux devraient s'échelonner sur une période de cinq mois, soit d'août à décembre 2009.

CFC	Travaux	Rez	Sous-sol	Général
112	Démolition		4'200.00	4'200.00
212	Maçonnerie		105'000.00	105'000.00
23	Installations électriques		30'000.00	30'000.00
243	Installation de chauffage		11'000.00	11'000.00
244	Installation de ventilation	64'600.00	80'000.00	144'600.00
25	Installations sanitaires		1'000.00	1'000.00
271	Isolation murs y c. doublages		77'000.00	77'000.00
273	Portes intérieures en bois EI 32 & 39 dB		15'000.00	15'000.00
281	Plancher & isolation locaux musique		36'000.00	36'000.00
285	Peinture intérieure		7'600.00	7'600.00
23-24-25	Adaptation CVE suite doublages		10'000.00	10'000.00
294	Honoraires ingénieur CVCR	7'400.00	8'700.00	16'100.00
600	Réserves pour divers imprévus, environ 9 à 10%	8'000.00	34'500.00	42'500.00
	<b>Totaux</b>	<b>80'000.00</b>	<b>420'000.00</b>	<b>500'000.00</b>

## 8. Conditions de mise à disposition des locaux

La mise à disposition de 8 locaux de répétition fera l'objet pour 7 d'entre eux d'une offre publique au bénéfice de 14 groupes de musique lausannois. Chaque local est proposé à 2 groupes qui s'organisent pour la répartition des horaires d'utilisation. Cette pratique fonctionne bien pour les autres locaux depuis 20 ans. Néanmoins, le Service de la jeunesse et des loisirs est en train de plancher sur de nouvelles règles de location pour les groupes notamment sur un bail à durée déterminée, ceci pour faciliter le renouvellement des locataires.

En moyenne, nous prévoyons un encaissement mensuel de Fr. 300.– par groupe, soit Fr. 50'400.– par année.

Par comparaison avec les autres locaux loués par le Service de la jeunesse et des loisirs, le prix de la location plus élevé se justifie par la qualité des conditions de travail offerte aux musiciens.

Quant au 8<sup>e</sup> local, il sera mis gratuitement à disposition des jeunes du quartier, soit les utilisateurs de la Permanence Jeunes Borde (PJB) qui sont sous la responsabilité des deux éducateurs travaillant au rez-de-chaussée. Ces derniers veilleront à la bonne coordination de l'ensemble des activités de la Borde 49 *bis* placées sous l'égide du Service de la jeunesse et des loisirs par la délégation à la jeunesse.

## 9. Conséquences sur le budget

Ce préavis figure au plan des investissements 2009-2012 pour un montant de Fr. 700'000.–.

### 9.1 Charges financières

Les charges annuelles résultant du présent crédit peuvent être estimées, selon la méthode de l'annuité fixe, avec un taux d'intérêt de 4% et d'une durée d'amortissement de 10 ans à Fr. 61'600.–.

### 9.2 Charges d'exploitation

Aucune charge d'exploitation n'est affectée au sous-sol.

## 10. Agenda 21 – Développement durable

Le projet a été étudié dans l'optique de n'utiliser qu'un minimum d'énergie. C'est ainsi que les locaux seront isolés et le chauffage confiné aux seuls locaux de musique, les accès et les locaux annexes n'étant tempérés que jusqu'à 10°. Le chauffage des locaux se fera par l'intermédiaire de la ventilation, la chaleur étant récupérée par un échangeur à plaques lors de l'extraction.

Chaque local sera isolé pour lui-même et aura son propre système de chauffage, ce qui permettra d'abaisser la température lorsque les occupants seront absents.

Les installations seront raccordées à la production de chaleur centralisée existante, laquelle sert à chauffer les immeubles 45, 47 et 49 de la Borde, ainsi que ceux des Crêtes 26 et 28 appartenant à la coopérative Colosa.

Un autre élément à relever dans le contexte de ce projet est l'importance qu'il convient d'attribuer aux activités que cette structure abritera. En effet, celles-ci sont éminemment sociales, à l'attention de jeunes développant une activité musicale souvent difficile à exercer chez eux ou en site non insonorisé parce que gênante pour le voisinage, mais méritant d'être reconnue et développée.

## 11. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2009/14 de la Municipalité, du 25 mars 2009 ;  
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'accepter la création de nouveaux locaux de musique dans les sous-sols de l'immeuble de la Borde 49 *bis* ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissements du patrimoine administratif de Fr. 500'000.– pour réaliser ces travaux ;
3. d'amortir annuellement le crédit prévu ci-dessus par la rubrique 5610.331 du budget du Service jeunesse et loisirs à raison de Fr. 50'000.– ;
4. de faire figurer sous la rubrique 5610.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous le chiffre 2).

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Philippe Meystre



*Rapport*

Membres de la commission : M. Olivier Martin (LE), rapporteur, M. Eddy Ansermet (LE), M. Benoît Biéler (Les Verts), M. Philippe Clivaz (Soc.), M<sup>me</sup> Sarah Frund (AGT), M<sup>me</sup> Sandrine Junod (UDC), M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE), M. Stéphane Michel (Soc.), M. Roland Rapaz (Soc.).

Municipalité : M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Éducation.

**Rapport photocopié de M. Olivier Martin (LE), rapporteur :** – La commission N° 40, chargée de l'examen du rapport-préavis susmentionné, s'est réunie une seule fois, le 19 mai 2009 à la rue de la Borde 49 *bis* dans la composition suivante : Françoise Longchamp (remplaçant Marlène Bérard), Eddy Ansermet (remplaçant Maurice Calame), Philippe Clivaz, Roland Rapaz, Stéphane Michel (remplaçant Anna Zürcher), Benoît Biéler, Sarah Frund, Sandrine Junod, Olivier Martin, rapporteur soussigné. Sophie Michaud Gigon était excusée.

M. Oscar Tosato représentait la Municipalité.

L'Administration était représentée par M. Alain Cauderay, adjoint, Service d'architecture, M<sup>me</sup> Estelle Papaux, cheffe du Service de la jeunesse et des loisirs, et M. Tanguy Ausloos, délégué à la Jeunesse. Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Catherine Zaccaria, que nous remercions ici pour la qualité de son travail.

En préambule à la séance, la commission visite les locaux faisant l'objet du rapport-préavis. Cette visite permet de se rendre compte de l'état des lieux, ainsi que des travaux à entreprendre pour les rendre utilisables dans leur nouvelle affectation.

*Objet du préavis*

Par le présent préavis, la Municipalité demande un crédit de Fr. 500'000.– destiné à la création, dans les sous-sols de l'immeuble sis rue de la Borde 49 *bis*, de nouveaux locaux de répétition destinés à des orchestres de jeunes.

*Présentation des lieux*

Les locaux, loués par le Service de la jeunesse et des loisirs depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, en remplacement de l'Office de la signalétique routière de la Ville, sont composés de deux niveaux.

Un rez-de-chaussée (dont la rénovation a déjà été effectuée) où est installée la Permanence Jeunes Borde. Divers autres locaux sont loués à des associations (Ados Job, Association « Romradio.ch », Association « Fortune », Association interculturelle laïque et apolitique – AICLA, Forum des étrangères et étrangers de Lausanne – FEEL, Association kurde).

Un sous-sol utilisé comme garage-dépôt, sans installation de chauffage qui sera réaménagé en locaux de répétition pour orchestres de jeunes. La création de ces locaux nécessite un changement d'affectation et la création d'espaces cloisonnés, chauffés et ventilés. Des travaux d'insonorisation devront également être effectués pour assurer la cohabitation entre les différents utilisateurs du bâtiment et le voisinage.

*Besoin et offre de locaux pour orchestres de jeunes*

La Ville met à ce jour à disposition 19 locaux de répétition, installés dans les abris PC des bâtiments scolaires de la Croix-d'Ouchy, de Pierrefleur, de la Rouvraie et de Prélaz, ainsi que 6 autres espaces en lien avec la ville. Ces lieux permettent à environ 32 groupes de pratiquer la musique.

Toutefois, malgré cette offre, ce ne sont pas moins de 41 autres groupes qui sont inscrits sur une liste d'attente en vue d'obtenir un local de répétition. Les 8 nouveaux locaux projetés permettront de satisfaire en partie cette demande. Une fois le dossier de la Borde clos, des recherches seront effectuées afin de tenter de trouver d'autres locaux disponibles pour les jeunes musiciens qui n'auraient pas pu bénéficier des structures de la Borde.

C'est le Service de la jeunesse et des loisirs qui a repris la gestion administrative de ces locaux, ceci après deux expériences négatives (Association Koprock et Maison de la musique).

A relever qu'il n'y a pas de critère qualitatif au niveau musical pour l'attribution d'un local. Deux facteurs sont toutefois déterminants :

- la provenance lausannoise des jeunes (la majorité doit résider à Lausanne) ;
- l'âge (priorité est donnée aux jeunes).

*Propriété du bâtiment*

L'immeuble dans lequel se situent les locaux est propriété de la gérance Colosa. Un commissaire s'inquiète des conséquences à prévoir lors du transfert de cette dernière à la CPCL, dans le cadre des mesures d'assainissement de la Caisse de pensions. Dans les faits, aucune conséquence n'est à prévoir, puisque, dans la mesure où le projet est accepté, Colosa passera intégralement à la CPCL et changera de statut juridique, puisqu'elle deviendra une SA. Par conséquent, la Ville deviendra locataire de la CPCL en lieu et place de Colosa, un accord ayant été conclu en vue de la reprise des baux.

*Les travaux à entreprendre*

Les travaux à entreprendre en vue de la création de ces locaux de répétition devraient s'étendre sur une période de cinq mois, d'août à décembre 2009.

Trois axes principaux ont été retenus dans ce cadre :

- le contrôle des nuisances sonores. Sur les conseils d'un acousticien, toutes les mesures propres à réduire les nuisances sonores vers l'extérieur du bâtiment ont été prises; un système autonome par local sera en outre aménagé de manière à supprimer le passage du son d'un espace à l'autre;
- réduction de la consommation d'énergie. Une autorégulation automatique du chauffage qui tempérera les locaux ainsi que de l'éclairage sera installée;
- limitation des frais. Dans cet ordre d'idée, il a été décidé de ne pas créer de W.-C. au sous-sol. De plus, hormis les locaux de musique, les surfaces existantes seront laissées à l'état brut.

En outre, le système de ventilation sera complètement remis à neuf.

#### *Condition de mise à disposition des locaux*

Sept des huit locaux nouvellement créés seront mis à disposition de deux groupes appelés à s'organiser entre eux pour les horaires d'utilisation, pour un montant de Fr. 300.– mensuel par groupe. Il devrait donc en résulter une recette globale annuelle de Fr. 50'400.–.

Le dernier local sera mis gratuitement à disposition des jeunes du quartier, soit les utilisateurs de la Permanence Jeune Borde (PJB).

#### *Plan des investissements*

Le présent objet figure au plan des investissements pour un montant de Fr. 750'000.–. La différence par rapport au montant demandé par le présent préavis de Fr. 500'000.– s'explique par des économies réalisées par rapport au premier devis estimatif. La garantie est donnée aux commissaires que ce projet n'aura pas à souffrir d'un dépassement de crédit.

#### *Vote*

La parole n'étant plus demandée, la commission passe au vote.

Les quatre conclusions découlant les unes des autres sont votées en bloc et acceptées à l'unanimité des membres présents de la commission.

**Le président :** – Monsieur Martin, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

**M. Olivier Martin (LE), rapporteur :** – Non, Monsieur le Président.

**Le président :** – Je vous remercie. J'ouvre la discussion.

#### *Discussion*

**M. Roland Rapaz (Soc.) :** – Lausanne est très riche en groupes musicaux et la demande de locaux est elle-même très élevée. Longue est la liste d'attente. La création de nouveaux locaux de répétition dans les sous-sols de l'immeuble de la Borde 49 bis est une excellente mesure. Ces locaux très souterrains, qui servaient auparavant de garage à l'Office de signalisation routière, se prêteront bien, après les modifications prévues, à l'usage des orchestres de musiques actuelles, qui ont fort besoin d'isolement pendant leurs répétitions. Cela évitera les conflits de voisinage.

Par ailleurs, ces locaux compléteront judicieusement les aménagements du rez-de-chaussée, destiné aux associations de quartier et à la Permanence Jeunes Borde. Le tout en fait presque une maison de quartier et participe ainsi à la construction d'une vie sociale agréable le long de ce boulevard d'entrée et de sortie de la ville.

Pour ces deux raisons, le groupe socialiste suivra les conclusions de la commission et vous invite à faire de même.

**Le président :** – La discussion continue. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Monsieur le rapporteur, pouvez-vous nous rappeler les conclusions de la commission ?

**M. Olivier Martin (LE), rapporteur :** – Les quatre conclusions du rapport-préavis découlant les unes des autres, elles ont été votées en bloc et acceptées à l'unanimité des membres de la commission présents.

**Le président :** – Celles et ceux qui suivent la commission le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires ? Merci. Abstentions ? Une abstention, me signale le scrutateur... Donc vous acceptez ce préavis, cette affaire est liquidée. Merci, Monsieur le rapporteur.

#### **Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le préavis N° 2009/14 de la Municipalité, du 25 mars 2009;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### *décide :*

1. d'accepter la création de nouveaux locaux de musique dans les sous-sols de l'immeuble de la Borde 49 bis;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissements du patrimoine administratif de Fr. 500'000.– pour réaliser ces travaux;
3. d'amortir annuellement le crédit prévu ci-dessus par la rubrique 5610.331 du budget du Service jeunesse et loisirs à raison de Fr. 50'000.–;

4. de faire figurer sous la rubrique 5610.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous le chiffre 2.

\_\_\_\_\_

**Le président :** – Nous pouvons passer à l’urgence suivante, le préavis R167, préavis 2009/17, «Gymnaestrada 2011. Aide financière en faveur du Comité d’organisation de la World Gymnaestrada Lausanne 2011, 10 au 16 juillet 2011». M. Yves Ferrari, merci de nous rejoindre à la tribune.

\_\_\_\_\_

## **Gymnaestrada 2011**

### **Aide financière en faveur du Comité d'organisation de la World Gymnaestrada Lausanne 2011**

**10 au 16 juillet 2011**

Préavis N° 2009/17

Lausanne, le 8 avril 2009

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

#### **1. Objet du préavis**

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite du Conseil communal l'octroi d'une aide financière, sous la forme d'un prêt, sans garantie et sans intérêt, de Fr. 1 million, en faveur du Comité d'organisation de la World Gymnaestrada Lausanne 2011 (Gymnaestrada 2011).

#### **2. La Gymnaestrada**

L'idée d'une fête de gymnastique internationale, équivalente, dans notre pays, de la Fête fédérale de gymnastique, voit le jour à la fin des années trente. Elle est reprise, développée et inscrite au calendrier de la Fédération internationale de gymnastique (FIG) en 1953. La première édition se déroule à Rotterdam et voit la participation de 5000 gymnastes de quatorze nations. Notre pays a accueilli la Gymnaestrada à deux reprises, en 1969 à Bâle (28 fédérations nationales, 9600 participants) et en 1982 à Zurich (22 fédérations nationales et 14'200 participants). La dernière Gymnaestrada a eu lieu en 2007 à Dornbirn en Autriche (53 fédérations nationales et 21'100 participants).

Contraction des mots «gymnastique» et «strada» (rue), la Gymnaestrada se tient tous les quatre ans et a pour but la promotion du sport et de l'activité physique, ainsi que la présentation à une large audience des possibilités de la gymnastique générale (gymnastique de groupe, hors engins et hors gymnastique rythmique et sportive), dans un cadre non compétitif. Cette fête dure sept jours et se déroule généralement au mois de juillet (ce qui sera le cas pour l'édition lausannoise en 2011). Les présentations de groupe se font en salle (équipes de 10 ou plus) et à l'extérieur (équipes de 200 gymnastes au minimum).

L'inscription se fait au travers des fédérations nationales membres de la FIG. Ces fédérations font part de leur intérêt à participer à la Gymnaestrada au moins deux ans avant l'événement. La sélection des participants se fait au travers de ces mêmes fédérations.

Le programme d'une Gymnaestrada, tel que fixé par la FIG, inclut les événements suivants :

- Cérémonie d'ouverture
- Productions en groupes
- Productions en « Grands groupes »
- Présentations par pays (soirée par pays, par exemple) et gala FIG
- Forum d'éducation
- Cérémonie de clôture

Au fil des éditions, la Gymnaestrada a connu un développement phénoménal, que ce soit par le nombre des pays ou par celui de gymnastes participants. Relevons, à ce propos, que la délégation suisse est toujours l'une des plus importantes de ces rencontres. Ainsi, en 2007 à Dornbirn, ils étaient 3382 à représenter notre pays (soit la plus forte délégation nationale), dont 350 Vaudois.

### 3. La Gymnaestrada à Lausanne

#### 3.1 De la candidature à l'organisation

Dès 1999, les milieux gymniques de notre ville parlent d'une candidature lausannoise à l'organisation de la Gymnaestrada. En 2004, le comité de candidature, composé entièrement de bénévoles, obtient le soutien de la Fédération suisse de gymnastique (FSG) et celui de la Ville de Lausanne. La candidature est envoyée à la FIG à l'automne 2005 et elle est défendue avec succès face à celles d'Amsterdam et de Bruxelles, lors du congrès de celle-ci, à Kuala Lumpur, au printemps 2006. Rendez-vous est alors donné à Lausanne du 10 au 16 juillet 2011.

Le Comité d'organisation, composé actuellement d'une septantaine de personnes, dont douze sont défrayées pour leur travail<sup>1</sup>, prévoit, pour l'édition lausannoise, la venue de 23'000 gymnastes et accompagnateurs de plus de 50 pays et a chiffré à 4000 personnes par jour ses besoins en bénévoles (soit la nécessité de disposer d'un «pool» de 5000 à 6000 personnes).

#### 3.2 Les sites de démonstrations et d'animations

Les sites prévus pour les démonstrations dans le cadre de la Gymnaestrada 2011 sont le Palais de Beaulieu, le Stade olympique de la Pontaise et le Centre intercommunal de glace de Malley. Ils ont été choisis en fonction de leur capacité d'accueil, de leur adaptabilité à la gymnastique, de leur accessibilité aux personnes handicapées et de leur proximité entre eux.

Le Palais de Beaulieu sera le cœur de la Gymnaestrada lausannoise; il accueillera les productions en groupe et le forum de l'éducation, ainsi que les stands des fédérations. Les bureaux du Comité d'organisation, ceux de la FIG et le centre de presse seront également sur place. Les participants pourront aussi s'y restaurer.

Le Stade olympique de la Pontaise sera le cadre des cérémonies d'ouverture et de clôture, ainsi que des productions en «Grands groupes» (minimum 200 personnes).

Le Centre intercommunal de glace de Malley (CIGM) permettra la tenue des soirées nationales, ainsi que le gala de la FIG. La configuration des lieux (salle principale et Odyssee) favorisera la proximité entre gymnastes et public. L'ambiance festive de ces soirées se poursuivra dans l'un des villages «World Gymnaestrada» installés sur place (patinoire extérieure).

A ces sites s'ajouteront des scènes en ville, qui favoriseront les rencontres entre les gymnastes et la population. Placées à des endroits de fortes affluences (place de la Riponne, place Centrale, esplanade de Montbenon et le Flon par exemple), elles disposeront de toutes les infrastructures nécessaires aux gymnastes pour se produire et aux passants pour bénéficier du spectacle offert. Deux autres scènes pourraient être aménagées à la place de la Navigation et sur l'esplanade des Cantons.

Toujours dans le cadre des échanges avec la population, un «Village World Gymnaestrada» sera installé sur la place de Bellerive. Ouvert à tous, une partie de sa surface sera dédiée aux jeunes (pas d'alcool, animations particulières).

#### 3.3 L'hébergement

Une des caractéristiques de la Gymnaestrada, en plus du cadre non compétitif, est de loger une grande majorité des participants dans des classes d'écoles. Pour l'édition 2011, cela sous-entend la mise à disposition de plus de 150 écoles, destinées à héberger 18'000 personnes. La capacité d'accueil de Lausanne est loin de suffire. Avec 35 écoles, auxquelles s'ajoutent les gymnases, l'ETML et l'Eracom, soit une douzaine d'écoles supplémentaires, notre ville peut accueillir 12'000 participants. Une quarantaine de communes, de Nyon à Montreux et du Mont-sur-Lausanne à Yverdon-les-Bains, accueilleront les autres participants. Leur choix a été dicté par la proximité des transports publics, en particulier des chemins de fer, de leurs écoles.

<sup>1</sup>Auxquelles s'ajoutent 4 personnes, représentant 2,9 équivalents plein temps, employées directement, au sein de son secrétariat général, par le Comité d'organisation de la World Gymnaestrada Lausanne 2011. En 2011, elles devraient être 6 à temps plein.

Par ailleurs, 5000 autres personnes seront logées dans des hôtels. Là aussi, la capacité d'accueil de Lausanne ne sera pas suffisante et la région sera mise à contribution.

### *3.4 Les transports*

Tous les lieux choisis pour accueillir la manifestation (sites de démonstrations et d'animations) seront facilement accessibles par les transports publics. Les lieux d'hébergement ont également été choisis en fonction de leur proximité de moyens de transport publics et se trouvent à un maximum de 30 minutes du Palais de Beaulieu. De plus, en collaboration avec les tl, des transports particuliers seront organisés durant toute la période.

Dès leur arrivée en Suisse, les délégations seront prises en charge et bénéficieront, au travers de leur accréditation, de la gratuité des transports publics (du lieu d'hébergement au lieu de présentation, y compris en ville de Lausanne). Outre les tl, les CFF et le LEB plusieurs sociétés de transports publics du canton seront ainsi sollicitées.

### *3.5 La subsistance – la logistique*

Nourrir les participants à la Gymnaestrada 2011 sera l'un des défis majeurs des organisateurs. Les déjeuners se prendront directement au lieu d'hébergement. Quant au repas de midi, la possibilité de manger à l'intérieur du Palais de Beaulieu sera donnée. Les halles nord seront aménagées de façon à accueillir les participants, tout en restant dans l'ambiance de la Gymnaestrada. Deux menus à choix (restauration chaude) seront proposés quotidiennement. En complément, des stands proposant boissons et nourriture seront dressés sur les différents sites. Le soir, rendez-vous sera donné dans les «villages» (Bellerive et Malley). Le Comité d'organisation estime à presque 320'000 le nombre de repas qui seront pris durant la manifestation.

Un effort très important sera porté sur la collecte, le recyclage et l'élimination des déchets. L'utilisation de vaisselle biodégradable, le tri sélectif et d'autres mesures en ce sens seront encouragés.

### *3.6 La sécurité – la santé*

Tout sera mis en œuvre pour assurer la sécurité des participants et de leur matériel, que ce soit sur les lieux de présentation ou ceux d'hébergement, ainsi que lors des cérémonies d'ouverture et de clôture. Les mesures de sécurité seront adaptées en tenant compte des spécificités de cette manifestation, réputée par ses côtés festifs et conviviaux, et de la situation extérieure. Dans certains cas, des sociétés privées pourront être mandatées pour assurer la surveillance de lieux d'hébergement. La protection civile sera engagée, en appui des forces de l'ordre, dans les domaines de la circulation et du stationnement.

Le service médical, placé sous la responsabilité de médecins spécialisés dans le domaine du sport, comprendra, au Palais de Beaulieu et au CIGM, une antenne primaire de prise en charge et s'appuiera, pour les cas plus importants, sur les centres ambulatoires existants en ville de Lausanne, ainsi que sur le CHUV. Sur les autres sites, des postes sanitaires seront installés. Outre par des samaritains, le dispositif sanitaire sera desservi par l'armée.

#### 4. Aspects financiers

##### 4.1 Budget de la World Gymnaestrada Lausanne 2011

L'organisation d'une manifestation de cette envergure, la plus grande organisée à Lausanne à ce jour, nécessite la mobilisation de moyens tant humains que financiers importants. Les moyens humains, nous l'avons vu, représentent un «pool» de près de 6000 bénévoles et un comité d'organisation d'une septantaine de personnes. Quant aux moyens financiers, le budget de la manifestation, présenté ci-après, est de Fr. 26 millions. Fondé sur la base du cahier des charges de la FIG et des précédentes Gymnaestrada, ce budget a fait l'objet de nombreuses analyses et a été définitivement bouclé en juillet 2008.

##### *Budget World Gymnaestrada Lausanne 2011*

<b>Postes</b>	<b>Produits</b>	<b>Charges</b>
Infrastructures (y c. location et aménagements)		5'800'000
Productions / animations		1'620'000
Hébergement		350'000
Ravitaillement		2'900'000
Transports		2'800'000
Sécurité (y c. service médical)		850'000
Administration (secrétariat, frais administratifs)		2'350'000
Volontaires (équipements, nourriture, transports, etc.)		1'700'000
Communication (TV, radios, journaux, centre de presse)		1'100'000
Marketing (branding, signalétique, etc.)		1'900'000
Redevance FIG		1'010'000
Délégations (accueil avant, pendant, après WG 2011)		400'000
Taxes (dont TVA)		3'220'000
Produits directs (participants, billetterie, merchandising, etc.)	19'100'000	
Sponsoring	3'800'000	
Fédération suisse de gymnastique	100'000	
<b>Excédent de charges</b>	<b>3'000'000</b>	
<b>Total</b>	<b>26'000'000</b>	<b>26'000'000</b>

Du fait du laps de temps séparant l'élaboration du budget et la tenue de la manifestation, de nombreuses inconnues n'ont pu et ne peuvent être levées. Il en va ainsi de certains frais liés aux transports (variation des prix des carburants, par exemple) ou à la sécurité (évaluation ultérieure); de même que certaines rentrées ont dû être calculées de façon pessimiste (évolution du contexte économique). A cela s'ajoute le fait que certains éléments influant directement sur l'équilibre budgétaire (sponsors, public) restent aléatoires et ne seront connus précisément que peu avant, durant ou juste après le déroulement de la manifestation. A ce jour, le Comité d'organisation propose un budget de la Gymnaestrada 2011 présentant un excédent de charges de Fr. 3 millions.

##### 4.2 Aide financière de la Confédération et du Canton de Vaud

Au vu de ces perspectives budgétaires, les pouvoirs publics ont été sollicités pour apporter une aide financière. Rappelons qu'il est d'usage, lors de la tenue en Suisse de manifestations d'importance internationale, que les trois niveaux politiques (Commune, Canton, Confédération) soutiennent financièrement, à parts égales, les organisateurs de tels événements. Le Canton de Vaud, en date du 25 novembre 2008, a décidé d'octroyer une aide de Fr. 1 million sous la forme d'une subvention de Fr. 500'000.– et d'une garantie de couverture de déficit de Fr. 500'000.–. La Confédération, également contactée, devrait prendre des dispositions prochainement<sup>2</sup>.

<sup>2</sup>Le traitement de ce type de demande fait l'objet d'un contrat de prestations entre la Confédération (Office fédéral du sport) et l'organe faîtière du sport suisse, Swiss Olympic. Au moment de la rédaction de ce préavis, leur décision formelle n'était pas connue.

#### 4.3 Aide financière de la Ville de Lausanne

En plus d'un budget déficitaire, le Comité d'organisation doit actuellement faire face à un important problème de trésorerie. En effet, les participants ont jusqu'au 31 décembre 2010 pour payer 50% de leurs frais d'inscription (le solde devant être réglé au 30 avril 2011). Ce n'est donc qu'au début de 2011 que le Comité d'organisation pourra disposer de ces sommes, soit plusieurs millions de francs. D'ici là, pour ses besoins de trésorerie, il bénéficie d'une ligne de crédit auprès d'une institution bancaire de la place. Toutefois, le montant disponible est insuffisant pour couvrir ses besoins jusqu'à fin 2010. C'est pourquoi la Municipalité, sollicitée au même titre que la Confédération et le Canton de Vaud pour apporter une aide financière, propose d'accorder au Comité d'organisation de la Gymnaestrada 2011 un prêt, sans intérêt, de Fr. 1 million, de façon qu'il puisse disposer de la trésorerie nécessaire pour faire face à ses engagements jusqu'à fin 2010. A l'issue de la manifestation, une fois les comptes bouclés et révisés, deux cas de figure se présenteront pour le remboursement de ce prêt :

- *En cas de bénéfice*, un maximum de Fr. 500'000.– sera remboursé. Le solde, soit Fr. 500'000.–, sera considéré comme subvention.
- *En cas de déficit (excédent de charges)*, Fr. 500'000.– seront considérés comme une garantie de couverture de déficit. Le solde, soit Fr. 500'000.–, sera considéré comme subvention.

L'engagement financier de la Commune en faveur de la World Gymnaestrada Lausanne 2011 sera donc au maximum de Fr. 1 million (Fr. 500'000.– de subvention et Fr. 500'000.– de garantie de couverture de déficit) et au minimum de Fr. 500'000.– (subvention). Il correspondra aux engagements des autres collectivités publiques, tout en soulageant le Comité d'organisation de ses problèmes de trésorerie.

### 5. Prestations de la Ville de Lausanne

La Ville de Lausanne, sur la base des dispositions du «Guide pour l'attribution de subventions dans le domaine sportif», soutient le Comité d'organisation de la Gymnaestrada 2011, non seulement financièrement, mais aussi en lui fournissant des locaux, du matériel et du personnel pour son secrétariat général. Ces prestations lui seront facturées à l'issue de la manifestation.

Au fur et à mesure de l'avancement de ses travaux, en raison de l'ampleur de la manifestation, le Comité d'organisation aura besoin d'autres prestations de la Ville de Lausanne. Aujourd'hui, il est établi qu'une vingtaine de services de l'Administration communale seront sollicités de façon plus ou moins importante avant, pendant, et après la Gymnaestrada 2011.

Outre des besoins dans les domaines de la sécurité (Corps de police, SPSL, etc.) de l'énergie (eauservice, Service de l'électricité) et de l'assainissement (Services de l'assainissement, des routes et de la mobilité), un soutien sera nécessaire dans ceux de la communication et de l'informatique (Multimedia, SOI), de la culture, de la mise en place de la manifestation (FoDoVi, Parcs et promenades, DEJE), etc.

Le Comité d'organisation, en très étroite collaboration avec le Service des sports, a pris contact avec les directions et les services concernés, afin de déterminer l'étendue de leurs prestations. Il va de soi que cette manifestation occasionnera un surcroît de travail pour certains collaborateurs. La Municipalité a également chargé le Service des sports de constituer un comité de projet interne à l'Administration communale et à le placer sous la responsabilité d'une délégation municipale.

### 6. La Gymnaestrada, une opportunité pour Lausanne

La Gymnaestrada 2011 est un événement festif et populaire qui contribuera de façon très importante à la promotion de notre ville. Ses participants (plus du double de ceux des jeux Olympiques d'été) viennent non seulement du monde entier (plus de 50 nations représentées), mais aussi de milieux socio-économiques des plus variés. Hors spectateurs et accompagnateurs, plus de 5000 participants seront logés dans des hôtels, de sorte que l'ensemble de l'arc lémanique sera concerné par leur accueil. Certes, cet événement n'a pas la portée médiatique de certains championnats, mais son impact est fort et touche un public différent, qui pourra revenir à Lausanne et dans sa région à un autre moment. Il importe donc que tout soit entrepris pour faire de Lausanne une ville accueillante et à la hauteur de sa réputation dans le domaine de l'organisation d'événements importants. Les organisateurs s'y emploient et la Municipalité également.



## 7. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2009/17 de la Municipalité, du 8 avril 2009 ;  
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'autoriser la Municipalité à accorder au Comité d'organisation de la World Gymnaestrada Lausanne 2011 un prêt, sans garantie et sans intérêt, de Fr. 1 million ;
2. de lier le remboursement du prêt indiqué sous chiffre 1 aux résultats financiers de la World Gymnaestrada Lausanne 2011 de la façon suivante :
  - a) en cas de bénéfice, un maximum de Fr. 500'000.– sera remboursé, le solde, soit Fr. 500'000.–, sera considéré comme subvention ;
  - b) en cas de déficit (excédent de charges), Fr. 500'000.– seront considérés comme une garantie de couverture de déficit, le solde, soit Fr. 500'000.–, sera considéré comme subvention ;
3. de prendre acte qu'une subvention de Fr. 500'000.–, ainsi qu'une garantie de couverture de déficit de Fr. 500'000.– en faveur du Comité d'organisation de la World Gymnaestrada Lausanne 2011 seront inscrites au budget de fonctionnement 2011, portant ainsi l'aide financière de la Ville à un maximum potentiel de Fr. 1 million.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Philippe Meystre

## Rapport

Membres de la commission: M. Yves Ferrari (Les Verts), rapporteur, M. Maurice Calame (LE), M. Fabrice Ghelfi (Soc.), M<sup>me</sup> Sandrine Junod (UDC), M. Axel Marion (LE), M. Claude Mettraux (LE), M. Roland Ostermann (Les Verts), M<sup>me</sup> Janine Resplendino (AGT), M. Jean Tschopp (Soc.).

**Rapport photocopié de M. Yves Ferrari (Les Verts), rapporteur:** – La commission s’est réunie le 27 mai 2009 de 8 h 00 à 9 h 30 à la salle 368 du bâtiment administratif du Flon. La composition était la suivante: M<sup>mes</sup> S. Junod, J. Resplendino, MM. M. Calame, F. Ghelfi, A. Marion, C. Mettraux, R. Ostermann, J. Tschopp et Y. Ferrari. M<sup>me</sup> M. Zuercher était excusée.

La Municipalité était représentée par M. Vuilleumier et l’Administration par MM. D. Barbi (chef du Service financier), N. Pittet (adjoint au chef du Service des sports) et P. Schaub (secrétaire général du Comité d’organisation de la World Gymnaestrada Lausanne 2011).

Un petit film et quelques diapositives sont présentés en début de séance. Les commissaires ont donc l’occasion de comprendre par l’image l’importance de la manifestation, mais également et surtout l’état d’esprit festif qui règne durant ce type de manifestation. Pour Lausanne, il ne s’agit pas seulement de l’accueillir, mais de la vivre. C’est la plus importante manifestation populaire de gymnastique au monde, résumée par les quelques chiffres ci-après:

- 55 nations
- 1800 productions présentées
- 4000 volontaires mobilisés par jour
- 23’000 participantes et participants
- 517’000 places assises
- 200’000 repas servis
- 5000 lits en hôtel
- 22’313 hébergements en école.

Une association est en charge de la manifestation. Elle est composée de:

- la Fédération suisse de gymnastique (FSG)
- l’Association cantonale vaudoise de gymnastique (ACVG)
- Lausanne Tourisme
- La Ville de Lausanne.

Le préavis est ensuite traité point par point. Seuls les points qui ont demandé des éclaircissements de la part des commissaires sont indiqués ci-dessous.

## 2. La Gymnaestrada

Les personnes présentant des handicaps sont pleinement intégrées dans le cadre de la manifestation. Elles participent au spectacle, l’un des buts étant de rassembler et de fêter la gymnastique sous toutes ses formes.

## 3. La Gymnaestrada à Lausanne

**3.1 De la candidature à l’organisation.** Lors de la candidature de la Ville de Lausanne, le Palais de Beaulieu, le CIGM et le stade de la Pontaise ont été visités par la Fédération internationale de gymnastique (FIG) et ont donné satisfaction en l’état. Diverses associations nationales et quarante et un pays ont depuis lors visité les lieux en vue de la manifestation. Beaulieu constituera le cœur de la manifestation. Sachant qu’il n’y a pas d’alternative, les travaux envisagés depuis pour les halles sud devront soit ne pas avoir commencé, soit être complètement terminés. Il est en effet prévu d’avoir huit salles dans l’enceinte du Palais de Beaulieu.

Il existe à ce jour une très bonne collaboration entre la Ville et le Comité d’organisation qui représente l’association en charge de la WGL 2011. Plusieurs personnes sont aujourd’hui déjà engagées et plusieurs autres sont seulement défrayées pour leur travail. Il y a par ailleurs un fort engouement des milieux concernés par la gymnastique à Lausanne.

La Ville de Lausanne reste l’une des composantes indispensables à la manifestation, et la présidence de l’Association de la WGL 2011 par le municipal en charge des sports réaffirme le rôle moteur de la Ville dans cette organisation.

**3.3 L’hébergement.** L’hébergement des participants s’effectue dans les salles de classe. Les abris PC n’existant pas dans les autres pays, il est apparu inopportun de rompre avec les traditions en reléguant les participants sous terre. Les douches des PC seront par contre mises à disposition des participants.

Entre le moment où le préavis a été rédigé et le moment où il est traité en commission, de nombreux contacts ont été pris. Il en ressort notamment que l’ensemble des bâtiments des gymnases dans l’agglomération lausannoise sera mis à disposition des participants réduisant d’autant les trajets entre les villes.

Comme lors des précédentes manifestations, il est prévu d’avoir 6 m<sup>2</sup> par participant. Ces derniers viennent avec leurs matelas gonflables.

**3.4 Les transports.** Un concept transport sera proposé sous l’égide d’un professeur de l’EPFL. Certains chantiers seront probablement avancés afin d’être terminés pour la WGL 2011 ou reportés afin de ne pas créer des complications durant la manifestation. Plusieurs commissaires souhaitent que la Municipalité présente un projet pour rendre la ville plus conviviale lors de la manifestation notamment en fermant certaines rues au trafic individuel motorisé de manière à favoriser le côté festif de la WGL 2011. Cette demande n’est cependant pas comprise dans le présent préavis.

Une réflexion est menée avec les tl afin que la population lausannoise ne soit pas préteritée durant la manifestation en raison de la surcharge des bus ou de la baisse de fréquence

due à la mobilisation de bus sur des lignes transportant des participants.

*3.5 La subsistance – la logistique.* La plupart des repas seront servis dans la halle nord de Beaulieu qui n'a pas été refaite mais qui convient très bien en l'état.

#### *4. Aspects financiers*

*4.1 Budget de la WGL 2011.* Une entreprise a été mandatée pour la recherche de sponsoring. A ce jour, les montants promis sont dans la cible du planning défini en commun accord entre l'organisateur et cette société privée. Malgré le fait que la manifestation n'est pas aussi bien couverte télévisuellement que les JO, la recherche de sponsoring est facilitée en raison de l'état d'esprit de la WGL 2011.

Les travaux pour les 5000 places supplémentaires au stade de la Pontaise seront déjà en place pour Athlétissima 2011. A l'intérieur du stade, les travaux débiteront après Athlétissima. Les responsables ont signalé que la FIG exige dans le cahier des charges que les spectateurs soient assis. Et tous les participants doivent pouvoir suivre les cérémonies d'ouverture et de fermeture.

Le prix des places restera modeste, environ Fr. 20.– par jour pour Beaulieu. Un abonnement pour la semaine sera proposé pour environ Fr. 100.–. Pour les soirées nationales avec gala FIG, il y aura 7500 places au prix d'environ Fr. 30.–. Les participants ont accès gratuitement à tout, sauf aux soirées nationales.

Le budget sécurité est faible, car la manifestation est surtout festive.

Une assurance médicale sera proposée sur place pour le prix d'environ Fr. 30.– pour la semaine. Le CHUV et l'armée seront également présents afin de renforcer l'aide médicale. Un commissaire spécialiste du domaine des assurances rappelle l'importance de bien renseigner les participants quant aux actes médicaux qui sont ou non pris en charge par ce type d'assurance afin d'éviter des surprises.

*4.2 Aide financière de la Confédération et du Canton de Vaud.* La subvention de Fr. 3 millions sera répartie de façon égale entre la Commune de Lausanne, le Canton de Vaud et la Confédération. A ce jour, le Canton a donné son accord. Pour ce qui est de la Confédération, des contacts réguliers ont lieu afin de dé plafonner l'aide de Fr. 350'000.– par an pour le sport. Les négociations sont néanmoins sur la bonne voie. Au cas où la Confédération n'honorerait pas sa part, des économies devront être trouvées dans le cadre de l'organisation de la manifestation.

*4.3 Aide financière de la Ville de Lausanne.* Si, lors de la dernière manifestation de ce type à Dornbirn (en Autriche, proche de Saint-Gall), les comptes ont été clôturés avec un léger bénéfice, la précédente à Lisbonne se serait soldée par un déficit. La Ville fournit des prestations non financières,

mais d'autres en contrepartie seront facturées au comité d'organisation (SI, Parcs et promenades, etc.). Par ailleurs, un soutien de Fr. 1 million est proposé par ce préavis. Plusieurs commissaires estiment que si la manifestation se solde par un bénéfice, la Ville devrait en être nantie eu égard à ses prestations non financières. Une partie du bénéfice devrait également être dégagée au profit de la promotion de la gymnastique.

Au final, la commission décide de modifier les conclusions afin d'en simplifier et d'en clarifier la portée. L'esprit reste celui proposé par la Municipalité, à savoir, pouvoir bénéficier rapidement de liquidités à hauteur de Fr. 1 million pour respecter les engagements qui doivent être pris en amont de la manifestation.

Les conclusions adoptées sont les suivantes :

1. (nouvelle) d'autoriser la Municipalité à accorder une subvention de Fr. 500'000.– au Comité d'organisation de la World Gymnaestrada Lausanne 2011 ;
2. (nouvelle) d'autoriser la Municipalité à accorder à ce Comité une garantie de couverture de déficit de Fr. 500'000.– ;
3. (amendée) de prendre acte que ces sommes sont provisoirement libérées sous forme de prêt immédiat, sans intérêt et sans garantie, en faveur du Comité d'organisation de la World Gymnaestrada Lausanne 2011 et seront inscrites au budget de fonctionnement 2011 portant ainsi l'aide financière de la Ville à un maximum potentiel de Fr. 1 million.

Les commissaires, souhaitant indiquer l'unicité de la matière des trois conclusions, ont voté ces dernières en une fois à l'unanimité et vous encouragent à faire de même.

**Le président :** – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

**M. Yves Ferrari (Les Verts), rapporteur :** – Nul doute que tous les membres de ce plenum auront lu les nouvelles conclusions issues du travail de la commission. Vous savez aussi que ce projet – malheureusement nous n'avons pas de quoi projeter ici quelques diapositives – est vraiment un très beau projet pour Lausanne, avec plus de 23'000 participants. Il y a plus de monde que lors des jeux Olympiques, c'est une fête populaire, une fête que vous aurez l'occasion de voir, j'espère, au centre de Lausanne, et d'y participer. C'est vraiment le sport pour tous, tel que nous l'aimons à Lausanne, avec le Comité international olympique dans nos murs. C'est ce sport partagé par tous qui est fêté.

Je vous encourage donc à suivre les conclusions de votre commission.

#### *Discussion*

**M. Jean Tschopp (Soc.) :** – Grâce à l'excellent rapport de M. Yves Ferrari, nous vous recommandons de soutenir ce

préavis. Je le dis d'emblée, afin de dissiper tout risque de confusion : il n'y a pas de lien avec le dossier chaud, ou en cours de traitement, au sujet du Palais de Beaulieu et de son avenir. Selon les termes du municipal, il n'y a pas d'alternative. Donc de deux choses l'une : ou les travaux n'auront pas commencé, ou ils seront complètement terminés pour la halle sud.

Le projet est un échange avec la population, des animations auront lieu, non seulement à Beaulieu, mais aussi à Bellevue, où il sera possible d'échanger avec les participants. C'est aussi une ouverture sur le monde dont témoigne Gymnaestrada, une activité populaire, une fête. Elle sera accessible au plus grand nombre, au prix de Fr. 20.– seulement pour les spectateurs qui souhaiteraient assister aux manifestations au Palais de Beaulieu.

Nous souhaiterions aussi que, dans la mesure du possible, ce soit encore moins cher. Toutefois, le budget que met la Confédération à disposition pour soutenir ce genre de manifestations est très faible : Fr. 350'000.– seulement pour toutes les manifestations sportives en Suisse. Peut-être la Municipalité pourra-t-elle faire pression sur la Confédération pour que sa participation soit plus importante.

Avec une subvention de Fr. 500'000.– et une garantie supplémentaire en cas de dette, la demande de Fr. 1 million est tout à fait raisonnable.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste vous demande d'accepter ce préavis.

**M. Maurice Calame (LE) :** – Gymnaestrada est une organisation d'envergure internationale, comme on a dit, qui se déroule enfin à Lausanne. En effet, il me semble que bien des manifestations ne s'organisent plus dans notre ville.

Heureusement que de vaillants gymnastes se sont lancés dans l'organisation de cette rencontre des gymnastes du monde entier. Le groupe LausannEnsemble soutiendra – dans sa grande majorité, cela pour faire plaisir à mes collègues – d'accorder une aide de Fr. 1 million, dont Fr. 500'000.– ne sont qu'une garantie de déficit.

Il est vrai qu'il y a aussi toute l'aide matérielle, non chiffrée dans le préavis. Cela démontre qu'une manifestation de ce type ne coûte pas cher pour tout ce que cela rapporte à la Ville. Merci aux gymnastes.

J'insiste sur le fait que Gymnaestrada s'organisera dans un stade que l'on veut détruire, alors qu'il convient parfaitement pour cette grande manifestation. Il en va de même pour le site de Beaulieu. Si nous ne perdons pas trop de temps, la manifestation pourrait se dérouler dans une structure neuve, encore plus performante.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Notre collègue Calame a dit ce que je voulais dire...

Je m'associe aux paroles laudatives et enthousiastes de notre rapporteur de commission.

J'aimerais apporter cependant un éclairage quelque peu différent à l'intervention de notre collègue Tschopp lorsqu'il dit que l'avenir de Beaulieu est découplé de Gymnaestrada. Il poursuit en disant : ou les travaux n'auront pas commencé, ou ils seront terminés. Notre souhait, évidemment, est que les travaux soient terminés. C'est celui de la commission du Grand Conseil qui a statué sur ce sujet. Je ne trahis là aucun secret puisque le Conseil d'Etat s'est fendu d'un communiqué en la première page de la *Feuille des avis officiels* la semaine dernière. Pour que la fête soit belle et la vitrine lausannoise accueillante, nous souhaitons que cette manifestation se déroule dans des halles reconstruites et dignes d'elle.

Notre collègue dit aussi que les travaux pourraient ne pas avoir commencé... Je n'ouvre pas la polémique, mais je souhaite vraiment qu'ils soient achevés pour Gymnaestrada.

**M. Alain Hubler (AGT) :** – Je modérerai un peu les propos du président de commission, qui a associé Gymnaestrada au CIO. La devise de Coubertin, c'était « Plus haut, plus vite, plus fort. » Ce n'est pas tout à fait l'état d'esprit de Gymnaestrada, et c'est bien ce qui plaît au groupe A Gauche Toute !

Dans Gymnaestrada, il n'y a pas d'argent, il n'y a pas de perdants, il n'y a pas de gagnants. Ça change beaucoup par rapport à la société dans laquelle nous vivons. Pour faire bref, c'est un projet beaucoup moins bling-bling que certains autres, que la Municipalité nous propose parfois.

Voilà pourquoi non seulement le groupe A Gauche Toute ! votera ce préavis, mais remercie la Municipalité de sa modestie.

**M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports :** – A Gymnaestrada, il n'y a probablement pas de perdants, mais il n'est pas totalement impossible – je le dis pour avoir assisté en Autriche à une Gymnaestrada, la dernière – qu'il y ait beaucoup de gagnants dans ce genre de manifestations.

Deux mots sur les questions essentielles traitées en commission. Une récente réunion avec Beaulieu nous a confirmé que sa direction et ses éventuels repreneurs futurs accordent une grande importance à Gymnaestrada. Beaulieu mettra tout en œuvre, quel que soit le cas de figure, pour l'accueillir de manière optimale en 2011. Dans les nouvelles halles sud, nous l'espérons, ou dans les halles actuelles, s'il devait y avoir des problèmes.

Comme le dit M. Tschopp, nous avons été assez effarés de constater que la Confédération prévoit un montant de Fr. 350'000.– par année pour soutenir les manifestations sportives sur l'ensemble du territoire suisse. C'est dérisoire

par rapport à ce que les Villes ou les Cantons mettent à disposition.

Un processus a été lancé et une réunion à Macolin avec des représentants de l'Office fédéral du sport montre qu'il y a la volonté politique, au plus haut niveau, de faire voter un crédit-cadre d'un certain montant. Le million souhaité pourrait être attribué à Gymnaestrada, comme le fait le Canton de Vaud et comme vous le ferez, j'espère, à Lausanne. C'est la moindre des choses que la Confédération se mette au même niveau, en termes de subventionnement, que le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne.

**Le président :** – La discussion continue. Elle n'est plus demandée. Je donne la parole à M. le rapporteur pour nous préciser les nouvelles conclusions que la commission a adoptées.

**M. Yves Ferrari (Les Verts), rapporteur :** – Excusez-moi, j'ai oublié de déclarer mes intérêts : je suis membre d'une société de gymnastique de Lausanne. Mais sur le fond, ça ne change pas grand-chose à la demande qui vous est faite.

Les conclusions nouvelles adoptées par votre commission sont les suivantes.

Conclusion 1 (nouvelle)

*d'autoriser la Municipalité à accorder une subvention de Fr. 500'000.– au Comité d'organisation de la World Gymnaestrada Lausanne 2011 ;*

Conclusion 2 (nouvelle)

*d'autoriser la Municipalité à accorder à ce Comité une garantie de couverture de déficit de Fr. 500'000.– ;*

Conclusion 3 (amendée)

*de prendre acte que ces sommes sont provisoirement libérées sous forme de prêt immédiat, sans intérêt et sans garantie, en faveur du Comité d'organisation de la World Gymnaestrada Lausanne 2011 et seront inscrites au budget de fonctionnement 2011, portant ainsi l'aide financière de la Ville à un maximum potentiel de Fr. 1 million.*

Les commissaires ont vraiment souhaité indiquer qu'il y avait une unicité dans ces trois conclusions. Elles les ont votées en bloc et à l'unanimité. Nous vous encourageons à faire de même.

**Le président :** – Je vous propose donc de voter comme la commission, en bloc sur l'ensemble de ces conclusions. Celles et ceux qui se rallient à l'avis de la commission le manifestent en levant la main. Merci. Avis contraires ? Merci. Abstentions ? A ce que je vois, c'est à l'unanimité que vous avez accepté ce préavis. Merci, Monsieur le rapporteur.

**Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le préavis N° 2009/17 de la Municipalité, du 8 avril 2009 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'autoriser la Municipalité à accorder une subvention de Fr. 500'000.– au Comité d'organisation de la World Gymnaestrada Lausanne 2011 ;
2. d'autoriser la Municipalité à accorder à ce Comité une garantie de couverture de déficit de Fr. 500'000.– ;
3. de prendre acte que ces sommes sont provisoirement libérées sous forme de prêt immédiat, sans intérêt et sans garantie, en faveur du Comité d'organisation de la World Gymnaestrada Lausanne 2011 et seront inscrites au budget de fonctionnement 2011, portant ainsi l'aide financière de la Ville à un maximum potentiel de Fr. 1 million.

**Le président :** – Nous pouvons passer à l'urgence suivante de la Municipalité, le point R170, préavis N° 2009/12, « Immeuble rue de Genève 57 à Lausanne, Arsenic – centre d'art scénique contemporain. Rénovation de l'enveloppe, assainissement des installations CVSE, mise en conformité des sorties de secours et des dispositifs généraux de sécurité, surélévation de la toiture du corps central et réaffectation des locaux. Demande d'un crédit d'étude ». Merci à M. Jean-Luc Chollet d'être déjà là.

## **Immeuble rue de Genève 57 à Lausanne, Arsenic – centre d’art scénique contemporain**

### **Rénovation de l’enveloppe, assainissement des installations CVSE, mise en conformité des sorties de secours et des dispositifs généraux de sécurité, surélévation de la toiture du corps central et réaffectation des locaux**

#### **Demande d’un crédit d’étude**

Préavis N° 2009/12

Lausanne, le 25 mars 2009

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

#### **1. Objet du préavis**

La Municipalité a ouvert le 19 juillet 2007 un compte d’attente de Fr. 200’000.– dans le but de financer un concours d’architecture sous forme de mandats d’étude parallèles. Augmenté une première fois le 3 septembre 2008 à Fr. 350’000.–, la Municipalité sollicite maintenant un crédit d’étude de Fr. 1’390’000.–. Ce montant est destiné à trouver la meilleure solution pour rénover l’enveloppe du bâtiment, assainir les installations CVSE et mettre en conformité les sorties de secours ainsi que les autres dispositifs de sécurité par rapport aux normes incendie. Il est prévu d’améliorer l’espace scénique par un rehaussement de la toiture du corps central et enfin de permettre l’exploitation du bâtiment par un utilisateur unique, en l’occurrence l’Arsenic.

#### **2. Préambule et historique**

Ce bâtiment contemporain construit en 1955 par les architectes Brugger, Perrelet, Stalé et Quillet composait un ensemble avec l’Ecole professionnelle. Utilisé initialement comme annexe par les apprentis du bâtiment, il n’est que partiellement dévolu à l’Arsenic. En effet ce dernier partage depuis 1989 l’utilisation du bâtiment avec l’ERACOM (Ecole romande d’arts et communication) et le CFVI (Centre de formation vaudois de l’industrie) qui, tous deux, utilisent les niveaux supérieurs des ailes du bâtiment pour l’enseignement complémentaire.

L’Arsenic s’est ouvert à la fin des années 1980 dans un contexte culturel où les lieux de création faisaient cruellement défaut. A cette époque, seules quelques institutions (Théâtre municipal et Théâtre de Vidy) existaient. Les créateurs indépendants, après quelques années de théâtre de rue et de nomadisme, ont fini par revendiquer des espaces à Lausanne. C’est ainsi que le metteur en scène Jacques Gardel et la Ville de Lausanne se sont mis d’accord pour occuper les anciens ateliers mécaniques de l’EPSIC (Ecole professionnelle pour les métiers de l’industrie et de l’artisanat).

En 1995, La Ville de Lausanne crée la Fondation Arsenic afin de consolider et de veiller à la bonne marche du théâtre.

Saison après saison, les subventions ont augmenté et la ligne artistique s’est affirmée dans un créneau contemporain et pluridisciplinaire. Petit à petit, la structure s’est développée en optimisant les espaces, en acquérant du matériel technique et en

professionnalisant son fonctionnement. Aujourd'hui, l'Arsec s'affirme comme un lieu-phare de l'art scénique contemporain suisse et joue un rôle essentiel notamment dans la programmation des compagnies indépendantes lausannoises débutantes ou confirmées. L'Arsec invite également des spectacles en accueil et met en place de nombreuses coproductions et collaborations avec d'autres structures suisses et étrangères. Une quarantaine de spectacles sont proposés en moyenne chaque saison essentiellement dans les disciplines du théâtre, de la danse et de la performance. Il s'agit maintenant de renforcer son rayonnement, ainsi que celui des compagnies lausannoises, en mettant à sa disposition un outil efficace, en concordance avec la politique culturelle définie dans le rapport-préavis N° 2008/26 du 21 mai 2008.

Au recensement architectural, le bâtiment est classé en note 4, soit un objet bien intégré et d'une certaine qualité architecturale.

### **3. Etat du bâtiment et des installations**

L'option de réaliser un minimum d'investissement avait été prise lors de la création de l'Arsec, l'avenir du bâtiment n'étant pas assuré. En 1993, des travaux urgents ont été entrepris afin d'aménager une cuisine, des sanitaires supplémentaires et des vestiaires. L'enveloppe du bâtiment n'a fait l'objet depuis lors que de réfections partielles et légères.

Depuis de nombreuses années, le bâtiment n'a bénéficié que de réparations ponctuelles et d'actions limitées d'entretien. Il souffre de détériorations diverses liées à son âge et à son utilisation continue. En effet, usées par le temps, les installations techniques sont devenues caduques en matière de sécurité et inconfortables en matière d'utilisation.

Le bâtiment tel qu'exploité à ce jour, peut être considéré comme un énorme gouffre énergétique. La qualité thermique de l'enveloppe du bâtiment, en raison de l'époque de sa construction, ne répond plus aux exigences de confort et d'isolation thermique actuels. Les installations CVSE (chauffage-ventilation-sanitaire-électricité) sont vétustes, obsolètes voire même non conformes. Leur concept initial a été modifié avec toutes sortes d'adaptations, effectuées au coup par coup et pas toujours à bon escient. La production de chaleur est assurée par la chaufferie du bâtiment de l'ERACOM.

La cohabitation du théâtre avec le CFVI est devenue incompatible. Des dégradations structurelles liées à la présence de machines très lourdes et vibrantes ont été constatées. Des mesures pour la sécurité des utilisateurs ont dû être prises.

### **4. Projet de rénovation et d'extension**

L'étude en cours consiste à obtenir une réponse globale aux problèmes énergétiques, de sécurité et de fonctionnalité du bâtiment. Comme décrit plus haut, le projet se concentre sur la rénovation de l'enveloppe – dont les enjeux sont la résolution des aspects techniques et la reformulation de l'image dans le devenir du théâtre – le remplacement de toutes les installations CVSE ainsi que la mise en conformité des accès de secours et de tous les dispositifs que la sécurité exige pour l'exploitation d'un tel objet.

Le bâtiment, dans la perspective d'un outil théâtral performant, nécessite une importante reconsidération par des aménagements ciblés. Une surélévation de la toiture du corps central a été intégrée au programme des travaux. Aujourd'hui les espaces scéniques comparables à l'Arsec sont dotés de grils motorisés permettant d'atteindre le standard scénographique actuel, soit une hauteur de 8 m. La morphologie actuelle du théâtre, c'est-à-dire une hauteur variant de 4,5 à 6,5 m, ne permet pas d'installer un tel système mais seulement un gril fixe qui oblige les opérateurs à accrocher tous les éléments l'un après l'autre au moyen d'échelles et de ponts roulants, ce qui double les temps de montage et les risques d'accidents.

La récupération des locaux occupés par le CFVI et l'ERACOM permettra de revitaliser et de réorganiser l'ensemble des surfaces mises à disposition. Ils pourront être réaffectés en espace de réunion, en bureaux indépendants pour les compagnies en résidence, en atelier de montage vidéo ou encore en studios de répétitions, de cours ou de stages (théâtre et danse) utilisables non seulement par les artistes en résidence mais aussi par des utilisateurs extérieurs en recherche constante d'espace de travail à Lausanne. Le rez-de-chaussée sera consacré aux activités artistiques de représentations et de répétitions, ainsi qu'à tout ce qui concerne la manipulation de matériel lourd. De nouveaux espaces de stockage du matériel de scène pourront être créés avec la possibilité d'y installer une buanderie ou encore d'agrandir les loges.

Le projet lauréat du concours s'inscrit dans la perspective d'un développement durable par ses propositions de matériaux à faible consommation d'énergie grise et par un pragmatisme permettant d'offrir un outil de travail évolutif. Il faut relever le caractère mesuré et ciblé de la rénovation prévue. En effet, la reformulation de l'image architecturale telle qu'envisagée a pour but de concilier le plus simplement possible identité industrielle du lieu et fonctionnalité d'un outil de travail théâtral.

## 5. Calendrier des opérations

Le calendrier des opérations, qui tient compte de la programmation de l'Arsenic, se présente comme suit :

- Projet définitif : de ce jour à septembre 2009
- Enquête publique : janvier 2010
- Préavis pour crédit d'ouvrage : juin 2010
- Ouverture du chantier : janvier 2011
- Fin du chantier : août 2012

Afin de préserver la visibilité du lieu, un maintien d'une partie des activités de l'Arsenic est prévu durant les travaux. Des coproductions hors les murs avec les autres théâtres lausannois ainsi que deux festivals d'arts scéniques contemporains organisés en partenariat avec le Théâtre Sévelin 36 sont envisagés. La mise en place d'un parc technique afin de mettre à disposition des autres théâtres et festivals le matériel de l'Arsenic est à l'étude ainsi qu'un projet de film documentaire sur le lieu.

En conséquence, une subvention adéquate devra être maintenue, mais le calendrier des travaux aura une incidence sur la répartition de l'augmentation proposée<sup>1</sup> dans le cadre de l'annexe au rapport-préavis N° 2008/26 du 21 mai 2008 (Tableau de planification financière pour les années 2009 à 2013) qui devra être adaptée.

## 6. Demande d'un crédit d'étude

Par communication de la Municipalité au Conseil communal le 15 octobre 2008, le compte d'attente N° 3302.581.320 a été augmenté de Fr. 200'000.– à Fr. 350'000.–. Les dépenses actuelles s'élèvent à environ Fr. 136'000.–.

Afin de poursuivre les études qui permettront d'élaborer la demande de crédit d'ouvrage par voie de préavis, il convient de demander un crédit d'étude de Fr. 1'390'000.–, selon le tableau estimatif ci-après.

CFC	DESCRIPTION	MONTANTS
<b>1</b>	<b>Travaux préparatoires</b>	
10	Relevés du bâtiment, sondages	25'000.00
<b>5</b>	<b>Frais secondaires</b>	
50	Frais de concours	130'000.00
52	Echantillons, maquettes, reproductions	60'000.00
56	Autres frais secondaires, expertises	13'000.00
59	Honoraires architecte	726'000.00
	Honoraires ingénieur civil	50'000.00
	Honoraires ingénieurs électricité, chauffage, ventilation, sanitaire	231'000.00
	Honoraires spécialistes (acousticien, scénographe, géomètre, etc.)	155'000.00
	<b>TOTAL CRÉDIT D'ÉTUDE</b>	<b>1'390'000.00</b>

Les dépenses déjà effectuées par le compte d'attente seront balancées dans le présent crédit d'étude.

Le projet figure au plan des investissements pour les années 2009 à 2012 avec un montant de Fr. 3 millions. En l'état actuel des études, il s'avère que le coût prévisionnel sera bien plus élevé. Il est actuellement estimé à Fr. 11 millions.

Point de départ de l'intervention sur l'édifice, l'isolation thermique du bâtiment est une mesure indispensable relevant du bon sens en matière d'économie d'énergie et de confort. Toutefois, le simple fait de mettre à l'enquête ces travaux entraîne l'obligation de mettre aux normes l'ensemble des techniques ainsi que les dispositifs de sécurité incendie.

<sup>1</sup> Sous réserve de l'acceptation des budgets annuels concernés par la Municipalité et le Conseil communal.



Ainsi par effet de cascade, on peut imputer environ 65 % du coût des travaux à la mise en conformité aux normes d'économie d'énergie, de sécurité et des règles de l'art de la construction. Le solde comprend les travaux de rénovation indispensables, la surélévation des grandes salles et la mise à jour de la technique de scène ainsi que les transformations nécessaires à la réaffectation des locaux des étages nord et sud au théâtre.

La discussion menée avec les mandataires a démontré que toute réduction de ce budget, évalué au plus strict, se ferait au détriment d'une fonctionnalité de l'édifice ou d'un élément du programme. Le crédit d'étude est donc indispensable pour confirmer ou infirmer l'estimation provisoire du coût de construction.

## 7. Conclusions

Nous fondant sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2009/12 de la Municipalité, du 25 mars 2009 ;  
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'390'000.– destiné aux études relatives à la rénovation de l'enveloppe de l'immeuble rue de Genève 57 (Arsenic), à l'assainissement des installations CVSE, à la mise en conformité des sorties de secours et des dispositifs généraux de sécurité, à la surélévation de la toiture du corps central ainsi qu'à la réaffectation des locaux. Ce compte sera balancé par prélèvement sur le crédit d'ouvrage qui sera sollicité par voie de préavis ;
2. de balancer le compte d'attente 3302.581.320 par prélèvement sur le crédit prévu sous chiffre 1 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 3302.390 « Imputations internes » les intérêts relatifs aux dépenses résultant du crédit mentionné sous chiffre 1.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Philippe Meystre

*Rapport*

Membres de la commission : M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur, M. Eddy Ansermet (LE), M. Jean-François Cachin (LE), M. Guy Gaudard (LE), M<sup>me</sup> Claude Grin (Les Verts), M. Laurent Guidetti (Soc.), M. Nkiko Nsengimana (Les Verts), M. David Payot (AGT), M. Roland Rapaz (Soc.), M. Yvan Salzmans (Soc.).

Municipalité : M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine.

**Rapport photocopié de M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur :** – La commission nommée pour étudier l'objet cité en titre s'est réunie en date du lundi 18 mai 2009 à la salle de conférence de la direction CLP, Chauderon 9.

Les conseillers communaux suivants étaient présents : M<sup>me</sup> Claude Grin et MM. Laurent Guidetti, Roland Rapaz (remplaçant Magali Zuercher), Yvan Salzmans, Eddy Ansermet, Guy Gaudard, Jean-François Cachin (remplaçant Philippe Jacquat), Nkiko Nsengimana, David Payot.

M<sup>me</sup> Silvia Zamora représentait la Municipalité, accompagnée de MM. Fabien Ruf, chef du Service de la culture, Ahmet Salyador, Service du logement et des gérances, Jean-Claude Pierrehumbert, chef de projet au Service d'architecture, Philippe Cardinaux, chef de la Division des gérances. M<sup>me</sup> Bochatay, secrétaire au Service du logement, était chargée de la rédaction des notes de séance. Qu'elle soit ici remerciée pour sa précision et sa ponctualité !

M<sup>me</sup> Zamora introduit la séance en rappelant que le bâtiment de l'Arsenic a 54 ans et n'a jamais eu de rénovation lourde. Plus rien n'est conforme aux prescriptions actuelles. Ses 181'000 m<sup>3</sup> représentent un non-sens énergétique et le bâtiment perd de la chaleur de tous côtés.

Le Service d'architecture confirme qu'une approche globale s'impose. Aux problèmes énergétiques s'ajoutent des questions de stabilité de la structure pour cause de surcharge. Le corps central doit être surélevé pour permettre une mécanisation performante du gril et des cintres. Toute la partie CVSE (chauffage, ventilation, sanitaires, électricité) doit être totalement refaite.

Enfin, les locaux situés aux deux ailes du bâtiment et occupés actuellement par l'ERACOM et le CFVI vont être repris aux entités susmentionnées et affectés au théâtre.

Un commissaire regrette que la commission ne se soit pas rendue sur place afin de visualiser directement ce qui nous est demandé. S'étant lui-même rendu sur les lieux, il demande si une démolition suivie d'une reconstruction n'aurait pas été plus rationnelle.

Lorsqu'on lui répond que sa proposition ascendrait non pas à Fr. 11 millions mais au double, le commissaire se montre dubitatif constatant que la Maison de quartier de Chailly,

récemment inaugurée, a coûté Fr. 7 millions. Pourquoi faudrait-il consacrer trois fois plus pour un théâtre ?

Il lui est répondu que les exigences d'une maison de quartier ne sont en rien comparables avec celles d'un théâtre. Propos confirmés par un autre commissaire qui estime que la politique doit pondérer les options techniques et qui affirme que ces Fr. 11 millions sont raisonnables.

Pourrait-on profiter des travaux pour agrandir afin d'augmenter la capacité des salles, se demande un commissaire. Il lui est répondu que tout est possible mais tout a un prix. De plus la direction de l'Arsenic n'est pas demandeuse.

Après cette discussion générale, la commission passe à l'étude du préavis.

*Point 3*

Où ira la CFVI ? Il n'y a actuellement rien de précis si ce n'est que cette entité a déposé une demande de prolongation en conciliation et que l'audience a été suspendue ; donc, affaire à suivre...

*Point 4*

Y a-t-il concurrence entre l'Arsenic et le théâtre de Vidy ?

Aucune, bien au contraire, puisque les deux théâtres sont complémentaires.

*Point 5*

Les délais paraissent un peu longs.

Certes, mais ils sont en accord avec la programmation de l'Arsenic.

*Point 6*

Les honoraires d'architecte surtout, et d'ingénieur également, paraissent surévalués.

Question récurrente, nous dit le Service d'architecture. Comptez environ 5000 heures, rien que pour la partie d'architecture. Encore une fois, un théâtre n'est pas un locatif ou un entrepôt et coûte extrêmement cher en honoraires spécialisés.

Alors pourquoi ne pas engager du renfort à Architecture ?

Certes, mais cela engendrerait des fluctuations de personnel difficilement conciliables avec la stabilité que l'on souhaite à ce service.

Décidemment pas convaincu de l'opportunité de l'option municipale, un commissaire demande quel serait le moyen permettant d'obtenir une estimation précise d'une démolition et d'une reconstruction.

M<sup>me</sup> la municipale lui répond qu'il faudrait alors refuser le préavis et déposer une motion demandant un crédit d'étude pour une nouvelle construction.

Toutes les réponses aux questions posées ayant été fournies, il est temps de passer au vote et c'est par 9 oui et 1 abstention que la commission vous recommande d'accepter les conclusions du préavis.

**Le président :** – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

**M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur :** – Oui, vous présenter mes plates excuses, parce que je suis à l'origine de l'addenda à l'ordre du jour. Je ne sais ni dactylographier ni cliquer. J'étais présent quand mon épouse l'a fait, c'est parti, ce n'est pas arrivé... Voilà.

*(Rires, rumeurs.)*

**Le président :** – Je vous remercie. Je crois que nous avons compris que c'est le préavis, et pas l'épouse, qui est coincé quelque part dans un routeur, à tout jamais !

J'ouvre la discussion.

*Discussion*

**M. Guy Gaudard (LE) :** – Je précise d'emblée que mes propos concernent le bâtiment et ne remettent pas en question le personnel et les artistes qui y travaillent.

Après avoir accordé en 2008 Fr. 350'000.– pour financer un concours d'architecture, un crédit d'étude de Fr. 1'390'000.– – un de plus, soit dit en passant, comme si la Ville n'avait pas d'architectes – nous est demandé pour chiffrer des rénovations de l'immeuble sis à la route de Genève 57, abritant entre autres le théâtre de l'Arsenic.

La rénovation est estimée dans ce préavis à Fr. 11 millions, mais curieusement elle figure au plan des investissements 2009-2012 pour Fr. 3 millions. Cherchez l'erreur ! A ma demande d'explication de cette dantesque plus-value de Fr. 8 millions, aucune réponse ne m'a convaincu.

Le préavis argumente que, dans un premier temps, on s'est focalisé sur le niveau énergétique actuel du bâtiment puis, dans un second temps seulement, on a constaté que tout était à refaire. Cette curieuse explication résulte certainement d'une sous-évaluation initiale. Un simple coup d'œil externe donne une idée de son état général. Dès lors, ce montant de rénovation est exagéré, précisément au vu du niveau d'entretien. Il est également regrettable, alors que plusieurs commissaires reconnaissent ne jamais y avoir été, de tenir notre séance à la lumière des bureaux de Chauderon 9. Soit dit en passant, il serait grand temps d'exiger que les commissions se déroulent sur le site concerné par le préavis.

Ceux qui situent ou fréquentent l'endroit savent qu'il est proche de l'EPSIC et d'autres écoles. Nous avons donc une formidable opportunité de valoriser cette surface en ne rénovant pas ce bâtiment mais, après avoir entamé une réflexion, en le démolissant et en reconstruisant un nouvel immeuble, avec évidemment une place réservée pour le théâtre. Densifier ce volume en hauteur par l'ajout de quatre ou cinq étages de classes, de cours, de bureaux ou autres rentabiliserait ainsi une partie de notre investissement.

En effet, c'est de cela qu'il s'agit. Il est urgent de souffler économiquement, de prendre du recul, de redonner un sens aux chiffres.

Nous n'avons plus de priorités en matière d'investissements, ni de hiérarchie dans les dépenses. On y va à coup de centaines de millions pour la Caisse de pensions, le m2, Tridel, l'Opéra, César-Roux, Villamont... Ma philosophie d'entrepreneur électricien et ma responsabilité d'élu m'invitent à vous dire : du calme ! Allons-y, mais « mollo ». Il y a encore de nombreux projets, le tram à la Blécherette, Métamorphose, la tour de Beaulieu, l'Aquaécopôle, l'aménagement des places de la Sallaz et du Tunnel, etc.

Même si une participation privée est prévue dans quelques-uns des projets que j'ai mentionnés, faisons une pause. Contentons-nous d'un coup de pinceau et d'un petit lifting au théâtre, afin que les deux modestes salles de 80 et 120 places offrent toutes les garanties de sécurité aux utilisateurs. Rappelons-nous qu'il figure à l'inventaire architectural avec un \*4\*, autrement dit qu'il a autant d'intérêt, à mon sens, qu'une tente de camping des années 1950.

Laissons-lui un certain répit avant de le démolir pour reconstruire utile, à l'image de la Maison de quartier de Chailly. Le volume de cette dernière est inférieur, certes, il est de 9000 m<sup>3</sup>, mais elle a coûté Fr. 8 millions. La volumétrie du bâtiment abritant l'Arsenic avoisine les 18'000 m<sup>3</sup>, mais une bonne partie de la place est perdue en hauteur et reste inemployée. Il y a environ six mètres de plafond dans le corps central. Optons pour une optimisation de cette surface foncière, modérons notre enthousiasme et les élans dépensiers, développons notre ville comme une ville et pas comme une mégapole.

En conclusion, je suis certain que ceux qui sont soucieux des dépenses prévues à Beaulieu le seront également pour ce projet, car il ne saurait y avoir deux poids, deux mesures. Simple question de crédibilité. Toutefois, LausannEnsemble est tout à fait encline à accorder un crédit supplémentaire à l'Arsenic pour lui permettre de poursuivre ses activités jusqu'à ce que le Conseil prenne une décision de reconstruction de cet immeuble. Nous déposerons une initiative dans ce sens à la rentrée.

Je vous invite donc à refuser l'octroi de ces Fr. 1'390'000.– à titre de crédit d'étude, afin de les utiliser pour un projet plus cohérent qui réponde aux attentes des Lausannoises et des Lausannois.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE):** – Je déclare mes intérêts: M. Frédéric Bonjour, secrétaire général du Groupement suisse de l'industrie mécanique et directeur du Centre vaudois de formation de l'industrie, dont il est question dans ce préavis, est un collègue de travail au Centre patronal.

Le préavis qui vous est soumis va sans doute être adopté à une large majorité. Je ne prolongerai donc pas les débats, mais souhaite émettre un vœu. A de nombreuses reprises, ce Conseil a montré son attachement aux scènes culturelles lausannoises, et c'est tout à son honneur. Mais il a également, avec constance, marqué ses préoccupations en matière d'apprentissage, notamment par la voix de M. Gaudard.

Aujourd'hui, l'immeuble de la rue de Genève 57 est principalement occupé par le théâtre de l'Arsenic. Toutefois ce bâtiment accueille aussi le Centre vaudois de formation de l'industrie. Plus de deux cents personnes par année le fréquentent pour des apprentissages de polymécaniciens, d'électroniciens et de constructeurs d'appareils, de la formation continue ou pour des reconversions en partenariat avec les Offices régionaux de placement et l'OPTI. Il est idéalement placé par rapport à d'autres lieux de formation, EPSIC, ERACOM, et aux transports publics. Des investissements ont été réalisés. Il semblerait que le Centre de formation ait même été disposé à participer aux frais de rénovation, pour autant qu'il puisse continuer à bénéficier des locaux qu'il utilise actuellement. Le préavis prévoit toutefois la résiliation du bail.

Loin de moi l'idée de contester les droits du propriétaire, mais je voudrais être rassuré sur le fait que la Ville de Lausanne proposera à ce Centre de formation des locaux adaptés à ses besoins futurs et actuels. Si les apprentis et les enseignants sont mobiles, les tours Schaublin, les fraiseuses et les centres d'usinage Cincinnati ne se déplacent pas si facilement et nécessitent des structures particulières. Il serait regrettable que ce Centre de formation quitte le territoire communal.

**M. Roland Rapaz (Soc.):** – J'aimerais revenir à l'essentiel et au but de ce préavis. Il s'agit d'octroyer à la Municipalité un crédit d'étude pour trouver la meilleure solution afin de rénover l'enveloppe du bâtiment abritant le théâtre de l'Arsenic, d'assainir ses installations de chauffage, d'électricité et sanitaires, afin de le mettre en conformité à l'ECA. Tout cela dans le but de mettre à disposition de ce phare de l'art scénique contemporain qu'est l'Arsenic un outil de travail approprié lui permettant de travailler dans des conditions acceptables et de se développer afin d'offrir au public lausannois une scène encore plus vivante et plus créatrice qu'aujourd'hui.

Cette réjouissante perspective nous convainc du bien-fondé du financement de cette étude. Par ailleurs, la discussion en commission et les explications de la Municipalité nous ont également convaincus, au contraire de M. Gaudard, que la rénovation, plutôt que la destruction et la reconstruction,

est la solution la plus adéquate. Cela, tant du point de vue du développement durable que du point de vue de l'identité et de l'histoire de ce quartier. Je retiens également que la solution de la rénovation a été choisie en plein accord avec les utilisateurs de ce bâtiment.

C'est pourquoi le groupe socialiste acceptera les conclusions de ce préavis et vous invite à faire de même. Cela n'exclut pas notre intérêt et notre attention aux conditions de travail des apprentis à Lausanne.

**M. Laurent Guidetti (Soc.):** – Je reviens sur quelques-uns de vos propos, Monsieur Gaudard, car il semble que vous mélangez un peu tout: les investissements que la Ville devra faire ces prochaines années et d'autres choses absolument pas comparables. C'est vrai même quand vous parlez de la Maison de quartier de Chailly, parce que ces bâtiments n'ont pas la même affectation.

La raison principale du coût beaucoup plus élevé à l'Arsenic, c'est le volume plus grand, certes, mais surtout les techniques de théâtre, particulièrement onéreuses. Une réfection de toutes les installations CVSE, c'est-à-dire chauffage, ventilation, sanitaires, électricité, est aussi indispensable. C'est ce qui coûte le plus cher. Vous êtes sans doute bien placé pour le savoir, Monsieur Gaudard, puisque vous êtes dans le secteur de l'électricité. Je vous rappelle seulement, et par la même occasion à ceux qui connaissent le marché de l'électricité moins bien que vous, qu'entre avril 2005 et avril 2007, il y a eu une augmentation des coûts de 30%, en moyenne, selon l'Office fédéral de la statistique.

Mais cet investissement rapporte, aussi, parce qu'un bâtiment isolé coûte moins en consommation énergétique. C'est un bon rapport qualité prix, et surtout un bon retour sur investissement à long terme. C'est donc le bon moment pour investir dans le théâtre de l'Arsenic.

**M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine:** – En préambule, je souhaite revenir sur une des exigences qu'a posées M. Gaudard: que les commissions siègent sur le lieu en cause. Cela ne concerne pas la Municipalité, il n'y a nul besoin d'exiger quoi que ce soit. C'est à vous, à vos commissions, d'en décider. Chaque fois qu'un président ou un commissaire a demandé à la Municipalité de siéger en tel ou tel endroit, nous l'avons accepté. Je vous l'ai d'ailleurs dit en début de séance, Monsieur Gaudard, que j'avais imaginé d'abord que la commission pouvait siéger là. Mais comme aucun commissaire ne l'avait demandé, ce n'était pas à moi de le proposer. Il n'est pas nécessaire de faire des rododromes. Il suffit que vous le décidiez et nous le demandiez.

M. Gaudard est le seul à contester ce projet, il l'a fait d'ailleurs en commission, où il s'est abstenu. Aucune réponse ne vous a convaincu, Monsieur Gaudard, j'en suis navrée, mais je pense qu'aucune réponse ne vous convaincrait. Toutes les réponses possibles, toutes les explications concrètes vous ont été données par la Municipalité. Mais à

l'évidence rien ne pourrait vous convaincre, et la meilleure preuve, c'est le mélange que vous faites en mettant dans un même panier les financements du ressort de la Ville, ceux qui relèvent d'un cofinancement avec l'Etat – vous citez Beaulieu – et ceux qui reviennent à des privés – vous citez l'Aquaécopôle. Vous voudriez que nous fixions des priorités sur les financements des autres. Je ne vous pense pas limité au point de ne pas comprendre les différences de financement, donc je ne saisis pas pourquoi vous faites ça, sauf à vouloir arriver à vos fins. En réalité, vous faites semblant de tout mélanger, et vous demandez des priorités.

Si un service a défini des priorités, Monsieur Gaudard, c'est bien le Service de la culture. Vous avez adopté récemment un préavis sur la politique culturelle<sup>1</sup>. Vous nous avez d'ailleurs reproché de vous avoir donné trop d'informations, d'avoir joint une annexe où nous donnions les prévisions de subventionnement pour les cinq années futures. Dans ce préavis, nous avons également fixé pour chaque domaine artistique la priorité sur laquelle nous voulions nous centrer. L'Arsenic en faisait partie, il était presque en priorité une. Cette priorité était en effet inscrite par ailleurs dans le plan des investissements. S'il y a un service qui a fixé des priorités, Monsieur Gaudard, c'est la Culture. Donc ce n'est pas à ce propos que vous pouvez émettre une critique.

M. Hildbrand, je crois, a parlé des locaux actuels de l'Arsenic. Il y en a deux. Il n'y a pas que celui qu'il a cité, le Centre de formation de l'industrie, il y a aussi l'ERACOM, qui elle, a accepté sa résiliation. Ce n'est pas la rénovation du théâtre qui met en cause la pérennité de ce Centre de formation dans les locaux de l'Arsenic. Vous avez énuméré toutes les machines qui sont dans ces locaux. Elles sont si lourdes qu'elles ont causé des dégâts importants à la structure du bâtiment, au point que ce n'est plus possible de les y maintenir. Voilà. Si vous n'êtes pas convaincu par ces explications, vous demanderez à mon collègue directeur des Travaux, dont le Service d'architecture a fait toutes les analyses techniques. Je ne doute pas de ce que me dit M. Français. Je crois en effet que les structures du bâtiment de l'Arsenic sont mises en péril par le poids de ces machines.

Je ne m'engagerai certainement pas à trouver des locaux de remplacement pour ce Centre de formation. Mon seul engagement, que nous avons déjà commencé à remplir, c'est de leur proposer d'autres locaux. Aucun des locaux proposés jusqu'ici ne leur convient. C'est un peu étonnant que le Centre de formation de l'industrie, qui est actuellement sur 600 à 700 m<sup>2</sup>, nous dise subitement qu'il a besoin de 1800 m<sup>2</sup>. S'ils ont besoin d'une surface triple, il faut croire que ces bâtiments ne leur convenaient de toute façon pas, qu'ils étaient beaucoup trop exigus. Mais évidemment, ils n'ont pas plus d'argent à consacrer au loyer. Dans ces conditions, je ne proposerai certainement pas un local qui fait le triple de la surface pour le même loyer. Tout propriétaire le comprendra. Vous m'interpelleriez ensuite sur ma mauvaise gestion des bâtiments de la Ville de Lausanne!

<sup>1</sup>BCC 2008-2009, T. II (N° 11), pp. 172 ss.

Ce préavis répond aux besoins de l'Arsenic, il a été rédigé en collaboration avec les intéressés. Il valorise ce bâtiment, prévoit de le rénover plutôt que de le reconstruire à partir de zéro. C'est une valorisation normale et même intéressante d'un bâtiment industriel, du point de vue du patrimoine et du quartier. Il est tout à fait adéquat, par rapport aux besoins et projets futurs de l'Arsenic, de développer les créations et la diffusion des productions. Je vous remercie de le soutenir.

**M. Philippe Jacquat (LE):** – M. Rapaz a répété que le crédit d'étude est la meilleure solution pour une rénovation. M. Gaudard se pose la question d'un nouveau projet. Il en avait parlé en commission, mais il semble que son idée a été balayée, avec l'argument que c'est beaucoup plus cher. Et circulez, il n'y a rien à voir...

La demande d'urgence a été faite, nous l'avons reçue en addenda, le rapport s'étant plus ou moins perdu, comme nous l'avons appris tout à l'heure. Pour que nous puissions prendre une décision sereine et réfléchir aux deux propositions, je demande l'ajournement du vote.

**Le président:** – Etes-vous soutenu par dix personnes? C'est le cas. Donc nous ajournons le vote. Mais comme il faut reprendre la discussion, nous ajournons la discussion.

**M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine:** – Si je peux tout même m'exprimer...

Je regrette beaucoup cette nouvelle obstruction de Lausanne-Ensemble sur un projet qui va se faire, vous l'avez dit. C'est un projet sensé, adéquat. Il a été adopté en commission par tous les commissaires, avec la seule abstention de M. Gaudard. Je regrette beaucoup cette décision, qui n'a pour objet et pour conséquence que de retarder le projet. Elle n'en a aucune autre. Nous réaliserons ce projet. Cette décision le retardera, le renchéra. Ensuite vous nous reprocherez que le projet est plus cher alors qu'au lieu de vous occuper du bien commun, vous ne vous occupez que d'obstruer les projets de la Municipalité! Je trouve cela irresponsable de votre part.

**M. Philippe Jacquat (LE):** – Je réfute totalement cette qualification d'obstruction. Nous avons un seul projet, un autre n'a pas été étudié. C'est un procès d'intention scandaleux. Lors du vote, s'il n'y a pas de réflexion sur une nouvelle construction, nous prendrons acte, comme vous l'avez dit lors d'une séance précédente. Nous sommes largement minoritaires, nous ne faisons pas ce que nous voulons.

**Le président:** – On ne va pas y passer la soirée... Je donne la parole à M<sup>me</sup> Zamora, puis j'espère que nous pourrions en rester là.

**M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine:** – Je ne peux pas laisser passer ce que dit M. Jacquat. Ce n'est rien d'autre qu'un

mensonge. En commission, la question de la reconstruction a largement été discutée. Il a été répondu à M. Gaudard. Je répète qu'il est le seul à n'avoir pas été convaincu. Les autres commissaires de LausannEnsemble, il y en avait deux, je ne sais plus lesquels, ont voté ce préavis, comme tous les autres. Les explications ont été données. Alors on peut bien le contester, mais en commission les gens étaient convaincus. Alors ne venez pas dire maintenant, Monsieur Jacquat, parce que vous avez réfléchi entre deux, qu'on n'a pas donné les réponses. Seul M. Gaudard n'a pas été convaincu.

Certes, vous êtes minoritaires. J'ai toujours respecté la minorité, Monsieur Jacquat. Toujours! J'ai constamment essayé de trouver des compromis avec LausannEnsemble, y compris parfois contre ma propre majorité. La plupart d'entre vous pourront en témoigner. Que celui qui dit le contraire vienne le dire à la tribune! Mais quand une minorité se comporte comme elle le fait aujourd'hui, excusez-moi, Monsieur Jacquat, mais je me demande si ma stratégie était la bonne!

**Le président:** – Si ça ne vous fait rien, nous en resterons là, même si nous pourrions continuer longtemps sur le sujet. Cela me semble parfaitement inutile. La proposition de M. Jacquat étant soutenue par dix personnes, il est sage d'interrompre la discussion. Vous pourrez peut-être régler la question durant la pause estivale, avant la reprise de la discussion en septembre.

**Le président:** – Nous quittons les urgences de la Municipalité, pour passer à l'ordre du jour ordinaire, le point R153, la motion de M<sup>me</sup> Florence Germond et consorts: «Pour des achats publics équitables». Monsieur Calame, merci de nous rejoindre à la tribune.

**Motion de M<sup>me</sup> Florence Germond et consorts:**  
«Pour des achats publics équitables»<sup>2</sup>

*Rapport*

Membres de la commission: M. Maurice Calame (LE), rapporteur, M. Eddy Ansermet (LE), M. Jean-Charles Bettens (Soc.), M<sup>me</sup> Florence Germond (Soc.), M. Fabrice Ghelfi (Soc.), M<sup>me</sup> Diane Gilliard (AGT), M. Albert Graf (UDC), M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf Spina (Les Verts), M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron (LE), M. Nkiko Nsengimana (Les Verts).

Municipalité: M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

**Rapport photocopié de M. Maurice Calame (LE), rapporteur:** – La commission était composée de la manière

suivante: M. Maurice Calame, rapporteur, M<sup>mes</sup> Thérèse de Meuron (remplaçant M. Gilles Meystre), Florence Germond, Natacha Litzistorf Spina, Diane Gilliard (remplaçant M. Alain Hubler), MM. Eddy Ansermet (remplaçant M. Olivier Martin), Fabrice Ghelfi (remplaçant M. André Mach), Jean-Charles Bettens (remplaçant M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz), Nkiko Nsengimana, Albert Graf.

Pour la Municipalité: M. Olivier Français, directeur des Travaux. Pour l'Administration: M<sup>mes</sup> Alessia Radaelli, déléguée aux marchés publics de la Ville de Lausanne, Claudia Braillard, assistante, Service d'architecture, MM. Dominique Stalder, chef du bureau des imprimés et du matériel (BIM) de la Ville de Lausanne, Jacques Vuillomenet, chef de bureau au magasin général (Magesi). M<sup>me</sup> Nicole Christe, cheffe du Service d'architecture, était excusée. Nous remercions M<sup>me</sup> Claudia Braillard pour avoir tenu les notes de séance.

*Préambule*

Cette motion, déjà déposée par le Parti socialiste dans plusieurs Législatifs, pourrait sembler une motion politique de trop. Au contraire, au cours de la discussion nous avons pu nous rendre compte que de nombreux points ont fait l'objet d'une intense discussion.

Une motion concernant l'achat des ordinateurs a déjà été déposée. Cette nouvelle motion permettra d'élargir la problématique à tous les achats que fait la Ville, que ce soit du textile, de la construction ou autres. Ce sont les achats produits dans le tiers monde qui sont visés.

La motion s'inscrit dans une campagne globale qui est actuellement menée par l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) pour sensibiliser les collectivités publiques. Globalement, au niveau suisse, il y a Fr. 36 milliards d'achats publics chaque année. Si toutes les collectivités publiques jouent le jeu, il y aura moyen d'avoir un impact non négligeable.

Une motion semblable est déposée au Grand Conseil ainsi que dans d'autres Communes vaudoises comme Yverdon, Nyon, Renens, Lutry et Montreux, et dans d'autres Cantons comme Genève. Au niveau de la Confédération, il y a également des interventions.

Cette motion a un caractère très politique. La Municipalité n'a pas attendu la présente motion pour se préoccuper de ce type de question. Par exemple dans le cadre de la Cadev (Centrale d'achats de l'Etat de Vaud) et le BIM (Bureau des imprimés et du matériel), la problématique de la traçabilité des sujets font l'objet d'un débat permanent dont on a déjà longuement parlé, même au sein du Conseil communal.

*Marchés publics: critères et évaluation*

Après la réponse donnée en 2007 à la motion de Charles-Denis Perrin «Pour une prise en compte de critères de

<sup>2</sup>BCC 2008-2009, T. I (N° 4/I), p. 260; *idem*, T. I (N° 6/II), pp. 568-569.

développement durable dans l'attribution des marchés publics», un outil a été développé pour permettre à tous les services de la Ville d'appliquer d'une manière systématique les critères de développement durable lors d'appels d'offres. Le praticien a quand même une petite marge qui doit permettre d'affronter les cas spéciaux, mais sinon la règle veut que les critères de développement durable soient appliqués dans les deux volets, social et écologique.

Il y a pas mal de motions et de postulats qui sont déposés sur ce domaine. Mais, finalement, les mesures prises par la Ville, depuis la motion Perrin, rejoignent déjà passablement les demandes faites. Tout ce qui concerne les aspects du développement durable et environnementaux, la loi cantonale, les accords intercantonaux auxquels la Ville est assujettie, permettent de le faire. La Ville et son Administration s'efforcent d'appliquer tout cela de manière de plus en plus systématique.

#### *Niveau de compétence*

Les motionnaires estiment que leur motion a gardé tout son sens après la présentation des critères d'évaluation. Il leur semble qu'il y ait des pratiques très différentes selon les services. Cet outil ne répond pas spécifiquement pour des achats durables dans les pays du tiers monde.

Les motionnaires pensent que le sujet abordé et présenté, mais de façon très superficielle, constitue un bon outil. Ils en prennent acte avec satisfaction. Comme l'outil est récent, il y a encore un petit travail de sensibilisation interne à faire. Ce qui leur paraît un petit peu flou ce sont les compétences décisionnelles. Ils ne disent pas qu'il faille forcément faire un cadre rigide, mais il faudrait, en tout cas, sensibiliser ceux qui signent. La compétence de signer et d'engager un achat demande des fonctionnaires de s'assurer qu'en signant ces achats, ils ont effectivement réfléchi à tous les aspects et pas seulement à l'aspect qui les intéresse à très court terme. Ce n'est pas parce qu'en gros ils ont Fr. 200'000.– au budget et qu'ils ont une offre à Fr. 200'000.– qu'ils se disent «très bien, tout va bien, le reste m'indiffère». Il faut leur dire que cela ne suffit pas, ils doivent se poser d'autres questions et, si cela coûte un petit peu plus cher, il s'agit de prendre un peu plus de temps, car il est important que les critères soient remplis.

Le Municipal n'a pas l'impression que les chefs de service fonctionnent comme il a été dit ci-dessus et qu'à la fin, c'est toujours la Municipalité qui prend la décision finale.

Les motionnaires finissent par saluer le travail déjà fait. Ils n'avaient pas bien compris les niveaux de compétences décisionnelles. Le point a été clairement expliqué.

#### *Utilité de la motion*

Les membres de la commission pensent pouvoir souscrire à la démarche décrite dans la motion, étant entendu que l'on ne peut pas adhérer à des pratiques telles que faire travailler

des enfants. Ce n'est pas une problématique nouvelle. Les quatre points de la motion peuvent paraître rigides, bien au contraire, ils ne sont pas contraignants puisqu'il s'agit de «respecter, sensibiliser, favoriser, intensifier».

Par contre, il ne faudrait pas tomber dans un protectionnisme extrême. La notion de consommer des produits de proximité ne doit pas nous faire oublier que certains pays émergents ont besoin du commerce international pour survivre.

La Municipalité n'a pas attendu cette motion pour agir en termes de durabilité dans les achats. La motion devrait permettre d'appliquer un principe cher en matière de durabilité, soit celui du principe de l'amélioration continue, sans oublier qu'il existe une stratégie nationale du développement durable.

La motion voudrait que l'on se préoccupe des achats faits dans des pays émergents et qu'un contrôle de la traçabilité des objets soit mis en place. En fait, c'est la problématique de l'OSEO sur laquelle nous sommes tous d'accord quant aux conditions de travail des divers artisans de l'objet fini.

#### *Les pavés lausannois*

Un exemple qui doit être cité où les conditions de travail sont déplorables est celui des pavés qui décorent le sol de la ville qui viennent de carrières vietnamiennes. Les grands fournisseurs suisses s'adressent aux pays émergents parfois pour équilibrer les richesses à travers le monde, mais surtout pour obtenir des prix bas.

Notre Municipalité n'a pas hésité à commander les nouveaux pavés de notre ville dans ce pays lointain : le Vietnam, alors qu'en Suisse, dans les vallées grisonnes et tessinoises, il y a des carrières qui fournissent du granit de qualité. Ce qui fait choisir ces solutions lointaines plutôt que de favoriser les produits de chez nous, qui rappelons-le font vivre des populations locales, c'est le prix.

Il y a encore d'autres exemples comme : les jouets achetés pour les garderies, les vêtements acquis pour les travailleurs de la Ville ou les produits alimentaires qui ravitaillent les cuisines que la Ville gère, soit les garderies, cantines, etc.

#### *Exemple du papier*

Nous apprenons par exemple que le papier recyclé vient d'Allemagne et le papier blanc de Suède. Les achats via le groupe Graphosa pour les cantons de Fribourg, Neuchâtel, Jura, Vaud, Genève, Valais et la Ville de Lausanne représentent Fr. 300 millions de feuilles de papier recyclé d'Allemagne et Fr. 100 millions de feuilles de papier blanc. En Suisse, il n'y a plus de fabrique de papier.

#### *Motion ou postulat*

Les motionnaires nous informent que, concernant le choix entre motion ou postulat, une discussion au sein de leur

groupe doit avoir lieu. Elle devrait permettre de prendre position avant de passer en plenum.

#### Conclusion

Il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une prise en compte d'une motion et que les réponses aux divers points soulevés devront se faire, si la motion est acceptée, par voie de préavis. Un rapport exhaustif permettra de traiter d'un sujet sensible et qu'il est important de ne pas formuler des règles qui pourraient nuire à un juste commerce international et équitable.

#### Vote de la commission

La commission accepte la prise en considération de la motion de M<sup>me</sup> Florence Germond et consorts «pour des achats publics équitables» par 6 voix pour, 1 contre et 3 abstentions.

**Le président:** – Monsieur Calame, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

**M. Maurice Calame (LE), rapporteur:** – Non, Monsieur le Président.

**Le président:** – Je vous remercie. La discussion est ouverte.

#### Discussion

**M<sup>me</sup> Florence Germond (Soc.):** – Cette motion nous emmène peut-être un peu plus loin que les questions qui touchent directement à notre ville, elles sont néanmoins importantes... Vous l'avez lu: le but de cette motion est de s'assurer que les achats des collectivités publiques soient produits dans des conditions de travail équitables, qui respectent au moins les normes minimales en matière de droit du travail. C'est-à-dire un salaire équitable, qui permet aux travailleurs d'en vivre, l'exclusion du travail des enfants et le respect des droits syndicaux.

Une fois n'est pas coutume, je me permets de vous lire un petit extrait d'un document de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO), à propos des conditions de travail pour les pierres à paver, extraites par des enfants en Inde: «*Une paroi de granit s'élève à la verticale derrière les enfants, l'air saturé de poussière est à couper au couteau, les marteaux pneumatiques sont assourdissants, les enfants se mettent à trois pour guider ces machines qui pèsent 45 kilos. Ils sont tout tremblants, plusieurs deviendront sourds avant d'avoir 14 ans. En effet, le travail des enfants est très répandu en Inde et les parents totalement démunis vendent parfois leurs enfants aux propriétaires de carrière. Ces enfants vivent sous des bâches, souvent à quelques kilomètres des villages de leurs parents. Ici, personne ne devient vieux, la silicose est si répandue que les travailleurs et travailleuses meurent en moyenne à 40 ans.*» Ce bref descriptif doit nous inciter, nous, collectivité publique, à nous

préoccuper de ces conditions de travail. Il y a en Suisse pour Fr. 36 milliards d'achats publics chaque année, nous disposons d'un levier important pour avoir un impact sur les conditions de travail dans ces pays.

Cette motion s'inscrit dans une démarche globale. Plusieurs motions similaires ont été déposées dans plusieurs Conseils, et 27 Communes et Cantons se sont déjà inscrits et ont adopté des interventions dans ce sens.

Ces achats touchent principalement les textiles, les ballons de foot ou les bordures de trottoirs, la construction.

J'aimerais terminer sur les aspects économiques. Dans un monde globalisé, tout est lié: l'exploitation des travailleurs dans un coin de la planète favorise les mouvements de délocalisation d'Europe vers ces pays. On crée aussi une concurrence déloyale envers les entreprises qui respectent les conditions de travail par celles qui cassent les prix. Or souvent, l'impact sur le prix final du produit est négligeable. Par exemple, les ballons de foot sont payés 50 centimes aux travailleurs qui les cousent et ils sont vendus ici entre Fr. 20.– et 40.–. Même si on doublait le salaire des ouvriers qui cousent les ballons, l'impact sur les prix ici serait marginal.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à soutenir le renvoi de cette motion à la Municipalité.

**M. Philippe Jacquat (LE):** – Les mesures et les contrôles demandés sont déjà appliqués par la Ville de Lausanne, ou devraient tout au moins l'être. Cela figure dans la réponse à une motion de Charles-Denis Perrin déposée il y a déjà quelque temps. Edicter des règlements spécifiques supplémentaires n'empêchera jamais les couacs. Nous le verrons peut-être tout prochainement dans un autre préavis. Les décisions d'achat incombant in fine à la Municipalité, c'est elle qui prend ces décisions. Et là je suis toujours effaré... Sinon effaré, du moins surpris qu'un groupe majoritaire au Conseil communal ne fasse pas confiance à sa Municipalité, largement majoritaire aussi.

Pour ces diverses raisons, la majorité des membres du groupe LausanneEnsemble s'abstiendront.

**Le président:** – La discussion continue. Elle n'est plus demandée, elle est close.

Monsieur le rapporteur, pouvez-vous nous rappeler les conclusions de la commission.

**M. Maurice Calame (LE), rapporteur:** – La commission accepte la prise en considération de la motion de M<sup>me</sup> Florence Germond et consort pour des achats publics équitables par 6 voix pour, 1 contre et 3 abstentions.

**Le président:** – Je vous remercie. Celles et ceux qui suivent les déterminations de la commission le manifestent en levant la main. Merci. Avis contraires? Merci. Abstentions?



Avec une quinzaine d'abstentions, sans avis contraire, vous avez accepté le renvoi à la Municipalité de la motion Germond. Merci, Monsieur le rapporteur.

**Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu la motion de M<sup>me</sup> Florence Germond et consorts : « Pour des achats publics équitables. » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

—————

**Le président :** – Nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour, R156, rapport-préavis N° 2008/62, « Réponse au postulat de M. Thomas Hottinger : « Pour plus de transparence lors de l'abattage des arbres sur la commune de Lausanne » ». Merci à M<sup>me</sup> Sandrine Junod de nous rejoindre.

—————

*Réponse au postulat de M. Thomas Hottinger*

**« Pour plus de transparence lors de l'abattage des arbres  
sur la commune de Lausanne »**

Rapport-préavis N° 2008/62

Lausanne, le 17 décembre 2008

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

**1. Objet du rapport-préavis**

En réponse au postulat de M. Thomas Hottinger, la Municipalité rappelle le cadre légal s'appliquant à la protection des arbres ainsi que les mesures qu'elle entend prendre afin d'améliorer la communication et ainsi répondre aux attentes de ses administrés en matière de gestion du patrimoine arboré.

**2. Rappel du postulat de M. Thomas Hottinger**

Déposé lors de la séance du Conseil communal du 7 décembre 2006, le postulat de M. Thomas Hottinger a été développé et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport lors de la séance du Conseil communal le 27 mars 2007<sup>1</sup>.

Ce postulat demande à la Municipalité de Lausanne d'étudier la possibilité de rendre plus transparentes les décisions prises lors de l'abattage des arbres dans les parcs et le long de la voie publique dans la ville.

Il mentionne également quatre propositions pouvant participer à une meilleure compréhension du public.

**3. Responsabilité du propriétaire**

Dans notre société où la recherche d'un responsable humain pour des événements autrefois mis au compte du hasard ou de la malchance semble être devenue la norme, la situation du propriétaire de l'arbre devient de plus en plus délicate. Sa responsabilité ne se trouve déchargée que si l'arbre a été soumis à un événement exceptionnel et imprévisible et/ou qu'il ne présente aucun défaut visible ou aisément décelable.

C'est ce qui motive, pour le Service des parcs et promenades, des inspections régulières, généralement annuelles, des arbres; ceci en plus des situations flagrantes d'arbres morts sur pied ou fauchés par un véhicule en perdition.

D'un point de vue juridique, les considérations relatives à la valeur effective, patrimoniale ou historique, n'entrent pas en ligne de compte en cas de sinistre. Si un arbre présente des risques, ceux-ci doivent être maîtrisés par des moyens appropriés ou l'arbre doit être abattu.

<sup>1</sup>BCC N° 11/II, séance du 27 mars 2007, pp. 342 et 343.

#### 4. Situation et pratiques actuelles

Il convient tout d'abord de relever que les arbres ne sont pas soumis aux mêmes règles selon qu'ils croissent dans une zone forestière ou non.

##### 4.1 *Domaine forestier*

Les zones soumises à la Loi fédérale sur la protection des forêts sont cadastrées comme telles et ne peuvent être défrichées sans autre. Cela signifie également que le traitement du sol doit être de nature forestière. Une transformation en terrain engazonné, même sans l'abattage des arbres présents, est proscrite.

La délivrance du permis de coupe est de la compétence du Service cantonal des forêts au sens de l'article 27 de la Loi forestière vaudoise du 19 juin 1996 (LVLFo). Dans ce cas, l'inspecteur des forêts ou le garde forestier procède au martelage des arbres à abattre, définit les mesures d'exploitation et contrôle la réalisation des travaux. Cette autorisation concerne les propriétaires privés et publics. La Municipalité n'a aucune compétence en ce domaine. Signalons encore qu'une même parcelle peut comporter une zone soumise au régime forestier et une autre soumise à la Loi cantonale sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS) de 1969, ce qui n'est pas fait pour clarifier les situations à l'égard du public.

Les propositions de coupe sont planifiées par les gardes forestiers lausannois en tenant compte du plan directeur forestier et des plans de gestion. Ces propositions sont validées par l'inspecteur forestier, qui participe à une partie des martelages (désignation des arbres à abattre sur le terrain). L'inspecteur participe ensuite, par pointage, au contrôle pendant les travaux et à la fin de ceux-ci.

##### 4.2 *Zones soumises à la LPNMS*

Les zones soumises à la LPNMS voient la protection des arbres assurée selon deux méthodes : le classement ou la protection. Celles-ci ont été laissées au choix des Autorités communales par le législateur cantonal.

###### 4.2.1 *Classement des arbres*

Les arbres sont protégés par un classement. Cette méthode impliquait un recensement des arbres, de leur position et caractéristiques. Elle est appliquée dans de nombreuses communes dotées d'un nombre limité d'arbres dignes de protection.

Le problème que soulève ce procédé provient de la nature même des arbres : ce sont des êtres vivants qui grandissent, déclinent puis meurent. Il n'est pas forcément souhaitable de les remplacer au même endroit et par une même essence.

Par ailleurs, ces inventaires doivent être tenus à jour et engendrent ainsi une charge de travail non négligeable.

###### 4.2.2 *Protection des arbres*

Les arbres sont protégés par le biais d'une réglementation ad hoc.

C'est cette méthode que la Commune de Lausanne a retenue jusqu'ici, ceci pour deux raisons principales.

- Elle ne nécessite pas la réalisation d'un inventaire fastidieux et coûteux à établir et quasi impossible sur un territoire aussi étendu.
- Elle autorise une relative souplesse qui permet de ne pas refuser des abattages à des propriétaires pénalisés par des plantations parfois (trop) généreuses qui empêchent toute évolution souhaitable et réglementaire de leur bien-fonds.

C'est ainsi que sur la commune de Lausanne, l'ensemble des arbres d'essence majeure (hormis ceux soumis à la loi forestière) est réputé protégé, donc soumis à une demande d'autorisation pour élagage ou abattage. La décision finale revient à la Municipalité.

#### 4.2.3 La loi cantonale et son règlement d'application

La Commune de Lausanne s'était montrée bonne élève et avait mis en application la LPNMS fort rapidement. Le Canton, pour sa part, n'a finalement décidé de son règlement d'application que dix années plus tard. La Municipalité de cette époque a préféré maintenir son approche pragmatique de la protection des arbres en n'affichant au pilier public que les demandes conjointes à une recherche d'obtention d'un permis de construire.

Elle a considéré en effet que les autres cas ne relevaient que d'une analyse avant tout technique, principalement liée à des problèmes de sécurité.

#### 4.2.4 Domaine public

Les arbres situés sur le domaine public et sur du domaine privé assimilé à du domaine public ; autrement dit, les sujets gérés par le Service des parcs et promenades sont suivis très régulièrement par les équipes d'entretien qui peuvent détecter les anomalies. Leur abattage fait l'objet d'une liste annuelle pour les arbres d'avenue et une deuxième liste pour les arbres de parcs (parcelles communales). Ils font l'objet d'un communiqué de presse dénombrant les arbres qui seront abattus puis remplacés lors de la prochaine saison hivernale. Ces communiqués sont publiés sur le site internet de la Ville et indiquent la personne de contact pour tout renseignement complémentaire.

Cependant, certains végétaux ou groupe de végétaux remarquables (allées) font l'objet d'un traitement plus personnalisé avec communiqué de presse ad hoc et, parfois, présentation in situ. Dans tous les cas, chaque arbre fait l'objet d'une expertise individuelle.

Par exemple lors des étapes d'abattage dans le sud du parc de Valency, les habitants ont été invités à des séances explicatives montrant le bien-fondé de la démarche et les raisons de l'abattage ainsi que les motifs de non-remplacement dans certains cas.

S'agissant des forêts lausannoises, des contrôles systématiques sont effectués par FoDoVi selon un concept établi en 2005. Dans certaines zones sensibles, les arbres sont inspectés plusieurs fois dans l'année. Le résultat des inspections conduit soit à l'abattage immédiat en cas de risque potentiel important, soit à l'abattage différé aux exploitations de l'hiver suivant, soit encore à une observation accrue pour mesurer l'évolution du sujet.

En règle générale, des zones de vieux bois sénescents sont déterminées dans les plans de gestion, aux endroits où leur maintien n'est pas en contradiction avec la sécurité du public (par exemple, réserve des Vieux Chênes à Sauvabelin).

Toutes les coupes sur le territoire forestier communal font l'objet d'un affichage sur le terrain expliquant la cause de l'intervention ainsi que la durée des travaux et d'une publication sur le site internet de la Ville de Lausanne.

Une journée d'information a lieu chaque automne et un flyer expliquant les raisons des interventions sylvicoles, édité en 2007, est disponible à la même adresse internet.

Pour les coupes en milieu urbain, des mesures complémentaires, telles que communiqué de presse, affichage d'info dans les immeubles voisins de la coupe et séance d'information, sont prises systématiquement.

#### 4.2.5 Domaine privé

Pour chaque demande d'abattage, une analyse de l'arbre et des motifs invoqués est effectuée par un spécialiste du Service des parcs et promenades qui soumet ensuite un préavis à la Municipalité pour approbation. Pour rappel, l'autorisation d'abattage d'un arbre est accordée selon la loi en vigueur (LPNMS art. 6 et son règlement art. 15), lorsque des impératifs, tels que l'état sanitaire de l'arbre, la sécurité, la stabilité de talus, l'imposent ; mais aussi pour des problèmes importants d'immission ou lorsque l'arbre nuit notablement à l'exploitation rationnelle d'un bien-fonds ou d'un domaine agricole.

En chiffres :

Selon une moyenne établie sur les statistiques des trois dernières années, le nombre de demandes traitées par le service se monte à 185 et concerne 600 arbres. Sont incluses dans cette moyenne, 40 requêtes concernant 320 arbres, traitées dans le cadre des demandes d'autorisation de construire.

En 2007 par exemple, des demandes d'abattage totalisant 454 arbres, toutes procédures confondues, ont été soumises à la Municipalité. Celle-ci a refusé l'abattage de 64 arbres. Elle est entrée en matière pour l'abattage de 137 arbres sans compensation et pour l'abattage de 253 arbres avec compensation.

A noter que dans le cadre des autorisations de construire, l'intérêt à la conservation d'arbres protégés doit être comparé à l'intérêt à permettre une utilisation rationnelle des terrains à bâtir conforme au plan de zone en vigueur, ce qui explique un nombre plus élevé d'entrées en matière.

Lorsqu'un arbre ne peut être replanté faute de place, un montant est versé sur le fonds compensatoire. Celui-ci est destiné à financer des plantations compensatoires et à participer à des travaux occasionnels assurant le maintien d'arbres exceptionnels.

## 5. Propositions du postulant

### 5.1 Création d'un petit groupe d'experts

*Création d'un petit groupe d'experts en la matière qui conseillerait l'Administration et, par la même occasion, informerait le public de l'état des arbres et, quand ce serait nécessaire, expliquerait pourquoi il faut abattre les arbres. Il servirait de relais auprès du public.*

Le Service communal des parcs et promenades dispose d'experts compétents, qui expriment leur avis sur les demandes d'abattage. Il fait appel à des experts extérieurs qualifiés et reconnus dans les cas particuliers où une vision extérieure semble nécessaire.

Lors des séances d'information organisées à l'occasion d'interventions exceptionnelles, le Service des parcs et promenades a pu constater un certain décalage entre la situation sanitaire réelle des arbres et la perception ou les attentes des habitants. Ceci était d'autant plus sensible que les séances concernaient des arbres en mauvaise, voire très mauvaise santé, dont l'abattage devenait nécessaire pour les questions de responsabilité évoquées ci-dessus.

Aujourd'hui, le service s'efforce d'informer assez tôt de la situation, par des panneaux décrivant l'état sanitaire du ou des sujets concerné(s) et attirant l'attention du public sur les éléments permettant d'établir le diagnostic : présence de cavités, de champignons parasites, branches sèches, etc.

Au vu du nombre d'arbres sur le territoire de la commune, donner suite à la proposition de M. le postulant exigerait d'engager ou de mandater deux ou trois experts. Ceux-ci effectueraient un travail redondant par rapport à celui des experts du Service des parcs et promenades.

Il n'apparaît dès lors ni utile ni nécessaire de donner suite à cette proposition, d'autant plus qu'un groupe de biologistes collabore depuis 20 ans avec le Service des forêts, domaines et vignobles. Baptisé Jorlog, ce groupe pluridisciplinaire reçoit des mandats pour des études qui permettent d'établir un suivi de la biodiversité des forêts lausannoises. Bien que ces experts dans leurs domaines (faune, flore, géologie, pédologie, hydrologie, etc.) ne soient pas des spécialistes de l'arbre, ils peuvent néanmoins attirer l'attention des services gestionnaires de forêts sur les conséquences de certains abattages.

### 5.2 Organisation de randonnées d'information dans les parcs

*Organisation de randonnées d'information dans les parcs pour expliquer la vision de l'Administration et l'état des arbres qui demandent des soins ou devraient être abattus ultérieurement.*

Cette proposition rejoint la stratégie de communication municipale sur la gestion différenciée des espaces verts mise en place depuis plusieurs années. L'idée est tout à fait bonne et la Municipalité y donnera suite. Des visites commentées par les experts du Service des parcs et promenades, concernant dans un premier temps les situations les plus caractéristiques, seront organisées dès l'année prochaine en complément des informations données par l'intermédiaire de panneaux.

### 5.3 Invitation aux citoyens à participer à l'évaluation de la santé des arbres

Evaluer sérieusement la santé d'un arbre est une affaire de spécialistes. Cela exige des compétences multiples (botanique, podologie, environnement, microbiologie, etc.) qui s'acquièrent après de solides études par une patiente expérience de terrain, chaque arbre étant un cas individuel à considérer comme tel.

Inviter les citoyens à participer à une telle évaluation laisserait entendre que tout un chacun dispose de ces compétences, ce qui n'est pas le cas. La Commune de Lausanne, en tant qu'autorité d'application de la LPNMS et en tant que propriétaire ne saurait se fier à une évaluation conduite par des non spécialistes. Certains habitants pourraient en effet exiger la disparition d'arbres précieux mais jugés «gênants» par le quartier; d'autres pourraient refuser l'abattage d'arbres dangereux par un souci de conservation à tout prix.

La Municipalité ne donnera donc pas suite à cette proposition de M. le postulant. En revanche, les visites prévues au point 5.2 vont dans le sens d'une meilleure information du public.

#### *5.4 Mise sur pied d'un forum d'information par le biais d'internet*

*Etablissement d'un bulletin de santé forestière, où des explications pourraient être données sur l'état de santé des arbres et où on exposerait les futurs plans d'élagage d'arbres. En parallèle, une adresse courriel pourrait être mise à disposition de nos concitoyens pour qu'ils puissent poser leurs questions et transmettre leurs propres observations.*

Les ressources humaines nécessaires au fonctionnement d'un tel forum dépassent très largement les disponibilités des services concernés (Parcs et promenades et Forêts, domaines, vignobles). La pratique constante de la Municipalité est d'informer la population par le biais du site [www.lausanne.ch](http://www.lausanne.ch), lors des campagnes d'abattage soumis à la LPNMS.

Les services compétents sont à disposition pour tout renseignement complémentaire et l'adresse électronique des personnes responsables figurera désormais sur les communiqués de presse.

La Municipalité ne pourra donc pas donner entièrement suite à la proposition de M. le postulant.

### **6. Position de la Municipalité**

Le postulat a le clair mérite de mettre en évidence un certain manque de communication. Afin d'assurer une meilleure transparence, la Municipalité chargera donc le Service des parcs et promenades :

- A. d'organiser annuellement des tournées (randonnées) d'information, en particulier dans les parcs, suivant en cela les propositions du postulant;
- B. de modifier sa pratique dans le traitement des demandes d'autorisations d'élagages et d'abattages d'arbres en introduisant une «mise au pilier public» de toutes ces demandes. Cette mesure d'instruction du dossier rallongera les procédures de trois à quatre semaines.

### **7. Conséquences sur le budget**

Le traitement des demandes ne devrait pas augmenter significativement le travail des collaborateurs de l'Administration. Les visites commentées dans les parcs s'intégreront dans la stratégie de communication sans qu'il soit nécessaire de recourir à du personnel supplémentaire; seule une augmentation extraordinaire des interventions, en relation avec les mises au pilier public, pourrait entraîner un besoin en personnel supplémentaire. En l'état de la question, cette éventualité paraît comme peu vraisemblable en considération des expériences faites par d'autres villes.

## 8. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le rapport-préavis N° 2008/62 de la Municipalité, du 17 décembre 2008 ;  
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'accepter la réponse municipale au postulat de M. Thomas Hottinger «Pour plus de transparence lors de l'abattage des arbres sur la commune de Lausanne».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Philippe Meystre

### Rapport

Membres de la commission : M<sup>me</sup> Sandrine Junod (UDC), rapportrice, M. Eddy Ansermet (LE), M<sup>me</sup> Claire Attinger Doepper (Soc.), M. Jean-Charles Bettens (Soc.), M<sup>me</sup> Adozinda Da Silva (LE), M<sup>me</sup> Nicole Graber (Les Verts), M. André Mach (Soc.), M. Thomas Schlachter (Les Verts), M<sup>me</sup> Marlène Voutat (AGT).

Municipalité : M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

**Rapport photocopié de M<sup>me</sup> Sandrine Junod (UDC), rapportrice :** – Membres présents : M<sup>mes</sup> Da Silva Adozinda, Attinger Doepper Claire, Graber Nicole, Voutat Marlène, MM. Ansermet Eddy, Bettens Jean-Charles, Mach André, Schlachter Thomas et M<sup>me</sup> Junod Sandrine, rapportrice.

Membre excusé : M<sup>me</sup> Longchamp Françoise ; elle n'a malheureusement pas reçu la convocation pourtant envoyée par courrier.

Déroulement de la séance : La commission s'est réunie le 27 février 2009 à 14 h 00. Avec la présence de la Municipalité, représentée par M. Bourquin Jean-Christophe, et les représentants de l'Administration : MM. Perrin Marc, chef du Service des parcs et promenades, et Balestra Etienne, responsable des forêts lausannoises, Service des forêts, domaines et vignobles. M<sup>me</sup> Zamora Silvia, municipale, était excusée.

Prise des notes de séance : M<sup>me</sup> Claus Geneviève, Service des parcs et promenades.

Ce rapport-préavis 2008/62 en réponse donnée au postulat de M. Thomas Hottinger, qui souhaite plus de transparence lors de l'abattage des arbres, essaye de mettre en évidence des problèmes de responsabilité qui se posent par rapport aux arbres qui sont dans le domaine public, ainsi que la manière dont le Service des parcs et promenades tente d'y répondre. Le but du Service des parcs et promenades et du Service des forêts n'est pas de faire disparaître les arbres mais de les maintenir, aussi longtemps que possible, afin de préserver le patrimoine naturel de la ville. Il n'y a pas une volonté destructrice, mais au contraire une volonté de conservation aussi longue que possible.

Le municipal évoque la photo d'un chêne qui vient d'être abattu à Sauvabelin et explique que ce dernier, avec un diamètre de 80 cm, tenait par une couronne de 5 cm de bois, tout le reste étant vide. Il a été répondu positivement à certaines propositions de M. Thomas Hottinger qui sont tout à fait raisonnables du point de vue de la Ville et qui méritent qu'on leur donne suite. Par contre, la Municipalité n'a pas pu entrer en matière concernant le partage de l'expertise : inviter des gens à expertiser des arbres semble peu faisable, justement en fonction des problèmes de responsabilité et des problèmes dus à la manière dont la prise de parole se fait sur la place publique.

La procédure des inspections régulières se fait par un diagnostic de base qui est posé selon l'aspect des arbres. Comment leur ramure se déploie, est-ce que des feuilles sont manquantes, est-ce que des branches cessent de pousser vers l'extérieur mais commencent à pousser vers l'intérieur, y a-t-il des branches mortes ou d'éventuelles blessures ou champignons ? En cas de soupçon sur la santé d'un arbre, car des éléments permettent de dire s'il y a des problèmes, des techniques sophistiquées seront utilisées pour permettre de se rendre compte de l'état de l'arbre, telle la tomographie. Cette inspection se fait, en principe, chaque année. Par contre les photos aériennes ne sont pas utilisées systématiquement lors des abattages. Elles ne permettent qu'une lecture rétrospective de l'état de végétaux identifiés.

Les privés sont responsables de leurs arbres et doivent les surveiller. Dès qu'un privé veut élaguer des branches de plus de 5 cm de diamètre, il doit faire une demande d'autorisation à la Ville. Si son arbre est malade ou présente un danger de chute, l'autorisation d'abattage est toujours accordée avec un délai assez court. Si un privé massacre un arbre et n'a pas fait de demande, la Ville prend contact avec le propriétaire pour l'obtention d'explications. En fonction du cas, il y a autorisation, sanction, voire dénonciation à la Préfecture. Par contre un arbre ne peut pas être abattu parce qu'il fait de l'ombre, à moins qu'il y ait un droit de vue inscrit dans une servitude foncière. Il y a aussi une analyse du bien-fonds de la parcelle. Autre cas de refus : les racines de l'arbre soulèvent le goudron sur un parking ou déjections d'oiseaux sur les voitures dus à la présence d'un arbre.

Il n'y a pas d'inventaire des arbres inspectés annuellement. Seuls les arbres repérés qui ont des soucis sont répertoriés sur des fichiers. Le suivi des arbres implique beaucoup de soins, raison pour laquelle il a été décidé de renoncer à établir un inventaire des arbres. Par contre, lors de demandes de permis de construire, un détail de tous les arbres de la parcelle constructible est fait, y compris les arbres à abattre ou en danger. Une évaluation est faite en termes de protection des arbres existants, en restant dans la logique de favoriser la densification de la ville. Tous les jardiniers sont rendus attentifs aux arbres et ils y portent une attention continue. Aujourd'hui à Lausanne, tous les arbres sont considérés vénérables et sont protégés. Si une liste est faite, seuls ceux notés sur cette liste seront abattus. De plus, quel classement utiliser ? Cela amènera un surcroît de travail.

A chaque projet de construction qui implique des abattages, une analyse de l'ensemble des arbres de la parcelle est faite. Pour permettre une densification, des arbres doivent être malheureusement abattus. Il y a volonté de maintenir les éléments du patrimoine vert pour l'avenir. C'est la Municipalité qui pondère l'intérêt public de maintenir un arbre, l'intérêt privé à construire et l'intérêt public à une offre supplémentaire de logements. Les plans d'affectation déterminent des droits à construire. Ces droits à construire sont plus forts que le droit de maintenir des arbres. Un permis de construire ne peut pas être refusé parce qu'il y a des arbres à abattre. Le travail est fait de manière à préserver un maximum d'arbres.



Si, comme le propose le postulant, la Ville crée un petit groupe d'experts, cela voudrait dire que l'on ne fait plus confiance à l'Administration et que c'est une affaire de spécialistes. En cas de doute ou lors d'avis divergents, la Ville fait déjà appel à des spécialistes extérieurs.

La Municipalité va organiser des randonnées d'information dans les parcs pour expliquer la vision de l'Administration et l'état des arbres qui demandent des soins ou devraient être abattus ultérieurement.

Vote de la commission :

La commission accepte à l'unanimité la réponse municipale au postulat de M. Thomas Hottinger «Pour plus de transparence lors de l'abattage des arbres sur la commune de Lausanne».

**Le président** : – Madame Junod, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

**M<sup>me</sup> Sandrine Junod (UDC), rapportrice** : – Non, Monsieur le Président.

**Le président** : – Je vous remercie. J'ouvre la discussion.

*Discussion*

**M. Roland Ostermann (les Verts)** : – Le sentiment que je retire de ce préavis, c'est que les services de la Ville sont très sourcilieux lorsque l'abattage touche des arbres privés, mais que lorsqu'il s'agit de ceux de la Ville, ils demandent les pleins pouvoirs.

Trois conseillers communaux présents dans cette salle en ont fait l'expérience traumatisante. Il y a quelques années, ils apprennent qu'on va abattre un chêne emblématique, puisque situé à Chêne-de-Gland, une clairière du Jorat. Une réunion a lieu sur place, en présence de fonctionnaires devant le chêne que voici. (*Il présente une photographie à la salle. Exclamations. Rumeurs.*)

A la question : «Ne pourrait-on pas consolider l'arbre par des haubans?», il est répondu que cela coûterait de l'argent. Puisque, apparemment, l'argent des contribuables n'est pas fait pour ça, je me suis mis en piste. J'ai contacté la Société de développement, qui ignorait tout, et le propriétaire de l'arbre. Eh oui ! L'arbre condamné n'appartenait plus à la Ville, qui en avait fait cadeau à une association pour un anniversaire important. (*Photo 2.*) Association non des moindres, en l'occurrence, puisque c'est la Société vaudoise de sylviculture. Le président de l'association, qui lui aussi ignorait tout de l'abattage envisagé, accepte de mettre une somme à disposition pour consolider l'arbre. Spontanément, un Lausannois propose une partie de la somme héritée de sa grand-mère. Je transmets l'information à qui de droit. Pas de réaction.

Mais quelques jours plus tard, je constate (*photo 3*) que l'arbre a été amputé. Il y a des jours où l'on se sent peu de

chose... Au passage, seuls des non-spécialistes comme nous le sommes ne voient pas que l'arbre en question était entièrement pourri au point qu'il fallait l'abattre, comme ne le montre pas la photo qui vous est présentée. C'est-à-dire la photo 4.

Notre intervention a sans doute quand même permis de sauver le fût du chêne, qui bravement se met à faire des pousses illustrant sa survie bienvenue à défaut de sa majesté séculaire.

Il n'empêche. Pour éviter ce genre d'aventure hasardeuse, il serait utile qu'un recensement des arbres monumentaux de notre ville soit entrepris et que les travaux lourds ou définitifs dont ils doivent être l'objet – ou la victime – soient mis à l'enquête. C'est l'esprit de la proposition que les Verts vous présenteront prochainement.

Pour ma part, je m'abstiendrai lors du vote. La Municipalité répond certes parfois positivement aux demandes du postulant, mais une bonne part du problème demeure.

**M. Guy Gaudard (LE)** : – Propriétaire à Vers-chez-les-Blanc d'une parcelle forestière, qui a dernièrement été indûment tronçonnée partiellement par des bûcherons amateurs travaillant de préférence le samedi, je suis très sensible au postulat de M. Hottinger. Dans son initiative, il s'inquiète à juste titre de certaines coupes d'arbres qui lui paraissent, comme à certains citoyens, abusives et injustifiées. Il souligne le manque d'intérêt et le peu d'énergie investi pour rassurer ou informer les Lausannois. Et propose un bouquet de mesures qui n'ont pas toutes trouvé grâce auprès de la Municipalité. Elle en explique ses raisons dans des réponses qui n'ont pas toutes convaincu Lausann-Ensemble. Nous regrettons, entre autres, que le point 5.4 ne réponde que partiellement à la mise sur pied d'un forum d'information par le biais d'Internet. La raison invoquée est le manque de ressources humaines et de disponibilité de FoDoVi.

LausannEnsemble a toutefois souvenir qu'on nous expliquait, il y a quelques semaines, tous les avantages que représentait la gestion de certains établissements publics par FoDoVi. Nous avons ce soir la confirmation que c'est faux, puisqu'il semble que FoDoVi est trop accaparé par ce type d'activité pour assumer celles que M. Hottinger voudrait voir appliquées. Il est donc nécessaire, pour ne pas dire évident, que FoDoVi mette au service des Lausannois les 100 % de ses compétences pour lesquelles ce service existe. C'est-à-dire, entre autres tâches, donner satisfaction aux contribuables sensibles à leur proche environnement boisé, végétal ou forestier, qu'il appartienne à la Ville ou aux privés.

Ces constatations ne remettent pas en cause la détermination de la commission. Elles invitent simplement la Municipalité à ne pas diluer inutilement les compétences d'un service.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC)** : – Je ne suis pas insensible à la remarque de notre collègue Ostermann, tant il est vrai

que certains arbres emblématiques méritent en effet un traitement particulier. Je peux vous assurer que tant le Service des parcs et promenades que FoDoVi et que la Municipalité accordent ce traitement particulier à ces arbres emblématiques. Je veux parler de certains chênes, de certains tilleuls ou de quelques cèdres véritablement majestueux.

Cependant, à ma connaissance, ce n'est pas tellement ce que demandait M. Hottinger. Il demandait que pour les abattages planifiés, réguliers, d'arbres se trouvant en ville et dans les parcs publics, on consulte la population. Toutefois, ce n'est pas parce que les arbres sont à la vue de tout le monde que chacun et tout le monde peut s'ériger en spécialiste. Ce serait faire fi des connaissances des spécialistes forestiers, des jardiniers, qui connaissent, en leur âme et conscience, l'état sanitaire de ces arbres.

D'autre part, un facteur me paraît essentiel, c'est la sécurité. Une branche morte tombe, des branches ou un arbre s'abattent lors d'un orage, d'un gros coup de vent ou d'une chute de neige tardive. Si les dégâts sont matériels, si cela écrase une voiture, ce n'est pas bien grave. Mais si d'aventure ces branches tombent sur des personnes, voire même, ô horreur, sur un chien, imaginez! Il faut un responsable! Ce responsable, ce ne sera pas l'Administration anonyme, mais un employé des Parcs et promenades ou de FoDoVi, qui, lui, devra répondre. C'est particulièrement injuste. Cet élément de sécurité doit être pris en compte, parce que si on admettait comme une fatalité des dégâts humains ou matériels lorsqu'il y a une rupture de branches ou d'un arbre, on accepterait les règles du jeu. Mais ce n'est pas le cas. Alors laissons à chacun ses responsabilités, à chacun son métier, et les arbres, en l'occurrence, seront bien gardés.

**M. Nkiko Nsengimana (Les Verts):** – En mars dernier, une trentaine d'arbres ont été abattus dans le bois au nord du Palais de Beaulieu, en dessous de mon habitation, par le Service des parcs et promenades, Direction de la sécurité sociale et de l'environnement. J'ai été interpellé par de nombreuses et nombreux habitantes et habitants du quartier, qui ne comprenaient pas comment la Ville pouvait abattre de vénérables arbres, dont certains étaient centenaires. D'aucuns m'ont même laissé comprendre que ledit abattage n'était pas étranger à la construction de nouveaux immeubles dans notre quartier et alentour.

Je me suis renseigné auprès du service concerné pour connaître la réalité de l'affaire. La décision aurait été prise pour des raisons de sécurité au vu du danger représenté par le nombre et la grande taille de certains arbres. On m'a dit qu'une information préalable avait été diffusée dans les journaux et qu'une séance publique avait été organisée sur place en date du 3 mars. A la question de savoir si l'abattage n'était pas lié aux récentes constructions, dotées d'une vue imprenable sur le lac, la réponse était sans ambiguïté: l'édification des immeubles au-dessus du bois en question n'était assortie d'aucun droit de vue pour les nouveaux propriétaires et locataires.

J'ai aussi voulu savoir à quel moment le remplacement des arbres abattus serait effectué. Il m'a été répondu qu'il n'y aurait pas de replantage d'arbres, mais que, vu le fragile terrain de molasse, le remplacement serait opéré par levée naturelle, un peu comme au chemin de Pierrefleur.

J'ai eu beau rapporter à mes voisins les réponses convaincantes du Service des parcs et promenades, très peu m'ont cru.

Cela confirme qu'il existe une extrême sensibilité de la population sur le sujet. L'abattage d'un arbre centenaire, par grutage, est une mesure radicale, souvent peu comprise par les habitants, surtout quand aucune replantation n'est effectuée rapidement ou quand la Municipalité a choisi le remplacement par levée naturelle.

C'est pourquoi, afin de rassurer la population, la préparer à ce genre d'action et doter la ville d'un outil efficace de gestion du patrimoine arboré, la Municipalité aurait pu aller beaucoup plus loin dans le sens des propositions de M. Hottinger. Genève a établi un plan de renouvellement et de pérennisation du parc arboré, sans que cela ne pose de problème. Je suis aussi d'avis, comme mon collègue Roland Ostermann, qu'une mise à l'enquête dans ce genre de situations serait nécessaire.

Je suis vraiment mal à l'aise avec cette réponse partielle au problème posé.

**M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine:** – Je n'interviens pas sur le préavis en tant que tel, mais afin de rétablir la vérité après une remarque à l'encontre de Forêts, domaines et vignobles. Je ne peux laisser dire que ce service ne met pas toutes ses ressources et tout son soin à l'entretien des arbres. Dans le cas exposé par votre collègue, dans une zone foraine, il a pris toutes ses informations auprès de Forêts, domaines et vignobles, qui a clairement dit que les arbres dont il était question n'étaient pas de notre ressort, mais du ressort du Canton. Je trouve particulièrement peu avisé d'utiliser un exemple qui concerne le Canton pour mettre en cause le travail de Forêts, domaines et vignobles. Un travail, à mon sens, tout à fait adéquat.

**M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement:** – Qui aime voir un arbre tomber? Il faut avoir une âme de termites pour apprécier ce genre de spectacle. Il y a quelque chose de fondamental qui nous lie aux arbres et cela nous pose problème lorsqu'ils sont abattus.

Cela dit, une espèce de soupçon, comme ça, est distillé par les propos de certains conseillers communaux.

Le but du Service des parcs et promenades n'est pas d'abattre un maximum d'arbres à Lausanne. Le but de ce service est de garantir la sécurité des Lausannois, de s'assurer que les demandes d'abattages, émanant de privés et des

pouvoirs publics, sont faites à bon escient et des arbres en pleine santé ne seront pas abattus sans raison valable. Il veille à ce que les choses se passent selon les règles.

Pas plus tard que la semaine passée, j'ai proposé à la Municipalité de dénoncer trois personnes qui avaient abattu des arbres de manière illicite. Ils sont dénoncés à la Préfecture parce qu'ils n'ont pas respecté les règles.

J'entends qu'à Genève, c'est bien, parce qu'il y a un inventaire des arbres. Il y a deux manières de pratiquer par rapport à la protection des arbres. Il y a l'inventaire, qui doit être mis à jour régulièrement, comme l'inventaire des monuments historiques. On note, cet arbre est là, et celui-ci on le met à l'inventaire, celui-là pas, peut-être avec un système de notes... Je ne sais pas comment ça marche pour les arbres. Cette mise à jour exige du travail, les arbres grandissent, certains meurent, d'autres disparaissent. Il faut se consacrer à ça. C'est une possibilité. Mais cela implique aussi que les arbres qui ne sont pas à l'inventaire ne jouissent d'aucune protection. L'autre possibilité, c'est de faire ce que pratique la Ville de Lausanne à bon escient, c'est-à-dire que tous les arbres sont protégés. Pour abattre un bouleau de dix centimètres de diamètre qui pousse au fond d'un jardin, il faut une autorisation en bonne et due forme. Que ferait-on d'un inventaire, en plus? Je ne vois pas la logique qui pousse à demander une mesure redondante, consommant de l'énergie et du personnel, alors que nous appliquons un principe de protection des arbres beaucoup plus strict et beaucoup plus couvrant.

En conséquence, je vous demande d'accepter la réponse au postulat Hottinger. Je suis sensible à la remarque sur la faible publicité donnée à certains abattages. La réponse municipale dit que désormais tous les abattages seront mis à l'enquête publique. Toute personne pourra être au courant de ce qui se passe, demander des explications, comme l'a fait votre collègue Nsengimana, pour savoir ce qui se passe à cet endroit, où des arbres sont abattus.

Nous organiserons des visites dans les parcs pour inviter les gens à constater d'eux-mêmes, à la belle saison, que des arbres sont en mauvaise santé, parce que ça se voit. Il faut regarder. Nous accèderons ainsi à un maximum de transparence.

Pour l'anecdote, il y a eu des protestations sur les abattages d'arbres au Bois-de-Vaux. J'ai exigé que le Service des parcs et promenades distribue dans toutes les boîtes aux lettres de toutes les personnes qui avaient une vue sur le Bois-de-Vaux, une invitation à venir le samedi entendre la responsable de l'évaluation des arbres expliquer pourquoi il fallait abattre ces érables argentés. Ces arbres ne sont pas adaptés ici, ils ont été taillés parce qu'il fallait respecter le plan de Laverrière et ils sont en mauvaise santé, ils sont en train de crever. On les abat avant qu'ils tombent sur des personnes qui viennent rendre leurs hommages à leurs défunts. Personne n'est venu! Pendant deux samedis entiers, la responsable de l'évaluation de la santé des arbres

a été de piquet à la boutique du Bois-de-Vaux 2, attendant que la population vienne se renseigner, parce que les abattages sont inadmissibles, etc. Personne n'est venu.

Nous organiserons quand même des visites dans les parcs. Il faut pousser l'information, j'en suis conscient, il faut un maximum de transparence. Mais il faut aussi, comme le dit très justement un postulat déposé par un Vert, admettre la nature en ville. Donc admettre que les arbres aussi vivent et meurent. Au bout d'un certain temps, en pleine ville, on ne peut pas laisser les arbres à l'état de nature – où ils tombent tout seuls, comme ça leur chante, comme dans une forêt où il y a peu ou pas de risque. Notre espace est très fréquenté et, comme l'a dit Jean-Luc Chollet, la Municipalité ne peut pas courir ces risques.

Il me semble que personne n'a dit qu'il refuserait ce rapport-préavis, je vous demande donc d'accepter ses conclusions.

**M. Philippe Jacquat (LE):** – Le préavis 2008/62 sera soutenu par le groupe LausanneEnsemble, il répond à une problématique certaine. Je reprends simplement aussi une histoire, comme M. Ostermann. Ce n'est pas un procès d'intention, mon but est que ça ne se reproduise pas.

J'annonce mes intérêts: en 2000, ma famille et moi sommes arrivés à Lausanne et nous sommes installés en bordure d'une parcelle communale, au chemin Simplemont. Nous avons demandé à la Ville de respecter notre droit de vue en procédant à l'élagage de quelques arbres. Rapidement, nous avons assisté à une suppression des arbres sur la parcelle soumise au droit de vue. Nous avons fait part de notre surprise et on nous a répondu que c'était notre demande. Or, entre supprimer les plantations ou limiter leur hauteur, il y a un pas que nous-mêmes n'aurions pas franchi.

Un plan d'aménagement a suivi pour un petit chemin de 2,50 mètres de large, entre le Levant et Verdeil. L'enquête prévoyait encore l'abattage de très nombreux arbres. Vu les nombreuses oppositions, et sa non-conformité, le plan a été retiré. Un nouveau chemin beaucoup plus modeste a été mis à l'enquête et accepté. Les travaux pour ce nouveau chemin ont débuté cette année, puis ils ont été suspendus... car il s'agit maintenant d'une forêt.

Je dépose donc une interpellation pour comprendre ce couac.

**M. Giampiero Trezzini (Les Verts):** – Une question très courte à M. Bourquin, qui peut aussi intéresser le Conseil.

En cas de dénonciation, j'imagine qu'il faut payer une amende. Avez-vous une idée de son montant? Est-elle suffisamment salée ou est-ce une amende seulement pour la forme?

**M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement:** – Monsieur Jacquat, il est impossible d'élaguer certains arbres à hauteur parce qu'ils meurent ensuite. Pour le droit de vue, nous

devons parfois abattre des arbres totalement parce que les troncs nus sont horribles à voir. Je ne sais pas si c'était le cas près de chez vous...

Je ne connais pas le montant des amendes prononcées par la Préfecture. Elles peuvent être modérées, mais derrière, il y a des frais souvent assez élevés. Parfois, la Ville, constatant des abattages illicites, exige le remplacement des arbres et fixe une taille, un diamètre de tronc minimal. Nous avons le droit de le faire. Et tous ceux qui ont planté une fois un arbre dans leur vie savent que 20 centimètres de diamètre, ça coûte cher. Nous ne le faisons pas systématiquement, évidemment, ça n'aurait pas de sens, mais il arrive dans des cas patents. Par exemple lors de chantiers, pour lesquels nous demandons de protéger des arbres, que nous inspectons et où nous nous rendons compte que le propriétaire s'en moque éperdument. Dans ces cas, nous leur disons que s'ils abattent l'arbre, le maltraitent, ils devront en replanter un et verront alors ce que cela leur coûtera de replanter un arbre d'un tel diamètre !

**Le président :** – La discussion continue. La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Madame la rapportrice, pourriez-vous nous rappeler les conclusions de la commission ?

**M<sup>me</sup> Sandrine Junod (UDC), rapportrice :** – La commission accepte à l'unanimité la réponse municipale au postulat de M. Thomas Hottinger « Pour plus de transparence lors de l'abattage des arbres sur la commune de Lausanne ».

**Le président :** – Celles et ceux qui suivent la commission le manifestent en levant la main. Merci. Avis contraires ? Merci. Abstentions ? Avec une douzaine d'abstentions, vous avez accepté ce préavis. Merci Madame la rapportrice.

#### **Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le rapport-préavis N° 2008/62 de la Municipalité, du 17 décembre 2008 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'accepter la réponse municipale au postulat de M. Thomas Hottinger « Pour plus de transparence lors de l'abattage des arbres sur la commune de Lausanne ».

**Le président :** – Nous pouvons passer au point suivant de notre ordre du jour, R158, le postulat de M. Claude-Alain Voiblet « Défibrillation rapide et mise en place d'un réseau de premiers répondants ». Merci à M. Stéphane Michel de nous rejoindre.

#### **Postulat de M. Claude-Alain Voiblet : « Défibrillation rapide et mise en place d'un réseau de premiers répondants »<sup>3</sup>**

*Rapport*

Membres de la commission: M. Stéphane Michel (Soc.), rapporteur, M. Eddy Ansermet (LE), M. Jean-François Cachin (LE), M. André Gebhardt (Les Verts), M. Olivier Martin (LE), M<sup>me</sup> Stéphanie Pache (Soc.), M<sup>me</sup> Solange Peters (Soc.), M<sup>me</sup> Janine Resplendino (AGT), M. Pierre Santschi (Les Verts), M. Claude-Alain Voiblet (UDC).

Municipalité: M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports.

**Rapport photocopié de M. Stéphane Michel (Soc.), rapporteur :** – La commission chargée de la prise en considération du postulat de M. Claude-Alain Voiblet cité en titre s'est réunie une seule fois le 13 avril 2009 de 07 h 45 à 9 h 15 environ à la salle de conférence 68 du bâtiment administratif de Flon-Ville, rue du Port-Franc 18. Cette séance de commission était composée de M<sup>mes</sup> Stéphanie Pache, Solange Peters et Janine Resplendino, ainsi que de MM. Eddy Ansermet, Jean-François Cachin, André Gebhardt, Olivier Martin, Pierre Santschi, Claude-Alain Voiblet et du soussigné. La Municipalité était représentée par M. Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et des Sports, ainsi que de M<sup>me</sup> R. Bezençon, chef de service remplaçant au Service de protection et de sauvetage. M. Bernard Sermier a assuré une prise de notes très complète, ce dont nous le remercions vivement.

En préambule, le postulant présente son initiative. Bien qu'il ne soit pas spécialiste dans le domaine, il estime que Lausanne pourrait faire des efforts supplémentaires en matière de défibrillation comme cela semble être le cas dans les cantons du Tessin, de Soleure et dans les gares CFF touchées par l'Eurofoot 2008. Le postulant nous parle des résultats que le canton de Soleure aurait eu avec son dispositif soit 1500 interventions avec, selon les spécialistes, 400 issues fatales évitées. En ce qui concerne le Tessin et les gares CFF, le postulant ne donne pas de chiffres mais informe que les CFF ont maintenu le réseau mis en place après la fin de l'Eurofoot. Pour terminer, le postulant estime que Lausanne doit s'intéresser à cette problématique dans des lieux stratégiques tels que gares, grands magasins et autres lieux de très forte fréquentation.

Une discussion générale sur ce postulat est ouverte. En règle générale, tous les commissaires trouvent les idées de ce postulat bonnes. Toutefois, certains d'entre eux estiment que ce postulat devrait être traité à un autre niveau que celui de la Commune d'autant que le Canton s'est déjà penché sur la question sans réglementer la présence de ces appareils dans les lieux publics. Deux commissaires émanant du milieu médical relèvent que dans les cas d'arrêt cardio-respiratoire,

<sup>3</sup>BCC 2008-2009, T. I (N° 6/I), p. 437; *idem*, T. II (N° 10), pp. 98-99.

seul un tiers environ nécessite un choc électrique pour refaire partir le cœur et que dans tous les cas, ce qui est vraiment primordial est le massage cardiaque en attendant les secours professionnels qui sont eux, équipés de défibrillateurs et formés pour leur utilisation. Un commissaire soulève aussi la rapidité avec laquelle une intervention médicale urgente peut-être menée sur le territoire de la commune. Un autre proposerait plutôt de favoriser la prévention afin de diminuer le nombre de ces malaises. Enfin, un commissaire rappelle que dans plus de 76% de ces accidents cardiaques, qui se passent très souvent au domicile des victimes, l'entourage immédiat ne sait pas comment agir face à ces événements et que c'est aussi là que se trouve le problème.

Le Municipal trouve importante la problématique soulevée. Il souligne que tous les employés communaux sont formés aux bases du massage cardiaque et que certains corps de métiers ont, bien sûr, une formation encore beaucoup plus poussée. Il rappelle aussi que dans chaque grande manifestation, une prise en charge de ces accidents cardiaques est assurée. Il rappelle aussi que cette problématique est cantonale, mais cela n'exclut en rien une réflexion au niveau de la Commune.

Un commissaire propose que le public soit mieux informé sur les numéros dits «d'urgence» et une autre informe la commission que plusieurs campagnes ont été menées au niveau du Canton à propos de ces numéros. Un commissaire reparle du thème de la prévention, mais cette fois dans le cadre du projet Métamorphose et suite à cela, le Municipal redonne quelques explications sur le projet Métasanté.

Le postulant évoque les difficultés qu'ont les entreprises privées qui possèdent des défibrillateurs à assurer leur bonne utilisation sur la durée.

Le Municipal s'interroge sur la disproportion entre les mesures envisagées et les résultats pouvant être obtenus.

Le chef de service remplaçant du Service de protection et de sauvetage reparle des informations données au sujet des numéros d'urgence et informe qu'une étude cantonale a démontré que ces numéros étaient connus des 90% de la population. Il nous parle de l'expérience tessinoise qui a été mise en place en raison de la topographie particulière de ce canton mais n'a pas de chiffres à ce sujet. Il nous dit que des études démontrent l'importance de la formation des élèves à ces gestes de premiers secours. Il nous parle également des coûts des formations spécifiques pour certains corps de métiers de la Commune ainsi que des coûts de la formation continue.

À l'issue des débats et de l'étude de cette initiative, la prise en considération de ce postulat est mis au vote et c'est par sept voix pour et trois abstentions que la commission vous recommande la prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité.

**Le président:** – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

**M. Stéphane Michel (Soc.), rapporteur:** – Non, Monsieur le Président.

**Le président:** – Merci. J'ouvre la discussion sur ce rapport.

#### *Discussion*

**M. Jean-François Cachin (LE):** – Comme je l'ai dit en commission, il s'agit d'un bon postulat. Sur Lausanne, la mise en place il y a plusieurs années du SMUR, engagé par la centrale 144, en parallèle avec une équipe d'ambulanciers, laisse peu de temps aux secouristes non professionnels pour se déplacer sur une urgence et installer un défibrillateur. En revanche, les dispositions inspirées de ce postulat peuvent être prises et s'appliquer aux lieux présentant un déficit dans ce domaine, par exemple lors de grandes manifestations publiques ou privées, de rassemblements importants de personnes, etc. Si des dispositions particulières doivent être émises pour imposer des règles dans ce domaine suite à ce postulat, je rappelle que la Ville de Lausanne fait cavalier seul. Les mesures d'urgence sanitaire sont de compétence cantonale et ne doivent pas s'arrêter aux limites de notre commune. Pour ces raisons, une partie de Lausanne ne votera pas la prise en considération de ce postulat et son renvoi en Municipalité.

**M<sup>me</sup> Solange Peters (Soc.):** – Nous avons eu en commission une discussion ouverte et intéressante avec des gens présents sur le terrain, qui ont pu nous éclairer sur cette question. J'aimerais avancer des arguments un peu plus médicaux sur ce postulat, puisque c'est ma profession.

Réanimer quelqu'un dans la rue est un événement heureusement très rare. Très rare parce que les arrêts cardio-respiratoires sont rares, eux aussi, et qu'ils se produisent à domicile dans plus de trois-quarts des cas. Seuls 10% ont lieu dans un lieu public où quelqu'un pourrait intervenir.

Malheureusement, que la réanimation intervienne à domicile ou dans un lieu public, elle est peu couronnée de succès. A peu près 5% des gens réanimés dans la rue, dans un appartement, par des professionnels ou par des gens qui le sont moins, tous cas confondus, survivront à l'événement. Donc une personne sur vingt. Il est très important de le faire, mais le succès reste mitigé.

Lorsque quelqu'un s'évanouit devant vous – cela a pu se passer dans certains Parlements nationaux ou de grandes manifestations sportives –, la première chose à faire pour sa survie est de faire circuler son sang et de lui donner de l'oxygène. Donc mettre sa bouche sur le nez du patient et faire circuler son sang par un massage cardiaque. La défibrillation est parfois utile, mais accessoire par rapport à ces gestes. D'ailleurs, les pathologies qui font s'effondrer les personnes sont rarement susceptibles d'être traitées par la défibrillation. Elle ne sera utile qu'à un tiers des patients

défibrillés. Deux tiers n'en ont pas besoin parce que si la réanimation a été maintenue, il suffit de fournir d'autres soins à l'hôpital.

Je ne veux pas dire par là que la proposition de M. Voiblet est mauvaise, au contraire. Des pistes à étudier se dégagent de ce postulat. Reste que si la défibrillation est un geste isolé, elle n'a pas de sens. Une réanimation nécessite des gens formés, qui doivent parfois travailler au milieu d'une foule. Il peut être utile d'avoir des défibrillateurs dans certains endroits, mais avant tout, c'est la formation qui compte.

Le Service de la santé publique vaudoise a interrogé les Lausannois: bon nombre d'entre eux ne savaient pas du tout que faire si quelqu'un s'effondre devant eux. Il ne savaient même pas qui appeler! Le 144 est un numéro qu'il a fallu répéter et répéter aux gens. Je ne sais pas si vous vous rappelez les affiches format mondial avec le 144, pour rappeler aux gens la première chose à faire. Et à la question sur ce qu'ils font avec leurs mains lorsqu'une personne s'effondre devant eux, une personne sur cinq donne une réponse plus ou moins cohérente. Tout cela pour dire qu'il y a beaucoup de choses à faire dans ce domaine avant le défibrillateur. Des gestes de base, tout simples, que nous avons tous appris une fois ou l'autre au moment où nous avons passé notre permis de conduire. Même si, pour certains d'entre nous, cela date!

Le Service vaudois de la santé publique s'est demandé s'il fallait implanter des défibrillateurs. En effet, l'idée n'est pas de M. Voiblet. Un rapport très fourni, rédigé par la Santé publique et l'Université de Lausanne, donc à la base par des urgentistes, conclut: «L'analyse détaillée des lieux publics où surviennent les arrêts cardio-respiratoires n'a pas permis d'identifier des lieux à risque élevé d'arrêts cardio-respiratoires dans le canton de Vaud justifiant l'implantation des défibrillateurs automatiques. Seuls quelques lieux classiques de concentration de personnes (les gares, les centres sportifs et commerciaux, les casinos, les trains, les plages publiques et les rues à forte déclivité) ont été identifiés comme plus à risque, justifiant dès lors non pas des défibrillateurs, mais des programmes de formation à la réanimation cardio-pulmonaire de base des personnes de proximité.»

C'est probablement sur cet aspect qu'il faut réfléchir: déterminer si dans certains lieux clés, l'Administration publique, Flon-Ville, il faut donner une formation continue à deux ou trois personnes, capables de faire les bons gestes. Peut-être, alors, un défibrillateur serait-il utile dans un endroit ou un autre.

Pour qu'un lieu soit identifié comme susceptible de disposer d'un défibrillateur, il faut plus de cinq arrêts cardio-respiratoires en cinq ans et plus d'un arrêt cardio-respiratoire par mille personnes. Evidemment, les endroits où se pratique du sport sont plus à risque que les lieux où les gens font tranquillement leurs achats.

La dernière question, non la moindre, est de savoir qui doit payer. La santé est de compétence cantonale, donc aussi les urgences extrahospitalières, la réanimation cardio-pulmonaire et la prise en charge des problèmes de santé dans la rue. Cela n'empêche pas une réflexion sur la participation éventuelle de la Ville. Elle pourrait envisager de faire suivre une formation de base à quelques personnes dans l'Administration communale. Cette formation n'est pas onéreuse et peut éventuellement être d'un certain secours. Réfléchir à une formation plus en amont de personnes plus jeunes, serait aussi opportune. Est-ce que c'est à l'adolescence, ou dans des contextes sportivo-éducatifs? Cette réflexion mérite d'être menée, en collaboration avec les Autorités cantonales pour ne pas faire le travail à double et surtout qu'il soit le plus efficace possible.

La majorité du groupe socialiste soutiendra ce postulat, parce qu'une réflexion à cette question est opportune. Il y aura quelques refus fondés sur le fait qu'elle touche en bonne partie, comme M. Cachin l'a dit, à des prérogatives cantonales.

**Le président:** – La discussion continue. Elle n'est plus demandée, elle est close. Pouvez-vous nous rappeler les conclusions de la commission, Monsieur le rapporteur?

**M. Stéphane Michel (Soc.), rapporteur:** – Par 7 voix pour et 3 abstentions, la commission vous recommande la prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité.

**Le président:** – Celles et ceux qui suivent la commission dans sa détermination le manifestent en levant la main. Merci. Avis contraires? Merci. Abstentions? Avec six avis contraires, autant d'abstentions, vous avez accepté le renvoi à la Municipalité. Merci, Monsieur le rapporteur.

#### **Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le postulat de M. Claude-Alain Voiblet: «Défibrillation rapide et mise en place d'un réseau de premiers répondants»;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide:*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

**Le président:** – Nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour, la motion de M. Alain Hubler et consorts: «Du gaz? De l'air! (*bis*)» En fait de réanimation... Monsieur André Mach, pourriez-vous nous rejoindre à la tribune?

**Motion de M. Alain Hubler et consorts :**« Du gaz ? De l'air ! (bis) »<sup>4</sup>*Rapport*

Membres de la commission : M. André Mach (Soc.), rapporteur, M. Jean-François Cachin (LE), M. Maurice Calame (LE), M. Guy Gaudard (LE), M. Albert Graf (UDC), M. Alain Hubler (AGT), M. Jean Meylan (Soc.), M. Philippe Mivelaz (Soc.), M. Nkiko Nsengimana (Les Verts), M<sup>me</sup> Maria Velasco (Les Verts).

Municipalité : M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels.

**Rapport photocopié de M. André Mach (Soc.), rapporteur :** – La commission s'est réunie à une reprise le 3 avril. Elle était composée de M<sup>me</sup> Maria Velasco et de MM. Jean Meylan, Philippe Mivelaz, Jean-François Cachin, Maurice Calame, Guy Gaudard (en remplacement de M. Jacques Pernet), Nkiko Nsengimana (en remplacement de M. Vincent Rossi), Alain Hubler, Albert Graf et du rapporteur soussigné.

La Municipalité était représentée par M. Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels, Claude-Alain Luy, chef du Service du gaz et chauffage à distance, M. Valéry Martin, chef de la distribution du gaz, M. Alexandre Portmann, chef du Service du magasin général, et M. Nicolas Waelti, adjoint administratif du Service du développement stratégique, que nous remercions pour ses excellentes notes de séance.

Après une brève présentation de la motion, qui demande l'acquisition de véhicules à gaz (qui émettent nettement moins de gaz à effet de serre que les véhicules à essence ou diesel) en lieu et place de véhicules à essence et au diesel, le directeur des SIL nous informe des mesures déjà prises en matière de recours à des véhicules peu polluants (autres types de motorisation peu polluantes, tels que véhicules hybrides gaz/électricité ou essence/électricité, les biocarburants ou encore les véhicules électriques, élaboration en cours d'un plan de mobilité pour l'Administration).

S'en suit une discussion générale sur la motion permettant de préciser certains points. A l'exception d'un commissaire, qui, tout en étant favorable au contenu de la motion, pense que le format de la motion n'est pas approprié, la commission donne un accueil très favorable à la motion. De manière synthétique, les éléments suivants ressortent de la discussion.

Tout d'abord, en réponse à une question d'un commissaire, le motionnaire indique qu'il n'a délibérément pas fixé d'objectifs chiffrés dans sa motion afin de laisser une certaine marge de manœuvre à la Municipalité pour concrétiser sa motion.

Nous apprenons que les tl ont déjà 37 véhicules au Gaz Naturel Carburant (GNC) et que les SIL et eauservice disposent de 40 véhicules au GNC. Sur le plan suisse, les statistiques montrent également une très forte progression ces dernières années des différents types de véhicules au GNC (plus de 7000 à fin 2008). L'utilisation de ce type de véhicules est encore d'amener à se développer avec l'arrivée de nouveaux modèles plus performants. A Lausanne, il existe cinq stations au GNC : Perrelet, Dépôt de la Borde, Blécherette, Crissier et Maladière.

Si les SIL peuvent être considérés comme un « bon élève » en matière de recours à des véhicules peu polluants, l'utilisation de véhicules au GNC est beaucoup moins répandue dans le reste de l'Administration communale. Pourtant, mis à part certaines exceptions, comme certains poids lourds, il n'y a pas d'obstacles techniques à recourir à des véhicules au GNC. Au niveau du coût, les véhicules au GNC sont plus chers à l'achat (d'environ Fr. 5000.–), mais le coût du carburant est nettement meilleur marché (entre 30 et 35%).

Sur proposition d'un commissaire, la commission émet le vœu que la concrétisation de la motion s'inscrive dans la politique plus globale de la Municipalité de promouvoir différentes formes de motorisation peu polluantes.

Après une discussion nourrie, au cours de laquelle s'est dégagé un large soutien pour la motion, la commission se prononce en faveur de la prise en considération de la motion par 9 oui et 1 abstention et vous recommande d'en faire de même.

**Le président :** – Monsieur Mach, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

**M. André Mach (Soc.), rapporteur :** – Non, je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

**Le président :** – Je vous remercie. J'ouvre la discussion.

*Discussion*

**M. Jean-François Cachin (LE) :** – LausanneEnsemble a donné un accueil très favorable à la motion de notre collègue Alain Hubler. LausanneEnsemble votera en faveur de la prise en considération de cette motion et demande, en plus des véhicules lourds et légers achetés, que les véhicules mis à disposition par l'Administration communale lausannoise et par Mobility soient également des voitures au gaz naturel.

**M. Jean Meylan (Soc.) :** – Le groupe socialiste appuie entièrement le renvoi de cette motion à la Municipalité pour étude et rapport.

Cela dit, Monsieur le Président, n'avons-nous pas omis le point R159 ?

**Le président :** – Non, Monsieur Meylan. Merci de nous rappeler à l'ordre. Une communication donnée en début de

<sup>4</sup>BCC 2008-2009, T. II (N° 9/I), p. 26 ; *idem*, T. II (N° 10), pp. 103-104.

la séance passée<sup>5</sup> nous a informés qu'il y avait peut-être des modifications au niveau des engagements financiers générés par ce préavis. Celui-ci sera traité en automne, une fois ces points éclaircis.

La discussion continue sur la motion de M. Hubler.

**M. Alain Hubler (AGT) :** – Je remercie à la fois Lausanne-Ensemble et le Parti socialiste de soutenir cette initiative, qui est bien une motion contraignante. Je suis surpris de voir que ce Conseil communal semble faire un pas important vers les économies d'énergie et la protection de l'air en acceptant que la Ville mette un accent marqué sur l'achat de véhicules lourds, légers, ou de machines – je les avais oubliées, en effet – consommant un carburant un peu moins polluant. Je vous encourage bien entendu à voter le renvoi de cette motion à la Municipalité et je vous en remercie d'avance.

**M. Vincent Rossi (Les Verts) :** – Les Verts sont évidemment ravis de ce type d'initiative et voteront en faveur de ce pas vers des véhicules moins polluants. Il convient néanmoins de rappeler que le gaz naturel n'est pas forcément favorable par rapport au diesel. En effet, des fuites de méthane ont un fort effet de serre qui détruit l'avantage chimique du méthane au niveau de la combustion. C'est une petite précaution, avant de nous engouffrer avec enthousiasme dans des nouvelles technologies.

**Le président :** – La discussion continue. La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Monsieur le rapporteur, pouvez-vous nous rappeler le point de vue de la commission, s'il vous plaît ?

**M. André Mach (Soc.) :** – La commission s'est prononcée en faveur de la prise en considération de la motion par 9 oui et 1 abstention.

**Le président :** – Celles et ceux qui suivent la commission le manifestent en levant la main. Merci. Avis contraires ? Merci. Abstentions ? Avec six abstentions, sans avis contraire, vous avez accepté le renvoi de cette motion. Je vous remercie, ce point est liquidé.

#### **Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu la motion de M. Alain Hubler et consorts : « Du gaz ? De l'air ! (*bis*) » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

<sup>5</sup>BCC 2008-2009, T. II (N° 19/I), p. 998.

**Le président :** – Nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour, R164, le projet de règlement de M. David Payot « Pour que le Conseil communal puisse prendre de (bonnes) résolutions ! » Est-ce que M<sup>me</sup> Bérard est par ici ? Elle arrive. Alors attendons-la.

#### **Projet de règlement de M. David Payot : « Pour que le Conseil communal puisse prendre de (bonnes) résolutions ! »<sup>6</sup>**

##### *Rapport*

Membres de la commission : M<sup>me</sup> Marlène Bérard (LE), rapportrice, M<sup>me</sup> Monique Cosandey (Soc.), M. Nicolas Gillard (LE), M<sup>me</sup> Nicole Grin (LE), M. Roland Ostermann (Les Verts), M. David Payot (AGT), M. Pierre Santschi (Les Verts), M<sup>me</sup> Esther Saugeon (UDC), M. Jean Tschopp (Soc.), M<sup>me</sup> Anna Zürcher (Soc.).

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

**Rapport photocopié de M<sup>me</sup> Marlène Bérard (LE), rapportrice :** – Ont participé à la commission. M<sup>mes</sup> Marlène Bérard, présidente, Nicole Grin, Monique Cosandey, Anna Zürcher, Esther Saugeon, MM. Nicolas Gillard, Jean Tschopp, Pierre Santschi, Roland Ostermann, David Payot.

Pour la Municipalité, M. Daniel Brélaz, syndic. Pour l'Administration communale : M. Jérôme Gasser, secrétaire municipal adjoint.

La présidente ouvre la séance et invite le syndic à présenter son collaborateur, M. Gasser, qui prendra également les notes de séance, ce dont il est remercié. La parole est ensuite passée à l'auteur de la modification réglementaire qu'il présente brièvement.

L'auteur de la modification réglementaire en rappelle l'esprit, à savoir la possibilité pour le Conseil communal de pouvoir prendre position sur des objets de politique générale. Il souligne en particulier que cette possibilité existe déjà à Renens et qu'elle donne entière satisfaction. Il s'agit aussi d'un instrument qui permettrait de diminuer les interpellations.

Une commissaire souligne qu'elle n'est pas convaincue de la nécessité de cet outil, d'autant plus que rien n'empêche d'utiliser la pétition qui permet d'obtenir les mêmes résultats.

Le syndic s'interroge sur le temps que le Conseil communal va vouloir consacrer à ce type d'objets alors qu'il est déjà en retard dans le traitement de ses affaires ordinaires.

Il ressort des discussions que si ces résolutions ne permettent au Conseil communal que d'émettre des vœux, leur efficacité serait réduite. A Renens, cette possibilité n'a été

<sup>6</sup>BCC 2008-2009, T. II (N° 9/I), p. 26 ; *idem*, T. II (N° 10), pp. 105-106.



utilisée que rarement. Ainsi avec cet outil supplémentaire, le risque existe que le Conseil communal s'exprime sur tout et rien. De plus, il est rappelé qu'il est possible de déposer des pétitions.

Un commissaire rappelle que la proposition de l'auteur de la modification réglementaire est, selon lui, la conséquence du déséquilibre existant entre la Municipalité et le Conseil communal. Or, ce projet est une tentative de se consoler de ce déséquilibre. Au surplus, il pense que les domaines qui pourraient faire l'objet de telles résolutions sont justement des sujets pour lesquels la Municipalité possède plus d'informations que le Conseil communal. Toutefois, force est de constater que si le Conseil communal recevait des réponses aux interpellations adressées à la Municipalité, ce genre de proposition ne serait pas à l'ordre du jour.

Une interpellatrice s'interroge sur le fait que ce projet diminue réellement les interpellations. Elle estime qu'il aura plutôt pour conséquence de charger encore plus les discussions du Conseil communal.

Plusieurs commissaires rappellent que le Conseil communal a déjà un important volume d'objets à traiter et que cet outil ne permettra pas de hiérarchiser les objets, ce d'autant plus si ces avis n'ont pas force contraignante.

L'auteur de la modification est conscient que sa proposition ne va pas résoudre les embouteillages du Conseil communal. Toutefois, il remarque que le Conseil communal veut parfois prendre position sur des objets et sa proposition œuvre justement dans cette direction. En outre, il constate que l'embouteillage est dû notamment aux interpellations urgentes qui encombrant le travail législatif.

Le syndic estime qu'il faut distinguer les interpellations simples de celles qui sont urgentes. Cette distinction se fait entre celles qui concernent directement Lausanne et celles qui possèdent un caractère « factice ». Dans ce dernier cas, le bureau doit refuser l'urgence, car cela ne concerne pas un fait d'actualité lausannoise. Cela se fait en principe bien que pas systématiquement. Il y a selon la Municipalité trois types d'interpellations qui sont en retard. Le premier type d'interpellations concerne des interpellations pour lesquelles aucune réponse n'a été fournie par le service concerné. Il s'agit d'une faute. Le deuxième type d'interpellations porte sur les résolutions auxquelles l'Administration aurait dû répondre, mais les réponses apportées n'auraient de toute façon plus été à jour au moment de fournir une réponse, car entre temps, il y a eu de nouveaux développements qui rendent en définitive la résolution caduque. Cela concerne typiquement des affaires qui sont du ressort de la police. Enfin le troisième groupe est fait de résolutions qui nécessitent une pondération ou une demi-réponse.

En outre, il est rappelé que l'interpellation nécessite une mobilisation importante de l'Administration qui dans le même temps l'empêche d'effectuer les tâches inhérentes à son statut de prestataire de services publics.

Une commissaire se pose la question de savoir si cette proposition est compatible avec la Loi sur les communes. L'auteur de la modification estime qu'il n'y a aucun problème à ce niveau.

L'auteur du projet rappelle que ce système est sous-utilisé à Renens. Il n'y a à sa connaissance qu'une à deux interpellations par année environ. Au surplus, à Renens, la résolution doit être présentée à l'avance. Un commissaire souligne toutefois que le système en vigueur à Renens comporte des défauts dans la mesure où il permet d'envoyer des résolutions au Parlement cantonal.

La discussion étant épuisée, la présidente fait procéder au vote :

- 1 commissaire se déclare favorable au renvoi du projet de règlement à la Municipalité ;
- 9 commissaires sont opposés au renvoi de la motion à la Municipalité ;
- il n'y a aucune abstention.

**Le président :** – Madame Bérard, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

**M<sup>me</sup> Marlène Bérard (LE), rapportrice :** – Non, Monsieur le Président.

**Le président :** – Je vous remercie. Je mets en discussion ce rapport.

#### *Discussion*

**M. David Payot (AGT) :** – Cette résolution fait suite à l'observation du fonctionnement du Conseil communal de Renens, où j'ai constaté que les conseillers communaux avaient la possibilité de déposer des projets de résolution. La résolution est en l'occurrence une proposition écrite, déposée à une séance du Conseil communal, discutée par les groupes politiques et votée à la séance suivante. A Lausanne, la résolution peut être proposée exclusivement à l'issue d'une interpellation.

L'avantage du fonctionnement rennais, c'est qu'on s'épargne les questions parfois un peu rhétoriques à la Municipalité et donc aussi les travaux de cette dernière pour donner une réponse. On s'évite aussi les réponses à ladite interpellation, les débats pour savoir si l'interpellation est urgente ou pas. D'autre part, il devient possible de proposer une résolution adressée à une autre instance que la Municipalité. Il me semblait donc que ces éléments pouvaient apporter un gain démocratique pour notre Conseil et peut-être un gain de temps par rapport à certains débats liés aux interpellations.

La réaction de la commission était plutôt sceptique, lorsque j'ai évoqué le bon fonctionnement à la Commune de Renens. Il m'a surtout été opposé que le Conseil communal de Lausanne avait une autre logique et que la possibilité de

poser des résolutions risquait d'entraîner des débats sans fin. Je prends acte de cet élément, J'ai donc quitté ces horizons que certains pourraient qualifier de rupestres, et me suis dirigé vers la ville de Genève.

La Ville de Genève dispose de la possibilité de déposer des résolutions sur un modèle assez proche de celui de la Commune de Renens, selon les informations que j'ai prises. Il y en a une dizaine par an. Cela ne paraît pas surcharger de manière décisive le Conseil. Pour ce que j'en ai vu, la Ville de Neuchâtel a aussi la possibilité de déposer des résolutions indépendamment d'une interpellation. Là aussi, le temps consacré aux débats ne paraît pas nécessiter des séances interminables.

La Ville de Berne, en revanche, ne connaît pas la possibilité de déposer des résolutions. Or elle tient un nombre de séances nettement supérieur à celui de Genève, Neuchâtel et Lausanne ! Donc c'est plutôt la taille de la Ville que la possibilité de déposer des résolutions qui prolonge les débats.

L'idée étant, avec cette proposition de résolution, d'apporter une nouvelle possibilité aux conseillers communaux et d'alléger un peu nos débats, je ne veux pas prolonger celui de ce soir.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE) :** – Je n'ai pas bien compris M. Payot quand il dit que le Conseil communal, ou le conseiller communal, peut adresser une résolution à une autre entité que la Municipalité. Pourrait-il préciser ?

**M. Jean Tschopp (Soc.) :** – Je ne reviens pas sur les propos de M. Payot, puisqu'il a eu l'élégance d'exposer les arguments qui ont poussé la majorité de la commission à recommander le classement de ce postulat.

En réalité, on ne peut pas se limiter à l'argument selon lequel la majorité de la commission l'a refusé pour des raisons de gain de temps. Il y avait un souci de démocratie aussi, qui a rendu attentifs les commissaires au fait qu'il est déjà possible, peut-être par un montage, de déposer des résolutions à la suite d'une interpellation ordinaire ou urgente. Cela permet au Conseil d'exprimer des vœux sur certains sujets qui n'entreraient pas forcément dans sa stricte sphère de compétence et sur des sujets plus vastes.

D'autre part, c'est vrai que le volume exponentiel d'activités empêche parfois ce Conseil de se donner des priorités par rapport à ce pourquoi nous avons été élus. Je ne vois pas bien la valeur ajoutée de ce nouvel instrument qui, en quelque sorte, existe déjà.

**M. David Payot (AGT) :** – Pour répondre à M<sup>me</sup> Longchamp : les autres instances, pour les exemples dont j'ai le souvenir, sont en général des échelons politiques supérieurs qui prennent des décisions concernant la Commune. Si quelqu'un voulait déposer des résolutions aujourd'hui, elles pourraient porter sur les questions de police unique débattues au niveau cantonal, ou sur les mesures en matière

de chômage décidées par le Conseil fédéral. Je donne ces exemples, mais ce ne sont pas les projets que je traiterais, personnellement.

**Le président :** – La discussion continue. Si elle n'est pas demandée, elle est close. Madame la rapportrice, pouvez-vous nous rappeler les déterminations de la commission ?

**M<sup>me</sup> Marlène Bérard (LE), rapportrice :** – La commission a refusé le projet de règlement de M. Payot par 9 non, 1 voix favorable, sans abstentions.

**Le président :** – Celles et ceux qui sont du même avis que la commission le manifestent en levant la main. Merci. Avis contraires ? Merci. Abstentions ? Avec quatre abstentions, six avis contraires, vous avez accepté de classer cet objet. Cette affaire est donc liquidée. Merci, Madame la rapportrice.

#### **Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le projet de règlement de M. David Payot : « Pour que le Conseil communal puisse prendre de (bonnes) résolutions ! » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de refuser la prise en considération de ce projet de règlement.

\_\_\_\_\_

**Le président :** – Nous passons au point suivant de l'ordre du jour, R165, rapport préavis 2009/5, « Réponse au postulat de M. Roland Rapaz « De l'eau pour se désaltérer et se rincer les mains sur les places du centre ville ». M. Maurice Calame est de retour à la tribune.

\_\_\_\_\_

*Réponse au postulat de M. Roland Rapaz***« De l'eau pour se désaltérer et se rincer les mains sur les places du centre ville »**

## Rapport-préavis N° 2009/5

Lausanne, le 11 février 2009

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

**1. Objet du rapport-préavis**

Le présent rapport-préavis répond au postulat de M. Roland Rapaz, déposé le 25 octobre 2005 par lequel il demandait que des fontaines permettant de boire et de se laver les mains soient installées sur les places du centre ville. Le 4 septembre 2007<sup>1</sup>, le Conseil communal décidait de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

**2. Rappel du postulat de M. Roland Rapaz**

*« Les habitudes alimentaires et la répartition de l'horaire quotidien du travail se sont modifiés durant ces dernières décennies. Aujourd'hui, en toute saison, lors des journées non pluvieuses, on peut voir de nombreuses Lausannoises et nombreux Lausannois pique-niquer, manger sur le pouce sur l'une de nos places du centre ville (toit de la Banane, place de la Louve, de la Riponne, de Chauderon, de Saint-Laurent, Montbenon...). Or, à l'exception de la place de la Riponne, ces lieux, forts fréquentés à la pause de midi, n'offrent aucune fontaine ou quelconque robinet où l'on puisse se rincer les mains ou se désaltérer de notre si bonne eau de la Ville. Je relève également que les habitués de la place de la Louve sont souvent contraints de s'asseoir à même le sol faute de bancs. »*

Avec ce postulat, M. Rapaz demande que la Municipalité étudie et propose au Conseil communal un projet d'équipement des places susmentionnées de petites fontaines, style « fontaine Wallace » ou d'un robinet, comme sur la fontaine de la Riponne. Il demande également que la Municipalité étudie l'intégration de quelques bancs sur la place de la Louve.

**3. Préambule**

Dans l'histoire de Lausanne, les fontaines ont été le reflet de la vie sociale et culturelle. Au Moyen Age, elles jouaient les rôles essentiellement utilitaires de distribution d'eau potable, d'abreuvoir et de lavoir. Les plus anciennes des fontaines encore en activité aujourd'hui datent du XV<sup>e</sup> siècle. La plus connue est la fontaine de la Justice sise à la place de la Palud. Elles ont conservé cette fonction dispensatrice jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, époque à partir de laquelle l'eau a été distribuée directement au domicile des habitants. Dès lors, et jusqu'au milieu de ce siècle, nombre de ces fontaines n'ont plus été entretenues, puis ont été démolies. Plusieurs d'entre elles ont toutefois survécu. La plupart sont constituées d'un bassin en pierre et d'un goulot métallique.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, des bornes-fontaines en fonte offraient aux passants la possibilité de boire de l'eau grâce à un gobelet métallique fixé à une chaîne. Aujourd'hui encore, on trouve ce type de fontaines à l'avenue d'Echallens, au boulevard de Grancy et à la rue Centrale sous le Grand-Pont.

<sup>1</sup>BCC 2007, T. I, pp. 368-380.

Dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et jusqu'à l'Exposition nationale de 1964, plusieurs grands parcs publics ont été agrémentés de fontaines décoratives. Depuis les années septante, quelques-unes ont été intégrées à de grands aménagements urbains en tant qu'œuvre d'art urbaine. Les plus connues sont situées à la place de la Riponne, au quai de Belgique vers le Musée Olympique, à la place de la Gare et à la place de la Navigation. Pour limiter la consommation d'eau, elles fonctionnent en circuit fermé. En complément à ce rôle artistique, certaines d'entre elles comportent un accessoire branché sur le réseau, pour boire et se laver les mains. C'est le cas à la Riponne et au Petit-Chêne.

Dès la fin du XX<sup>e</sup> siècle, les bornes-fontaines ont fait leur réapparition dans les nouveaux espaces publics et les parcs. Répondant à nouveau à une fonction purement utilitaire, non plus de nécessité, mais de confort – se désaltérer, se rafraîchir, se laver les mains – elles sont d'une conception plus simple, sans volonté de décorer. Leur consommation d'eau est très faible, car elles ne coulent que par pression sur un bouton. Il en existe, entre autres, à la rue de la Mercerie, à la place de la Navigation, à la rue du Simplon, à la place de la Gare, à l'avenue Vinet, au Pont-de-Chailly, dans le parc de la Brouette, dans le parc du Musée Olympique, à côté du Mu.dac, à proximité des places multijeux du chemin de la Colline et de la Bourdonnette.

Plus récemment, dans le cadre des nouveaux aménagements autour des stations du m2, des fontaines répondant à cette dernière catégorie ont été installées sur la place de la Riponne, la place de l'Europe et la terrasse Alfred-Stucky. Par ailleurs, deux unités ont été intégrées dans l'aménagement de la promenade de la Ficelle, entre l'avenue de Cour et la rue du Liseron.

Aujourd'hui, Lausanne compte plus de 300 fontaines de toutes formes et dimensions, réparties dans les rues, places, parcs et terrains de sports.

#### **4. Réponse de la Municipalité**

Consciente de l'évolution des mœurs en matière d'organisation du temps de travail et des repas, la Municipalité a, ces dernières années, intégré dans plusieurs aménagements d'espaces publics et de parcs et de promenades des bornes-fontaines destinées essentiellement à se désaltérer. On dénombre aujourd'hui une vingtaine de fontaines à boire en zone urbaine.

Actuellement, plusieurs endroits à disposition du public au centre ville sont effectivement encore dépourvus d'un point d'eau. La Municipalité entend poursuivre l'équipement de bornes-fontaines des lieux publics au fur et à mesure des opportunités et des ressources budgétaires, comme cela a été le cas récemment dans le cadre des aménagements liés à la construction du métro m2. Pour répondre aux propositions de M. Rapaz, on rappelle les sites évoqués : la terrasse Jean-Monnet, la place de la Louve, la place Chauderon, la place Saint-Laurent et le parc de Montbenon. Les sites suivants, également fréquentés par le public mériteraient, eux aussi, une attention particulière : les Escaliers-du-Marché, le parc Maupas/Vingt-Quatre-Janvier, la promenade Jean-Villars-Gilles, le parc Mon-Repos et la place du Nord. On constate ainsi que pas moins d'une vingtaine de fontaines à boire supplémentaires sont susceptibles de trouver dans le futur une place dans des espaces publics lausannois qui pourraient être équipés progressivement selon l'opportunité de travaux d'aménagement de proximité.

S'agissant des bancs à la place de la Louve, il convient de relever que deux éléments supplémentaires ont été posés en été 2007 dans la partie basse, autour de l'arbre. Ce mobilier est amovible pour s'adapter aux manifestations qui ont lieu sur cette place. Compte tenu de la fréquentation élevée constatée sur cette place, des bancs supplémentaires de même type seront prochainement ajoutés.

#### **5. Implications financières**

Le coût d'une borne-fontaine comprend la fourniture, une chambre de vanne, les conduites d'amenée d'eau potable, celles de raccordement à un collecteur, les fouilles et les remises en état. Selon les situations et le modèle choisi, le prix moyen est évalué à Fr. 16'000.–. On peut donc estimer, à terme, un investissement équivalant à quelque Fr. 350'000.– pour ces équipements supplémentaires, qui seront répartis soit dans des crédits d'investissement liés à des réaménagements locaux, soit sur le budget de fonctionnement du Service des routes et de la mobilité.

Quant aux charges d'entretien annuelles supplémentaires qui seront induites par ces nouvelles fontaines, l'analyse détaillée de la situation a permis de mettre en évidence que la vingtaine de fontaines à boire existantes ne sont pas suffisamment entretenues. Cette situation s'explique du fait que les ressources actuelles dédiées à la tâche d'entretien des édifices publics, des W.-C. publics et des fontaines sont très limitées. En effet, ces installations sont entretenues par une équipe de trois personnes de la division Ateliers et magasins de la Ville du Service des routes et de la mobilité (deux appareilleurs sanitaires et un électricien). Cet effectif est manifestement sous-dimensionné et devrait être complété en 2009. Pour assurer

à terme le maintien en état des installations existantes auxquelles vont s'ajouter progressivement de nouvelles fontaines à boire, un appareilleur sanitaire supplémentaire va compléter l'équipe en place conformément au budget 2009, adopté par le Conseil communal.

## 7. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le rapport-préavis N° 2009/5 de la Municipalité, du 11 février 2009 ;  
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'approuver le rapport de la Municipalité en réponse au postulat de M. Roland Rapaz : «De l'eau pour se désaltérer et se rincer les mains sur les places du centre ville».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Philippe Meystre

### *Rapport*

Membres de la commission: M. Maurice Calame (LE), rapporteur, M<sup>me</sup> Nicole Graber (Les Verts), M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron (LE), M. Stéphane Michel (Soc.), M. Roland Rapaz (Soc.), M. Francisco Ruiz Vazquez (Soc.), M<sup>me</sup> Esther Saugeon (UDC), M<sup>me</sup> Marlène Voutat (AGT).

Municipalité: M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

**Rapport photocopié de M. Maurice Calame (LE), rapporteur:** – La commission a tenu une seule séance le 31 mars 2009, à 13 h 00, rue du Port-Franc 18, 3<sup>e</sup> étage, salle 368. Elle était composée comme suit: M. Maurice Calame, rapporteur, M<sup>mes</sup> Thérèse de Meuron, Nicole Graber, Marlène Voutat, Esther Saugeon et MM. Roland Rapaz, Stéphane Michel, Francisco Ruiz Vazquez. M. Olivier Martin et M<sup>me</sup> Marie-Ange Brélaz étaient excusés.

Représentaient l'Administration: M. Olivier Français, directeur des Travaux, et MM. Yvan Débieux, chef de réseau, Division distribution, Alain Gonin, chef de division, Routes et mobilité, Patrick Jacomino (adjoint au chef du Service des routes et de la mobilité). Nous remercions M. Patrick Jacomino pour avoir tenu les notes de séance.

### *Préambule*

Le postulat de M. Roland Rapaz a été déposé en octobre 2005. Il demandait des fontaines permettant de boire et de se laver les mains et a permis, de ce fait, de faire rapidement avancer les choses puisque la Municipalité n'a pas attendu le rapport-préavis pour y répondre. Elle a pris l'option de poser des fontaines à boire sur les nouveaux aménagements urbains comme par exemple le long de la ligne du m2 à la Riponne, à la terrasse Stucky, à la promenade de la Ficelle, etc. Sans oublier de citer l'exemple réussi du réaménagement du Pont de Chailly.

### *Satisfaction des commissaires*

L'auteur du postulat ainsi que les membres de la commission sont satisfaits de la réponse de la Municipalité. Malgré l'article publié dans *24 heures* du 19 février dernier, ils proposent de marquer mieux la présence des fontaines sur la voie publique par une campagne de promotion afin d'inciter les passants à venir s'y désaltérer et de valoriser l'action engagée par la Municipalité depuis ces dernières années, notamment à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau ou lors d'une manifestation spécifique que la Ville pourrait organiser. Pourquoi ne pas engager une campagne de promotion de l'eau et des fontaines par le biais d'un fascicule qui pourrait mentionner leurs positions sur tout le territoire communal de façon à renseigner la population lausannoise et les visiteurs de passage.

Une commissaire confirme qu'il serait utile de mieux marquer la présence d'une fontaine de façon à inciter les usagers

à y boire plutôt que d'aller acheter des boissons en bouteille dans les commerces voisins. En outre, le message donné par le biais d'une campagne d'information pourrait peut-être permettre une réduction des déchets et une évolution des mentalités.

La Municipalité n'est pas persuadée qu'une campagne publicitaire, même d'envergure, touche les bonnes personnes. Il est indispensable que la population s'approprie le lieu seulement grâce à un concept architectural convivial et à un mobilier urbain approprié, que ce soit pour les bancs, les fontaines ou encore s'agissant de l'arborisation de l'endroit par le Service des parcs et promenades.

### *Entretien des fontaines*

Certaines fontaines manquent d'entretien, comme par exemple les trois fontaines «Wallace» qui souffrent de la corrosion. Il s'avère qu'un inventaire des fontaines et des points d'eau a été établi depuis le dépôt du postulat et qu'un préavis est en cours de rédaction concernant la politique d'entretien des W.-C. publics. C'est dans ce cadre que sera également défini et planifié l'entretien régulier des fontaines par les services communaux concernés. Un poste supplémentaire au budget 2009 du Service des routes et de la mobilité a été porté pour l'engagement d'un ouvrier professionnel, de type appareilleur sanitaire.

### *Qualité de l'eau*

Les trois cents fontaines lausannoises disposent d'eau potable sauf certaines d'entre elles qui fonctionnent en circuit fermé, comme celle de la Riponne.

### *Choix des modèles*

Il n'y a pas de règle établie en la matière, il s'agit de modèles contemporains répondant à des choix architecturaux liés à leur intégration dans le style d'aménagement défini par le projet. Les aspects budgétaires entrent aussi en ligne de compte, limitant souvent la possibilité de faire appel à des artisans locaux, voire régionaux. Les fontaines peuvent non seulement servir à se désaltérer, mais aussi pour se rafraîchir le visage, se rincer les mains voire, pour certains modèles, donner à boire à son chien.

### *Conclusion et vote*

Dans l'ensemble, la commission est satisfaite de la réponse de la Municipalité au postulat de M. Roland Rapaz. Au vote, l'unique conclusion est adoptée à l'unanimité par les 8 membres présents de la commission.

**Le président:** – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport, Monsieur Calame ?

**M. Maurice Calame (LE), rapporteur:** – Non, Monsieur le Président.

**Le président:** – Merci. Je mets en discussion ce rapport.

*Discussion*

**M. Roland Rapaz (Soc.):** – Nos Autorités communales d’hier et d’aujourd’hui n’ont évidemment pas attendu mon postulat pour ériger de vraies et nombreuses fontaines dans notre cité qui, à ce jour, en compte plus de trois cents.

Mon postulat, déposé en 2005, mettait modestement l’accent sur l’absence, en certains lieux, de ce qu’on appelle aujourd’hui des fontaines à boire ou bornes fontaines. J’ai plaisir à reconnaître que mon souhait de voir les places de notre ville dotées de bornes fontaines rencontrait la volonté de la Direction des travaux et des services concernés. Ce qui fait qu’avant même le traitement de ce préavis, une bonne quinzaine de ces fontaines à boire ont été installées sur plusieurs places et le long de quelques cheminements de notre ville. Judicieusement placées, proches de bancs fortement fréquentés par le public, particulièrement entre midi et deux heures, elles sont très appréciées. Outre ces installations déjà effectuées, le préavis nous annonce que d’autres bornes fontaines sont prévues, particulièrement au centre ville, ce qui me réjouit. C’est donc satisfait que je voterai la conclusion de ce préavis et je ne doute pas que vous ferez de même.

**Le président:** – La discussion continue. Elle n’est plus demandée. Elle est close. Monsieur le rapporteur, pouvez-vous nous rappeler les conclusions de la commission, s’il vous plaît?

**M. Maurice Calame (LE), rapporteur:** – La commission est satisfaite de la réponse de la Municipalité au postulat de M. Roland Rapaz. Au vote, l’unique conclusion a été adoptée à l’unanimité par les huit membres présents.

**Le président:** – Celles et ceux qui suivent la commission le manifestent en levant la main. Merci. Avis contraires? Merci. Abstentions? C’est aussi à l’unanimité que vous acceptez ce point. Il est liquidé. Merci.

**Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le rapport-préavis N° 2009/5 de la Municipalité, du 11 février 2009;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

*décide:*

d’approuver le rapport de la Municipalité en réponse au postulat de M. Roland Rapaz: «De l’eau pour se désaltérer et se rincer les mains sur les places du centre ville».

**Le président:** – Nous pouvons passer aux initiatives. Les points INI56 et INI64 ne seront pas traités ce soir en raison de l’absence de notre collègue Gilles Meystre. Nous

passons donc à la motion de M. Jean-François Cachin et consorts: «Oui à une centralisation des activités sportives de tir à Vernand». Monsieur Cachin, merci de rejoindre la tribune pour la discussion préalable.

**Motion de M. Jean-François Cachin et consorts:**  
**«Oui à une centralisation des activités sportives de tir à Vernand»<sup>7</sup>**

*Développement polycopié*

Après plus de 50 ans d’activité et suite à la diminution importante du nombre de citoyens soldats astreints à accomplir annuellement un programme de tir avec une arme d’ordonnance et de recevoir des activités militaires, le stand de tir de Vernand doit trouver une deuxième jeunesse pour ne pas dire une métamorphose.

Suite à la nouvelle appellation du stand de Vernand en «Centre de tir sportif de Vernand», cette construction doit être adaptée dans les délais les plus brefs afin de promouvoir le tir sportif tel que demandé par l’USTL (Union des sociétés de tir de Lausanne et environs) à plusieurs reprises à la Municipalité.

Dans cette optique, nous demandons à la Municipalité de bien vouloir regrouper au Centre de tir sportif de Vernand l’ensemble des disciplines suivantes:

- tir sportif à 300 m avec au maximum 32 cibles;
- tir sportif à 50 m avec un maximum de 24 cibles;
- tir sportif à 25 m avec un maximum de 5 portiques, soit 20 cibles;
- tir sportif à 10 m (air comprimé) avec un maximum de 22 cibles;

et pourquoi pas une zone pour le tir à l’arc, à l’arbalète?

Au vu de ce qui précède, nous demandons à la Municipalité de bien vouloir étudier la possibilité de regrouper toutes les activités sportives de tir à Vernand et par ce fait de favoriser le développement de ces activités dans ce centre de tir sportif.

*Discussion préalable*

**M. Jean-François Cachin (LE):** – Encore récemment, le tir en général était considéré par certaines personnes comme une activité militaire, guerrière. Lors de sa construction, il y a cinquante ans, le stand de tir de Vernand était surtout utilisé par des soldats effectuant leur école de recrues, leur cours de répétition à la caserne de la Pontaise, et par des tirs militaires obligatoires. Il n’était que secondairement utilisé pour du tir sportif. Depuis plusieurs années, l’utilisation principale des

<sup>7</sup>BCC 2008-2009, T. II (N° 17/I), p. 751.

installations de Vernand ne peut plus être assimilée à des activités militaires, mais bien à des activités sportives en matière de tir à 300 mètres, à 50 mètres et à 25 mètres.

Après cinquante ans d'activité dans ce stand de Vernand, Lausanne, capitale olympique, ville de sport et de manifestations, doit y développer des possibilités sportives de tir, comme le 300 mètres, le 50 mètres, le 25 mètres, le 10 mètres, voire l'air comprimé. Et pourquoi pas le tir à l'arc ou à l'arbalète ?

Des travaux importants sont prévus à Vernand suite aux inondations de juillet 2008 et dans le cadre du préavis 2008/52, «Sécurisation, assainissement et entretien des installations sportives». Le stand de tir a été rebaptisé «Centre de tir sportif de Vernand». Nous demandons à la Municipalité, par cette motion, d'étudier la possibilité de regrouper toutes les activités de tir sportif à Vernand, favorisant ainsi le développement des activités dans ce centre.

Nous sommes convaincus que nous pourrions attirer dans notre ville, capitale olympique et siège du CIO, de nombreuses manifestations sportives sur le plan local, cantonal, national et international. Cela sans oublier les nombreux membres des sociétés de Lausanne et de la région qui, chaque semaine, pratiquent une des activités énumérées dans le développement de cette motion.

Je vous demande d'accepter la prise en considération de cette motion et de la renvoyer directement en commission.

**M<sup>me</sup> Florence Germond (Soc.)** : – Je désirais faire la même demande que M. Cachin. Mes vœux sont exaucés.

**M<sup>me</sup> Andrea Eggli (AGT)** : – J'avais la même demande, Monsieur le Président.

**Le président** : – Nous arrivons facilement à cinq. Faut-il compter ? Cet objet sera donc renvoyé en commission.

**Le président** : – Passons au point INI66, le postulat de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp et consorts : «Comment mieux faire connaître les produits du terroir des domaines communaux». Madame Longchamp, merci de nous rejoindre.

**Postulat de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp et consorts :**  
**«Comment mieux faire connaître les produits du terroir des domaines communaux»<sup>8</sup>**

*Développement polycopié*

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE)** : – (*Lit le texte de son postulat.*) Avec les beaux jours, tels les oiseaux migrateurs,

les touristes retrouvent le chemin de notre ville et les richesses de notre commune, la cathédrale, la place de la Palud, sa fontaine, son horloge, l'Hôtel de Ville et les nombreux musées, etc.

Mais ces visiteurs trouveront-ils un endroit où déguster et connaître les produits du terroir provenant des différents domaines de notre Commune, tels le gruyère des Amburnex, les vins et jus de fruits de la Ville ou autres.

Ceci vaut également pour les Lausannois. Connaissent-ils tous la production locale alors que les produits du terroir ont le vent en poupe, que la population recherche des articles de proximité ?

Ayant assisté à plusieurs reprises aux ventes des vins de la Ville, j'ai pu constater ces dernières années que plusieurs lots importants ne trouvaient pas preneur, ce qui peut à la longue priver la caisse communale de revenus intéressants.

Par ce postulat, je demande à la Municipalité d'étudier la possibilité d'ouvrir d'avril à octobre ainsi que durant les nocturnes de décembre dans un lieu à déterminer, au centre ville, comme par exemple le caveau de la Louve, ou le Forum de l'Hôtel de Ville, propriétés de la Ville, en faisant appel aux ressources humaines à disposition ou de FoDoVi, un lieu de dégustation qui permettrait de faire connaître et promouvoir les produits du terroir lausannois.

Des événements médiatiques pourraient être organisés, comme pour les vins de l'Hospice de Beaune. Invitations à des confréries bachiques étrangères. Ou à d'autres confréries de produits du terroir, qui pourraient à cette occasion mettre en valeur leurs produits, vins, fromages, charcuteries, etc. Les vins de la Ville étant au nombre de quinze environ, un partenariat peut également être envisagé avec vigneron et paysans de la région, qui à tour de rôle viendraient présenter leurs produits. Cette collaboration pourrait se faire par le biais de l'Office des vins vaudois.

Plusieurs magasins du centre ville vendant ces produits, il faudrait donc éviter de leur faire concurrence, mais au contraire les associer à cette démarche. Cette problématique devrait être étudiée avec soin surtout en cette période de crise.

A l'heure où on se préoccupe, à juste titre, de la surconsommation d'alcool auprès de la population, un tel postulat peut surprendre. Mais bien connaître les vins n'est pas synonyme d'alcoolisme. Ne nous trouvons-nous pas aujourd'hui, à la croisée des chemins ? Faut-il promouvoir les produits vinicoles de la Ville et ainsi se soucier de la caisse communale ? Ou vendre ces domaines viticoles dans le souci de la santé de ses concitoyens ?

Je demande que ce postulat soit renvoyé à une commission.

<sup>8</sup>BCC 2008-2009, T. II (N° 17/I), p. 751.



*Discussion préalable*

**Le président :** – Je vous remercie, Madame Longchamp. Nous avons reçu le texte, ce n'était pas forcément nécessaire d'en redonner lecture... La discussion préalable est ouverte. La parole est-elle demandée? Vous proposez de le renvoyer en commission, je présume que vous êtes soutenue par quelques personnes de votre groupe. C'est le cas. Cet objet sera donc transmis en commission.

**Le président :** – Nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour, sachant que l'objet est connu de tous, en principe. Il s'agit du postulat de M<sup>me</sup> Florence Germond: «Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration au cycle initial».

**Postulat de M<sup>me</sup> Florence Germond : «Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration au cycle initial»<sup>9</sup>**

*Développement polycopié*

A Lausanne, une forte proportion d'enfants commencent le cycle initial sans pouvoir s'exprimer, ni comprendre suffisamment le français pour leur permettre de suivre les enseignements du cycle initial. Les enfants qui entrent ainsi au cycle initial avec des compétences linguistiques insuffisantes risquent de ne jamais réussir à rattraper ce retard dans la suite de leur parcours scolaire.

La proposition découlant de ce postulat serait d'offrir des cours gratuits (ou avec participation symbolique) de français aux élèves allophones avant la rentrée scolaire, par exemple une année avant leur enclassement.

L'objectif serait de sensibiliser ces enfants d'âge préscolaire sous forme ludique et sur une base volontaire, à la langue française avant leur entrée à l'école. Ce projet pourrait notamment s'inspirer du projet «piccolo voice» de la commune d'Ecublens, lancé notamment par sa Commission d'intégration Suisses-étrangers. Il pourrait également s'inspirer de l'expérience du Canton de Bâle-Ville qui est en train de mettre sur pied un tel projet, canton pionnier en Suisse dans ce genre d'expérience. A Bâle, les enfants inscrits à ce programme suivent deux après-midi par semaine, pendant une année, un atelier de jeu où ils pourront acquérir des bases linguistiques.

Certes, des cours intensifs de français existent déjà de façon systématique dans les classes du cycle initial. Ce projet s'inscrit donc comme une offre complémentaire destinée à renforcer les outils d'intégration des enfants allophones

avant leur entrée à l'école. Plusieurs professionnels<sup>10</sup> soulignent d'ailleurs le manque d'intervention pour les enfants préscolaires en Suisse, malgré l'efficacité prouvée des soutiens précoces. Cette offre s'adresserait soit aux enfants qui ne vont pas en garderie, soit permettrait de développer des projets d'initiation au français dans des garderies avec une part d'enfants allophones très élevée.

L'information sur l'existence de cette prestation pourrait être faite par le biais d'associations comme «Appartenance», «Français en jeu», le forum des étrangers ou d'autres associations proches des milieux des migrants. Cette information pourrait également se faire via les séances d'information aux parents lors de l'inscription au cycle initial.

Ce projet devrait aussi être l'occasion de présenter aux parents migrants l'offre lausannoise de cours de français à leur attention ainsi que de les informer du système scolaire vaudois afin de leur permettre de pouvoir être plus participatifs dans la future scolarité de leur enfant. Une attention particulière devrait aussi être portée dans ce programme à la valorisation à la langue et à la culture d'origine permettant ainsi une meilleure intégration à la culture locale.

Ce projet devrait ainsi permettre d'améliorer les chances des enfants allophones dans leur parcours scolaire, en évitant que l'écart ne se creuse d'année en année entre les francophones et les allophones dans leur maîtrise du français.

*Discussion préalable*

**M<sup>me</sup> Florence Germond (Soc.) :** – Vous le savez, un nombre important d'enfants commence l'école à Lausanne sans s'exprimer correctement et de façon claire en français. L'intention de ce postulat est d'offrir des ressources à ces enfants pour les sensibiliser au français. Sous forme ludique, évidemment, puisque ce serait destiné à des tout-petits, des préscolaires. Il s'agirait de leur offrir des après-midi de jeu en français pour augmenter leurs chances lorsqu'ils intègrent l'école obligatoire.

**Le président :** – La discussion continue.

**M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttmann (LE) :** – Je demande que cette initiative soit renvoyée à une commission.

**Le président :** – Etes-vous soutenue par cinq membres du Conseil? Manifestement. Il sera donc fait selon votre désir.

**Le président :** – Nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour, la motion de M. Francisco Ruiz Vazquez et

<sup>9</sup>BCC 2008-2009, T. II (N° 17/I), p. 752.

<sup>10</sup>Notamment les déclarations de Margrit Stamm, professeure de pédagogie à l'Université de Fribourg dans *Le Temps* du 27 mars 2009.

consorts : « Pour des statuts respectueux de la Constitution vaudoise ». Merci de nous rejoindre pour la discussion préalable.

**Motion de M. Francisco Ruiz Vazquez et consorts : « Pour des statuts respectueux de la Constitution vaudoise »<sup>11</sup>**

*Développement polycopié*

La Constitution vaudoise permet à des ressortissants étrangers d'être élus ou élues et de siéger de plein droit au sein des législatifs et des exécutifs communaux.

Le mandat de conseillère communale ou de conseiller communal peut parfois déboucher sur d'autres types de représentation. Ainsi, il arrive que l'un ou l'autre membre de notre assemblée soit élu-e par notre Conseil ou désigné-e par la Municipalité pour représenter la Ville de Lausanne dans d'autres instances comme, par exemple, une association de communes.

Dans toutes ces situations, le Conseil communal et la Municipalité devraient pouvoir désigner n'importe quel membre de notre législatif indépendamment de sa nationalité. Or, cette réalité souffre de quelques exceptions...

Pour ne prendre qu'un exemple, les statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux du bassin supérieur du Talent prévoient à leur art. 8, ch. 2, que les délégués doivent être désignés par un Conseil général ou communal et être de nationalité suisse. Une telle condition n'est plus défendable au vu de la teneur de la nouvelle Constitution vaudoise. Il faudrait donc que le comité de cette association amende ses statuts et soumette cette modification au Conseil d'Etat.

Par cette motion, la Municipalité est invitée à passer en revue l'entier des statuts de tous les organismes dont elle est membre et qui exigent une représentation de la Ville, afin d'en exclure toute exigence liée à la nationalité, conformément à la Constitution vaudoise.

*Discussion préalable*

**M. Francisco Ruiz Vazquez (Soc.)** : – Le 20 juin 2006, dans une salle qui n'était pas celle-ci, puisque disposée dans l'autre sens, j'ai siégé dans cette assemblée pour la première fois. A l'ordre du jour – compliqué, pour le néophyte que j'étais dans ce Conseil – figurait la nomination de commissions et de délégués du Conseil communal pour siéger dans d'autres organes. C'est ainsi que j'ai appris que pour pouvoir être délégué de ce Conseil communal par exemple dans l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux du bassin supérieur du Talent, il fallait être

suisse ! J'y ai vu une grande contradiction, puisque je ne suis qu'Espagnol. Car même si j'avais osé postuler, je n'aurais pas été accepté, du fait que les statuts de cette association intercommunale imposent la nationalité suisse comme condition.

La Constitution vaudoise prévoit que les étrangers, à certaines conditions, peuvent élire les différents Conseils communaux et aussi y être élus. A travers cette motion, que je vous demande d'adresser directement à la Municipalité, je demande un toilettage des différents statuts de droit public. Ce n'est pas très sorcier.

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC)** : – Je comprends la motion de notre collègue et je pourrais la soutenir. Mais il y a quand même un problème avec sa proposition.

Notre Canton, nos Communes, peuvent participer à des structures intercantionales, ou même internationales, avec notamment la Haute-Savoie. Les dispositions constitutionnelles dans ces Cantons sont différentes, notamment par rapport au droit de vote des étrangers. Comment réguler et traiter ces cas ? La motion n'apportera pas de réponse. C'est un aspect dont il faut tenir compte, parce que nous pouvons être amenés à désigner des représentants dans des communautés de travail intercantionales, par exemple. Je mets cette question sur la table, et je pense qu'il faudra aussi l'étudier dans le cadre de cette motion.

**M. Serge Segura (LE)** : – Je ne vois pas bien les incidences de la question que pose notre collègue Voiblet. A partir du moment où le Canton de Vaud a défini des critères pour être un élu communal vaudois, ce n'est pas aux autres Cantons, respectivement à d'autres départements français, d'y mettre des restrictions. La question posée par M. Ruiz est une bonne question, elle mérite d'être étudiée pour sa portée politique, notamment. Cela me paraît fondamental vu le pacte conclu avec la Constitution vaudoise. Il faut envoyer sans autre cette motion à la Municipalité.

**Le président** : – Je vous remercie. La discussion continue. Elle n'est plus demandée. Comme vous le renvoyez en Municipalité et que personne n'a émis d'avis contraire, il en sera fait selon votre désir, Monsieur Ruiz.

**Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu la motion de M. Francisco Ruiz Vazquez et consorts pour des statuts respectueux de la Constitution vaudoise ;
- oui la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer cette motion directement à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

<sup>11</sup> BCC 2008-2009, T. II (N° 18), p. 903.

**Le président :** – Nous pouvons continuer dans notre ordre du jour avec la motion de M. Jacques Pernet et consorts : « Ports d'Ouchy et de Vidy : nos locataires n'ont-ils pas droit à des estacades sécurisées ? » Je vous donne la parole, Monsieur, pour la discussion préalable.

**Motion de M. Jacques Pernet et consorts :**  
« Ports d'Ouchy et de Vidy : nos locataires n'ont-ils pas droit à des estacades sécurisées ? »<sup>12</sup>

*Développement photocopié*

Par cette motion, les soussignés demandent à la Municipalité de sécuriser l'accès aux bateaux dans le port d'Ouchy et dans le port de Vidy.

*Développement*

Les accès aux estacades menant aux bateaux des ports précités sont certes « privés » comme l'indiquent les panneaux placés au début de chaque estacade, mais ces beaux panneaux n'empêchent pas des personnes non autorisées de s'y rendre.

De nombreux vols et déprédations sont régulièrement constatés et ont fait l'objet de plusieurs plaintes. En un seul jour, en juin 2008, ce ne sont pas moins de 15 plaintes qui ont été déposées soit auprès de la Police soit auprès de la Ville pour des actes de vandalisme commis dans le port d'Ouchy et dans le port de Vidy.

Il n'y a malheureusement pas que des vols ou des déprédations qui sont commis, mais des bateaux sont squattés régulièrement. Certains ont même été pris pour des toilettes publiques.

Il convient également de mentionner que ces bateaux – ou plutôt leurs propriétaires – sont locataires de la Ville de Lausanne et qu'ils paient un loyer. Aussi est-il de la responsabilité de la Ville de mettre en place un système qui empêche l'intrusion de personnes non autorisées, comme elle le fait d'ailleurs pour les appartements qu'elle loue et qu'elle munit de serrures !

Aussi, les motionnaires demandent-ils à la Ville de chercher le meilleur moyen pour empêcher le plus possible l'accès aux estacades aux personnes non autorisées.

Les motionnaires sont conscients qu'il n'est pas possible « d'enfermer » les bateaux et que l'interdiction absolue d'approcher un bateau n'est pas possible. Mais la solution actuelle qui laisse l'accès ouvert à tous n'est pas tolérable. Il existe des solutions que d'autres ports ont d'ailleurs mises en place, comme c'est le cas à Evian par exemple. Même si Lausanne est une ville touristique – comme

<sup>12</sup>BCC 2008-2009, T. II (N° 18), p. 903.

Evian d'ailleurs – il y a des possibilités de faire des barrières ou des portes élégantes respectueuses d'une certaine esthétique.

*Discussion préalable*

**M. Jacques Pernet (LE) :** – Je vous ferai grâce de la lecture de ma motion... Je ne suis pas propriétaire de bateau, ni locataire d'une place d'amarrage, ni ne navigue. Je n'ai donc pas d'intérêt direct. En revanche, j'ai été interpellé par les nombreux actes de vandalisme, certains très dommageables, voire irrévérencieux, perpétrés sur les bateaux dans les ports d'Ouchy et de Vidy.

Certes, au début de chaque estacade un panneau rappelle que les estacades sont privées, et interdit le passage. Mais ces panneaux n'ont de valeur que pour une personne bien intentionnée et respectueuse de cette interdiction. En revanche, ils n'ont aucun effet sur une personne irrespectueuse. C'est pourquoi je vous demande le renvoi de cette motion directement à la Municipalité.

**M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports :** – La Municipalité demande le renvoi de cette motion à une commission.

**Le président :** – Il en sera fait selon la demande de la Municipalité.

**Le président :** – Nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour, le postulat de M<sup>me</sup> Magali Zuercher : « Pour un réaménagement de la place de la Riponne ». M<sup>me</sup> Zuercher nous a quittés ? Dommage pour son postulat !

Nous pouvons donc passer aux interpellations. Cela concerne aussi M<sup>me</sup> Zuercher, qui n'est pas là... Décidément, le baby-sitting s'impose ! (*Rires, exclamations.*) Passons à l'interpellation de M. Jean-Yves Pidoux sur l'application de la nouvelle Loi cantonale sur l'exercice de la prostitution.

**Interpellation de M. Jean-Yves Pidoux sur l'application de la nouvelle Loi cantonale sur l'exercice de la prostitution**<sup>13</sup>

*Développement photocopié*

Le Grand Conseil a voté en 3<sup>e</sup> et définitif débat, ce 30 mars 2004, la Loi sur l'exercice de la prostitution. Sous réserve improbable de référendum, cette loi devrait entrer en vigueur en septembre ou en octobre 2004. Elle devra permettre, selon son article 2, de :

« a) garantir, dans le milieu de la prostitution, que les conditions d'exercice de cette activité sont conformes à la

<sup>13</sup>BCC 2004-2005, T. I (N° 2), p. 87.

législation, soit notamment qu'il n'est pas porté atteinte à la liberté d'action des personnes qui se prostituent, que celles-ci ne sont pas victimes de menaces, de violences ou de pressions ou que l'on ne profite pas de leur détresse ou de leur dépendance pour les déterminer à se livrer à un acte sexuel ou d'ordre sexuel;

b) de garantir la mise en œuvre de mesures de prévention sanitaires et sociales;

c) de réglementer les lieux, heures et modalités de l'exercice de la prostitution, ainsi que de lutter contre les manifestations secondaires de la prostitution de nature à troubler l'ordre public.»

Les Communes seront, suivant l'article 3 de la loi, associées à sa mise en œuvre («Les dispositions suivantes sont applicables sous réserve des compétences déléguées aux Communes»). La loi prévoit aussi une intervention des Autorités municipales: selon son article 7, celles-ci «sont compétentes pour édicter des restrictions à l'exercice de la prostitution sur le domaine public».

Voilà qui rappelle certaines dispositions prises dans le Règlement général de police, que notre Conseil a adopté après de longues discussions – lesquelles ne concernaient d'ailleurs pas les articles consacrés au contrôle de l'exercice de la prostitution. Il n'empêche: il va probablement être nécessaire de revoir tout ou partie de ces articles, pour les adapter à la nouvelle loi.

Je pose donc à la Municipalité les questions suivantes:

- La Municipalité prévoit-elle des modifications du Règlement général de police et son adaptation aux nouvelles dispositions légales?
- Si oui, dans quel délai?
- Quels moyens humains, logistiques et financiers la Municipalité sera-t-elle en mesure de mettre à disposition, en concertation avec le Canton, pour:
  - la mise en œuvre de mesures de prévention prévues au chapitre V, articles 17 à 21, de la loi;
  - l'application des dispositions légales de surveillance et de contrôle des salons et autres lieux d'exercice de la prostitution;
  - la protection des victimes de la prostitution?

#### *Réponse polycopiée de la Municipalité*

A titre préliminaire, la Municipalité juge opportun de rappeler que, depuis de nombreuses années, Lausanne est la seule ville du canton où la prostitution s'exerce de longue date et durablement sur la voie publique, les autres cités vaudoises ne connaissant que la prostitution en appartement. Les causes de cette spécificité lausannoise sont mal connues. Les raisons sont peut-être à rechercher dans le fait qu'une grande ville favorise plus un certain anonymat,

favorable tant aux clients qu'aux prostitué(e)s ou encore comme un parallèle à la très vaste offre lausannoise en matière de divertissements nocturnes les plus divers. Nonobstant les causes de ce phénomène, son existence incontestable a amené le Corps de police à demander que des dispositions soient introduites dans le Règlement général de police (RGP), afin de permettre à l'Autorité municipale d'édicter des restrictions à la pratique de la prostitution, pour supprimer ou, à tout le moins, réduire sensiblement les nuisances qu'elle engendre, particulièrement lorsqu'elle se manifeste sur la voie publique.

Ainsi, faisant œuvre de pionnier dans le canton de Vaud, le Conseil communal de Lausanne a accepté d'intégrer un chapitre traitant de la prostitution de rue dans le nouveau RGP, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2003. En complément du RGP, la Municipalité a adopté, le 27 avril 2006, des dispositions réglementaires sur la prostitution de rue sur le territoire de la Commune de Lausanne, entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2006. Ces dispositions visaient à répondre à la fois aux doléances des utilisateurs de la plate-forme de Sévelin et à protéger les zones d'habitation des inévitables nuisances engendrées par l'exercice de la prostitution. Dans les grandes lignes, ce règlement définit des lieux où la prostitution est prohibée en permanence (secteurs à caractère prépondérant d'habitation, arrêts des transports publics, parkings, etc.), des lieux où elle peut s'exercer à des moments déterminés (à proximité des commerces, bâtiments d'administration, etc., mais en dehors des heures d'ouverture), et enfin, une zone délimitée sur un plan, où la prostitution est autorisée dans une certaine tranche horaire (zone rue de Genève supérieure – Sébeillon – Sévelin).

Au demeurant, il convient de relever que, si le traitement de la présente interpellation a beaucoup tardé, c'est en raison des grandes incertitudes – qui subsistent, mais dont on peut aujourd'hui raisonnablement penser qu'elles pourront être levées dans un proche avenir – qui planaient, dans le cadre du projet de Police 2000, abandonné depuis lors, sur l'avenir de la Police judiciaire municipale en général, de la Brigade des stupéfiants et de celle des mœurs en particulier. Toutefois, depuis le dépôt de la présente intervention, la Municipalité a déjà eu l'occasion d'expliquer l'action de l'Administration communale face au phénomène de la prostitution, en particulier dans sa communication du 5 janvier 2008, en réponse à la résolution de M<sup>me</sup> Stéphanie Pache, déposée à la suite de la réponse municipale à son interpellation: «Lausanne, point chaud de la traite d'êtres humains?»

Cela étant, la Municipalité répond comme suit aux questions qui lui sont posées:

*La Municipalité prévoit-elle des modifications du Règlement général de police et son adaptation aux nouvelles dispositions légales?*

La Loi cantonale sur l'exercice de la prostitution (LPros) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2004. La LPros

n'oblige pas la Ville de Lausanne à adapter son RGP, qui n'est pas en contradiction avec la loi cantonale. En effet, les articles 7 al. 2 et 14 LPros donnent compétence aux municipalités de restreindre l'exercice de la prostitution sur le domaine public, sur des lieux accessibles au public ou exposés à la vue du public, ainsi que l'exercice de la prostitution de salon. S'agissant de la prostitution de rue, c'est ce qu'a fait la Ville de Lausanne en légiférant aux articles 62 à 64 de son RGP, plus d'une année avant l'entrée en vigueur de la loi cantonale. Par ailleurs, comme mentionné dans le préambule, la Commune de Lausanne s'est dotée d'un règlement spécifique sur la prostitution de rue, complétant ainsi les dispositions du RGP. Concernant la prostitution de salon, les dispositions de la LPros sont à ce jour suffisantes et une réglementation communale en la matière n'est clairement pas nécessaire.

Le seul point sur lequel la LPros diffère quelque peu des dispositions du RGP concerne la manière de recenser les personnes exerçant la prostitution, puisque la loi cantonale prévoit un recensement d'office par les services de police, alors que l'article 65 RGP obligeait les intéressé(e)s à s'annoncer. En vérité, il n'y a guère de différence, tout au plus un doublon, puisqu'en fait la Police municipale tient, en collaboration avec la Police cantonale, le registre prévu par la loi cantonale. Compte tenu de la primauté du droit cantonal dans cette matière, ce doublon, qui ne contredit pas la loi cantonale, n'est aucunement problématique. L'opportunité de maintenir ou non cet article pourra être réexaminée à long terme dans le cadre d'une éventuelle future révision générale du RGP.

*Si oui, dans quel délai ?*

Vu la réponse apportée à l'interrogation précédente, cette question est devenue sans objet.

*Quels moyens humains, logistiques et financiers la Municipalité sera-t-elle en mesure de mettre à disposition, en concertation avec le Canton, pour :*

– *La mise en œuvre de mesures de prévention prévues au chapitre V, articles 17 à 21, de la loi ?*

La situation des personnes qui se livrent à la prostitution doit être en premier lieu examinée sous l'angle de la Loi sur les étrangers (LEtr). Nul n'ignore que nombre de ces personnes séjournent en Suisse de manière illégale. Cette situation rend particulièrement problématique leur accès à un logement, aux prestations sanitaires et sociales ou à des contacts extraprofessionnels. Elle constitue également un obstacle majeur, lorsqu'il s'agit de requérir des mesures de protection ou de déposer plainte contre les auteurs d'actes de violence de toute nature, dont elles peuvent être victimes. Enfin, sans épuiser le thème des conséquences de l'absence d'autorisation de séjour ou d'établissement, on sait que les problèmes linguistiques que rencontrent les personnes de nationalité étrangère qui se prostituent renforcent leur sentiment d'exclusion. Les personnes en séjour irrégulier

dans notre pays ont besoin de pouvoir s'adresser à des instances, qui les acceptent dans toutes les facettes de leur réalité quotidienne et qui leur délivrent les prestations sociales, sanitaires, d'appui linguistique ou juridique, dont elles ont impérativement besoin.

Une partie des personnes qui se prostituent est parfaitement en règle du point de vue de la LEtr et ne devrait en principe pas rencontrer de difficulté particulière pour accéder au dispositif social et sanitaire, pour trouver un logement ou pour faire valoir ses droits. La situation de ces personnes est toutefois moins simple qu'on pourrait l'imaginer. La prostitution engendre des réactions d'exclusion et les personnes qui s'y livrent ont souvent besoin d'intermédiaires pour les accompagner dans certaines démarches. La prostitution soulève par ailleurs des problèmes sanitaires. Enfin, elle s'exerce dans des conditions qui exposent les personnes qui s'y livrent à des dangers objectifs (risques accrus de violence, en particulier de la part des clients).

Parmi les mesures de prévention de la LPros (art. 18 à 22) qui portent sur la coordination des interventions des différents acteurs, l'aide aux victimes, la prévention dans les pays de recrutement, le soutien aux associations et les mesures de prévention et d'encadrement sanitaires et sociales, la plupart relèvent de l'Etat cantonal, voire fédéral. Les Communes peuvent essentiellement intervenir dans le soutien aux associations, voire dans les mesures à caractère social ou sanitaire. C'est ce que fait la Ville de Lausanne en soutenant, en particulier, deux associations.

Une grande partie des problèmes rencontrés par les prostitué(e)s peut être évoquée auprès des intervenantes de Fleur de Pavé. L'Association Fleur de Pavé existe depuis 1996 et vise une approche collective des questions liées aux droits des travailleurs/ses du sexe à Lausanne. Elle cherche à diminuer les risques liés à l'exercice du travail du sexe, cela par différents moyens. Une permanence dans un bus cinq nuits par semaine offre un lieu d'accueil et de prévention aux prostitué(e)s, sur le lieu de travail (route de Genève et Sébeillon). Une fois par semaine, cette permanence est assurée en collaboration avec Médecins du monde suisse et offre un accueil spécifique autour de la santé. De plus, le groupe « Femmes aux pieds nus », constitué par et au sein de Fleur de Pavé, qui fonctionne grâce à des médiatrices des communautés étrangères, propose des visites de prévention dans les salons de massages, bars et cabarets de la place. Enfin, certain(e)s prostitué(e)s sont accompagné(e)s aussi sur le plan juridique, lors de procès de victimes d'agresseurs.

L'Association Fleur de Pavé est subventionnée par la Commune de Lausanne depuis plusieurs années, à raison de Fr. 200'000.– par an. L'association reçoit aussi des subventions du Canton (Fr. 98'000.–), de Lausanne Région (Fr. 45'000.–), ainsi que de la Commune de Morges (Fr. 5000.–). L'association compte 3,5 salariées, qui assurent la coordination des activités, plus 6 à 8 médiatrices. Enfin, une équipe d'une vingtaine de personnes travaillent

dans le bus, lors des permanences, à titre gratuit pour ce qui est des professionnelles du monde social ou médical, ou contre rétribution pour ce qui est des femmes qui ont une expérience de la prostitution. Ces deux catégories d'intervenantes œuvrent paritamment, ce qui est à la base du travail communautaire. Fleur de Pavé est souvent le seul lieu où les personnes prostituées peuvent parler de leurs difficultés et de leurs conditions de vie. Elles reçoivent gratuitement des préservatifs, échangent, au besoin, des seringues et obtiennent du café.

L'association Tandem, à laquelle Lausanne alloue une subvention annuelle de Fr. 110'000.– (le Canton Fr. 30'000.–), est également en mesure d'apporter des réponses aux problèmes des personnes qui se prostituent. Cette structure a pour but l'accompagnement et le soutien aux personnes en difficulté, marginalisées, toxicodépendantes, mais également aux prostitué(e)s et aux artistes de cabaret. Son personnel sert, en particulier, de relais entre les personnes et les services (sociaux, sanitaires, etc.), qui délivrent les prestations attendues.

– *L'application des dispositions légales de surveillance et de contrôle des salons et autres lieux d'exercice de la prostitution.*

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures prévues par le rapport-préavis N° 239 du 20 septembre 2001, intitulé: «Sécurité à Lausanne: état des lieux – actions entreprises – perspectives – création d'un observatoire de la sécurité», l'effectif de la Brigade des mœurs de la Police judiciaire municipale (PJM) a été renforcé d'une unité en 2003 et d'une autre en 2004, ce qui l'a fait passer de six, le 1<sup>er</sup> janvier 2003, à huit personnes, dès le 1<sup>er</sup> avril 2004. De plus, un poste supplémentaire a été octroyé à la Police judiciaire en 2007, en relation avec l'entrée en vigueur de la LPros, afin de mener à bien les nouvelles missions découlant de ladite loi. A ce jour, l'effectif de la Brigade des mœurs de la Police judiciaire est donc de neuf ETP, dont deux collaborateurs spécialement et entièrement dédiés au traitement des infractions en relation avec le domaine de la prostitution.

La coordination et la collaboration entre Autorités cantonales et communales ont été fortement améliorées, au cours des cinq dernières années. Outre les contacts quotidiens qu'entretiennent les membres de la Brigade des mœurs de la PJM avec leurs homologues de la Police cantonale, une rencontre plus formelle a lieu mensuellement entre la Police municipale et la Police cantonale dans le cadre de la CIPRO (cellule investigations prostitution). Par ailleurs, les policiers, tant cantonaux que communaux, actifs dans ce domaine, rencontrent une fois par trimestre les responsables de l'Autorité administrative cantonale compétente pour appliquer la LPros, soit la Police cantonale du commerce.

L'article 43 chiffre 5 de la Loi sur les communes prescrit que, dans les limites des compétences de la Commune, sa police se charge de la Police des mœurs. La Municipalité

souhaite vivement que la Police judiciaire garde une réelle autonomie dans ce domaine, vu les particularités et l'importance de cette activité sur le territoire lausannois. De fait, la prostitution génère des problèmes essentiellement locaux, relevant d'une police judiciaire de proximité, comme l'ont démontré les enquêtes pénales menées dans ce milieu.

– *La protection des victimes de la prostitution.*

La protection des victimes relève principalement de l'instruction pénale. Elle est de la compétence du juge et des autorités d'enquête. Ce sont les règles du Code de procédure pénale vaudois, de la Loi sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI) et de ses dispositions d'application, de même que les principes généraux, dégagés des normes constitutionnelles et de la Convention européenne des droits de l'homme (notamment son article 6), qui déterminent dans quelle mesure la victime peut être protégée ou recevoir des garanties d'un relatif anonymat, dans une mesure compatible avec les droits de la défense. Dans le cadre de la procédure pénale (enquête, puis jugement), le pouvoir de la Municipalité demeure très réduit et elle ne peut pas, ni ne doit interférer dans les procès. Elle peut tout au plus déclarer qu'elle appuie une personne qui livre des informations sur un réseau et, parallèlement, lui fournir un soutien matériel pendant et surtout après la procédure (pour l'octroi d'un permis de séjour, la mise au bénéfice d'un appui financier, la mise sur pied d'une formation en vue d'une reconversion, voire la mise à disposition, plus ou moins provisoire, d'un logement).

Outre le soutien prévu par la LAVI, l'article 19 de la LPros prévoit une aide spéciale aux prostitué(e)s victimes d'infractions aux articles 182 (traite d'êtres humains) et 195 (encouragement à la prostitution) du Code pénal (CP). Dans ces cas, l'Autorité cantonale sollicite une autorisation de séjour auprès des services compétents de la Confédération, la décision de cette dernière demeurant toutefois réservée.

Comme le Conseil d'Etat vaudois l'a indiqué dans sa récente réponse du 25 mars 2009 à l'interpellation du député Stéphane Montangero, intitulée «Droits des personnes prostituées: bilan vaudois à l'occasion des 60 ans de la déclaration universelle des droits humains», les Corps de police vaudois n'ont eu connaissance d'aucun cas avéré de traite d'êtres humains, en lien avec la prostitution dans le canton de Vaud. Les cas, mis au jour par le Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants de l'Office fédéral de la police (SCOTT), ont trait au travail domestique, le plus souvent dans le cadre d'une exploitation intrafamiliale. Il n'y a donc pas, à ce jour, en Suisse, de preuve de l'existence de réseaux criminels organisés en matière de traite d'êtres humains, actifs dans le domaine de la prostitution. Le fait de faire venir quelqu'un en situation vulnérable pour se prostituer en Suisse est apparenté à la traite d'êtres humains, que les pressions soient exercées par un réseau criminel ou par la famille, selon l'article 182 du Code pénal. Les preuves d'un tel délit sont, il est vrai, difficiles à apporter.

Hors des infractions aux articles 182 et 195 CP, soit pour d'autres infractions dont seraient victimes les prostitué(e)s, par exemple de la part de clients (lésions corporelles, viols, etc), aucune protection spéciale n'est prévue. Fleur de Pavé a émis le souhait que pour des agressions graves de prostitué(e)s en séjour irrégulier dans notre pays, des solutions puissent être trouvées, afin que les intéressé(e)s puissent rester en Suisse, au moins jusqu'au procès. La Municipalité soutient l'idée d'un élargissement de la protection des prostitué(e)s « clandestin(e)s », victimes de crimes et délits graves. Toutefois, que ce soit par le biais du Code de procédure pénale (CPP) ou de la législation sur le séjour, la compétence de légiférer dans ce sens appartient au Canton (CPP) et surtout à la Confédération (Loi sur les étrangers et nouveau Code de procédure pénale fédéral à partir de 2011 ou 2012).

Il est par contre important, pour les travailleurs/euses du sexe, en situation de séjour irrégulier dans notre pays, qui sont victimes d'infractions, de pouvoir venir déposer plainte auprès de la police, sans être principalement et préalablement vues comme des contrevenant(e)s à la législation sur le séjour. Dans ce sens, tant la Police municipale lausannoise que la Police cantonale ont été sensibilisées à cet aspect de la problématique et ont développé une pratique respectueuse des droits humains de ces personnes, qui consiste à les recevoir comme des victimes. Elles sont par contre informées du fait qu'elles n'ont pas le droit de séjourner et/ou de travailler dans notre pays.

Pour conclure, la Municipalité constate avec satisfaction que la Ville de Lausanne est en mesure d'assurer, dans de bonnes conditions et sur l'ensemble de son territoire, le respect des dispositions de la LPros, tout en apportant son soutien financier à des structures susceptibles d'apporter une aide et une écoute à ces personnes, qui vivent dans des situations souvent très précaires, particulièrement s'agissant de celles qui se trouvent en situation de séjour irrégulier dans notre pays. Bien évidemment, elle restera attentive à l'évolution de la situation et prendra, au besoin, d'autres mesures, dans les limites de ses compétences somme toute modestes, pour que cette activité se pratique dans le respect de l'ordre et de la sécurité publics, ainsi que de la dignité des personnes concernées.

**Le président :** – Je ne sais pas comment nous allons traiter cet objet... Quelqu'un désire-t-il prendre position sur la réponse donnée à cette interpellation, quelques années après son dépôt? La discussion est ouverte.

#### *Discussion*

**M. Yves Ferrari (Les Verts) :** – Après un long dialogue et des heures de discussion avec l'interpellateur entre-temps devenu municipal, soit trois clins d'œil et une question, ce dernier me prie de vous faire savoir qu'il accepte la réponse de la Municipalité à son interpellation.

**Le président :** – Aucune résolution n'étant déposée, ce point est liquidé.

#### **Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu l'interpellation de M. Jean-Yves Pidoux sur l'application de la nouvelle Loi cantonale sur l'exercice de la prostitution;
- vu la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### *prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

**Le président :** – Nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour, l'interpellation de M. Vincent Rossi, « Les ressources non renouvelables sont-elles digestes ? »

#### **Interpellation de M. Vincent Rossi : « Les ressources non renouvelables sont-elles digestes ? »<sup>14</sup>**

#### *Développement polycopié*

Il est aisé de composer un menu gastronomique fort destructeur de ressources non renouvelables :

*Cocktail de crevettes vietnamiennes élevées  
sur une ancienne mangrove*

*Salade de tomates-cerises cultivées sous serre chauffée  
sauce hollandaise*

*Thon rouge méditerranéen sauté, sur son lit d'asperges  
de Californie et accompagné d'une sauce soja  
issue de la déforestation amazonienne aux chanterelles  
chinoises*

*Sorbet de baies des bois (Argentine) parsemé de fraises  
hors saison*

*Boissons :*

*Pinot noir « Château du Cap » (Afrique du Sud)  
Grand Cru Fongicides et Pesticides 1996*

*Eau de Fidji véritable*

Un tel menu pose des problèmes de déforestation, de surpêche, de gaspillage d'énergie, de pollution de l'air, de l'eau et du sol et enfin de destruction de milieux naturels jouant un rôle de protection et de préservation de sociétés humaines et d'abri pour la biodiversité. Or un tel menu, certes fictif, n'est pas fantaisiste: sans le savoir, nous consommons toutes et tous, régulièrement, des aliments posant ce type de problèmes, que ce soit chez nous, au restaurant ou à la cantine au travail.

<sup>14</sup>BCC 2008-2009, T. I (N° 6/I), p. 438.

Face à ce constat, il est de notre devoir de prendre des mesures permettant de diminuer ces problèmes. De nombreux moyens permettent de le faire : choisir des aliments produits localement et de saison, éviter les surgelés ou choisir du poisson labellisé MSC<sup>15</sup>, par exemple.

Par la présente interpellation, je pose à la Municipalité les questions suivantes :

1. Quels sont les restaurants, cafétérias, cantines, etc., qui sont gérés ou subventionnés par la Ville de Lausanne ? (Cela comprend les cantines scolaires.)
2. La Municipalité est-elle sensibilisée aux problèmes évoqués plus haut ?
3. Des démarches ont-elles été entreprises dans ces divers établissements pour diminuer les problèmes évoqués ?
4. La Municipalité prévoit-elle d'entreprendre de telles démarches (si elles ne sont pas déjà initiées) auprès des établissements sur lesquels elle a une influence ?

Je précise que ces questions ne portent pas sur la qualité nutritive des aliments et ne sont pas liées au label «Fourchette verte», par exemple.

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.

#### *Réponse polycopiée de la Municipalité*

L'interpellateur, à partir d'une situation parfaitement fictive, pose la question de savoir si les cantines, restaurants et cafétérias gérés ou subventionnés par la Ville de Lausanne se préoccupent de l'impact écologique des menus proposés aux clients. Il aimerait en même temps connaître les démarches envisagées par la Municipalité afin de réduire cet impact.

La Municipalité constate que les questions posées par l'interpellant sont très proches de celles contenues dans la motion de M<sup>me</sup> Elena Torriani, intitulée : «Charte pour une agriculture de proximité, respectueuse des coûts écologiques et sociaux», motion transformée par la suite en postulat par son auteure. C'est pourquoi dans cette réponse l'accent sera essentiellement porté à la présentation de l'état de fait actuel de la problématique alimentation – impact écologique. Et c'est dans la réponse ultérieure au postulat mentionné ci-dessus que des propositions d'actions plus étayées aux deux initiatives seront exposées.

#### *Considérations*

Le secteur de l'alimentation représente 20% de la consommation totale d'énergie en Suisse et donc de la production de gaz à effet de serre. L'élevage et l'agriculture constituent la source principale d'émission de méthane (CH<sub>4</sub> et

de protoxyde d'azote N<sub>2</sub>O). Selon une étude de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV 2008 a), ces éléments contribuent à raison de 7% pour le CH<sub>4</sub> et de 6% pour le N<sub>2</sub>O aux émissions de gaz à effet de serre. Les rejets atmosphériques azotés ont une influence directe sur le réchauffement climatique et la santé.

L'agriculture porte également une grande responsabilité en matière de biodiversité dans le sens que c'est elle qui utilise une grande partie du territoire. L'agriculture intensive en particulier, par la consommation élevée en eau qu'elle implique, les suies de diesel qu'elle rejette ainsi que les produits phytosanitaires, aux nitrates et au phosphore auxquels elle recourt, met à mal la biodiversité. Ces produits, très solubles dans l'eau, toxiques pour certains organismes aquatiques, modifient des écosystèmes. Capables de pénétrer directement dans les eaux souterraines, ils peuvent contaminer l'eau potable et affecter ainsi la santé des êtres humains et des animaux.

Dans les phases clés du cycle de vie de chaque produit alimentaire (production, acquisition, utilisation, élimination), les acteurs concernés (producteurs, pouvoirs publics, acheteurs, consommateurs), en fonction de leur poids ou du stade auquel ils prennent les décisions, peuvent influencer le type de culture, l'occupation du sol, le mode d'alimentation, le comportement à l'achat, à savoir la provenance et la saisonnalité des aliments.

Limiter par exemple la consommation de viande, choisir plutôt des produits de saison cultivés en plein air, préférer la nourriture acheminée sur de courtes distances ou issue du commerce équitable, favoriser les aliments conservant la qualité et la fertilité des sols ainsi que la protection des mers et des océans, boire l'eau du robinet, préférer les emballages légers et trier les déchets, telles sont certaines des principales décisions à la portée de chacun et de chacune.

Ces éléments étant posés, la Municipalité répond comme suit aux questions de l'interpellateur :

1. *Quels sont les restaurants, cafétérias, cantines, etc., qui sont gérés ou subventionnés par la Ville de Lausanne ?*

La liste des établissements de restauration est la suivante :

- Service de la jeunesse et des loisirs :
  - 12 centres de vie infantine (CVE) municipaux avec restauration en production interne ;
  - 15 CVE subventionnés avec restauration en production interne ;
  - 15 structures d'accueil en milieu scolaire (APEMS) contractualisés avec une entreprise de restauration collective ;
  - 6 APEMS municipaux avec restauration en production interne ;
  - 7 cantines scolaires ;

<sup>15</sup> Marine Stewardship Council : <http://www.msc.org/>



- 3 écoles à la montagne avec restauration en production interne ;
- 1 centre aéré à la montagne contractualisé avec une entreprise de restauration collective.
- Corps de police municipale :
  - 1 restaurant d'entreprise subventionné.
- Service de protection et sauvetage :
  - 1 restaurant d'entreprise avec restauration en production interne.

## 2. La Municipalité est-elle sensibilisée aux problèmes évoqués plus haut ?

L'auteur de l'interpellation pose une question complexe à laquelle il n'est pas aisé de donner une réponse clairement tranchée. Si la question de l'interpellateur est de savoir si la Municipalité affiche une préoccupation constante relative à l'amélioration progressive de l'impact environnemental de la restauration collective, la réponse s'avère affirmative. La plupart des établissements de restauration de la Ville de Lausanne ont en effet pris l'habitude de trier les déchets, d'offrir des produits frais de saison dans la mesure du possible et de marquer la provenance des aliments carnés. Aussi, les deux principaux établissements fournisseurs de repas aux APEMS ont introduit les normes ISO 9001 et 22000 relatives respectivement au management de la qualité et à la traçabilité de la chaîne alimentaire. Plus important encore, ces établissements sont certifiés ISO 14001. Il s'agit d'une norme, non obligatoire, qui confirme qu'une entreprise ou un organisme a introduit un système de management environnemental d'amélioration continue de sa performance écologique<sup>16</sup>.

Toutefois, si être sensibilisé à l'impact écologique signifie que la Municipalité s'est engagée à ce que les établissements mentionnés ci-dessus intègrent dite dimension environnementale non seulement sur leurs sites de production, mais qu'ils tiennent aussi compte des impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie des aliments proposés, la réponse est négative. Les menus offerts ne sont en effet pas composés sur la base d'une analyse sérieuse préalable, complète et documentée du cycle de vie (écobilan) des aliments effectuée par un expert pour pouvoir affirmer qu'ils présentent le meilleur rapport prix/qualité/impact écologique. Ajouter à cela qu'il n'existe pas encore de prescriptions fédérales et/ou cantonales relatives à l'affichage d'informations techniques (éco-étiquetage, ecolabel européen) dans l'agroalimentaire, il apparaît difficile que la Municipalité puisse imposer aux établissements, encore moins aux fournisseurs externes de repas, des menus avec de plus hautes exigences écologiques.

<sup>16</sup> Si une entreprise est certifiée ISO 14001, cela ne signifie pas qu'elle ne pollue pas, mais qu'elle respecte les principes de la norme: respect de la réglementation, engagement à entrer dans un processus d'amélioration continue selon le principe de la roue de Deming, engagement de la prévention de la pollution.

## 3. Des démarches sont-elles entreprises dans ces établissements pour diminuer les problèmes évoqués ?

La Municipalité répond par l'affirmative.

- Le cas de la restauration label «Fourchette verte»

Depuis l'approbation par votre Conseil du rapport-préavis N° 2004/2 du 8 janvier 2004, en réponse à la motion de M<sup>me</sup> Christina Maier «Pour une démarche de type <Fourchette Verte> dans les écoles et cuisines scolaires de Lausanne»<sup>17</sup>, le label «Fourchette Verte» a été systématisé dans tous les CVE, APEMS et réfectoires scolaires de la ville de Lausanne. Et déjà, depuis septembre 2002, des versions «junior» et «tout-petits» du label «Fourchette Verte» sont en vigueur dans certaines cantines scolaires et CVE.

Pour être labellisé «Fourchette Verte», outre l'offre d'une alimentation équilibrée consommée dans un cadre sain et agréable, l'établissement doit aussi montrer qu'elle contribue à l'amélioration des conditions environnementales de la restauration collective. Pour l'heure, l'accent est clairement mis sur le tri des déchets dans les sept catégories prévues (huile, papier, carton, verre, PET, aluminium, fer blanc), mais dans la réalité, des établissements mettent en place de leur propre initiative des projets d'amélioration de l'impact environnemental. Ainsi, si l'on considère les efforts entrepris dans les CVE, APEMS et cantines scolaires pour offrir une alimentation équilibrée aux usagers en réduisant par exemple le régime carné au profit notamment des légumes, force est de constater que le label «Fourchette verte» recèle des éléments importants d'action sur l'impact écologique.

- Les autres formes de restauration

Les Ecoles à la montagne (Chevalleyres, Château-d'Ex, Barboleusaz) produisent en interne des repas conçus pour la sensibilisation des enfants à un environnement différent et à la culture locale. Les produits alimentaires ainsi que les ingrédients sont donc essentiellement issus du terroir – la soupe des chalets, pour ne citer que la plus connue – proviennent des champs propres des écoles.

Le Centre formation de la Rama dispose d'un restaurant en production interne ouvert aux collaborateurs de l'Administration communale et aux clients externes qui louent les salles de cours ou la piste d'exercice. Les commandes de produits alimentaires ne se font qu'auprès des petits fournisseurs locaux : maraîchers, paysans, bouchers. Tous les déchets sont triés adéquatement et les restes alimentaires sont acheminés à la ferme des Saugealles pour la production du biogaz.

L'Hôtel de police comprend aussi un restaurant dont la gestion est confiée à une entreprise externe de restauration

<sup>17</sup> Motion déposée le 9 avril 2002. Voir BCC 2002, T. I, N° 6, pp. 527 ss. Consulter également BCC 2002, T. I, N° 10/I, pp. 77 ss.

subventionnée par la Ville de Lausanne. Elle est certifiée SN EN ISO 14001 : 2004, norme indiquée plus haut, attestant la mise en œuvre d'un système de management environnemental dans l'entreprise fournisseur de repas. Il ressort en effet clairement de la politique d'achat et d'approvisionnement de l'entreprise que cette dernière cherche à limiter l'impact environnemental.

4. *La Municipalité prévoit-elle d'entreprendre de telles démarches (si elles ne sont pas déjà initiées) auprès des établissements sur lesquels elle a une influence ?*

Oui. La Municipalité entend bien évidemment poursuivre et approfondir progressivement la démarche d'amélioration de la performance écologique des produits alimentaires qu'elle propose dans ses établissements. Il convient néanmoins d'attirer l'attention de votre Conseil qu'en l'absence de prescriptions fédérales ou cantonales en la matière, la Municipalité ne pourra s'engager dans cette voie que sur une base volontaire avec les services de son Administration et les établissements de restauration collective contractants. Les lignes directrices ainsi que les initiatives que la Municipalité entend développer avec eux seront présentées à votre Conseil dans un prochain préavis en réponse au postulat M<sup>me</sup> Torriani, ci-dessus cité.

**Le président :** – J'ouvre la discussion sur la réponse de la Municipalité.

*Discussion*

**M. Vincent Rossi (Les Verts) :** – Il reste beaucoup de chemin à parcourir afin que l'alimentation soit prise en considération dans toute sa dimension environnementale.

Je vois aussi le manque de latitude dont dispose la Municipalité pour influencer sur ce genre de questions, parce qu'elle n'a pas les moyens d'exercer une pression suffisante sur les fournisseurs. Elle s'inscrit dans un système économique dont elle n'a pas le contrôle.

Je ne peux qu'inciter la Municipalité à continuer les efforts déjà accomplis, en matière d'alimentation avec « Fourchette Verte », continuer les recherches pour optimiser ses menus afin de diminuer les impacts environnementaux à la source. J'attends avec impatience la réponse au postulat de M<sup>me</sup> Torriani à ce sujet.

Je ne dépose pas de résolution.

**Le président :** – La discussion continue. Elle n'est plus demandée, elle est close. Il n'y a pas de résolution. Ce point est liquidé.

**Le conseil communal de Lausanne,**

- vu l'interpellation de M. Vincent Rossi : « Les ressources non renouvelables sont-elles digestes ? » ;
- vu la réponse municipale ;

– considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,  
*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

**Le président :** – Nous passons au point suivant de l'ordre du jour, mais je ne vois pas M. Gillard dans la salle. Il est aussi parti en vacances...

Nous passons au point INT 49, l'interpellation de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp et consorts : « Lausanne : supérette de la coke ».

**Interpellation de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp et consorts : « Lausanne : supérette de la coke »**<sup>18</sup>

*Développement polycopié*

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, chers collègues,

Le 17 juin 2008, je déposais une interpellation urgente intitulée : « Chauderon : supérette de la coke ». Depuis cette date, plusieurs de mes collègues se sont inquiétés de la situation dramatique que vivaient plusieurs places de notre ville face à la recrudescence de trafic de cocaïne. En novembre dernier, notre collègue Philippe Jacquat posait une petite question à la Municipalité sur la situation à la place du Tunnel, question à laquelle il lui était répondu qu'il y avait de plus en plus de contrôles.

Je ne doute pas de la réponse qui avait été faite à la question de Philippe Jacquat : la police fait un important travail, pour preuve les très grosses saisies de drogues faites ces derniers mois.

Mais force est de constater que la situation s'aggrave au fil des mois. L'article de deux pages publié vendredi dernier par un quotidien de la place en témoigne, photos à l'appui. Cinq journalistes se sont immergés dans le monde des dealers de rue et de leurs clients, suivant le parcours d'un acheteur de cocaïne. Ils ont ainsi constaté que n'importe qui, à Lausanne, pouvait acheter en un rien de temps sa « boulette » de coke, que ce soit à Chauderon, à Saint-François, à la rue de Bourg, sur le Grand-Pont, au Tunnel. Le centre ville de Lausanne s'est donc transformé en un véritable supermarché ouvert de la drogue, et cela dès la fermeture des bureaux.

Un sentiment d'insécurité grandit parmi la population. Celle-ci n'ose plus regarder son vis-à-vis dans les yeux de peur de se faire accoster et proposer de la drogue ou se faire agresser.

<sup>18</sup>BCC 2008-2009, T. II (N° 13/I), p. 436.

Compte tenu de ce qui précède, je désire interpellier la Municipalité et lui poser les questions suivantes :

1. La Municipalité peut-elle approuver les dires des journalistes ?
2. Quelle est la vision de la Municipalité face à ce problème et comment peut-elle expliquer qu'on en est arrivé à cette situation ?
3. Quelles mesures ont été prises depuis juin de l'année dernière ?
4. La police avait intensifié les contrôles d'identité avant les votations fédérales sur la politique de la drogue : va-t-elle les reprendre ?
5. Quelles mesures la Municipalité entend-elle prendre à l'avenir pour lutter contre ce phénomène et assurer la sécurité de ses concitoyens ?

#### *Réponse polycopiée de la Municipalité*

Suite au développement de l'interpellation urgente de M<sup>me</sup> Longchamp intitulée «Chauderon: supérette de la coke» et à la réponse municipale apportée à cette intervention, le Conseil communal a adopté, dans sa séance du 17 juin 2008, la résolution suivante : «Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre afin que le trafic de cocaïne, ou autres drogues, soit enrayer sur l'ensemble de la ville de Lausanne.»

Le 23 mars 2009, le Conseil communal s'est vu adresser une communication répondant à la résolution évoquée ci-dessus. Dite communication décrit de manière détaillée les mesures que la Police de Lausanne met en œuvre au quotidien pour lutter contre le trafic de stupéfiants et, plus particulièrement, son mode d'action depuis qu'elle a constaté une recrudescence du trafic visible au centre ville.

La dernière interpellation, déposée le 24 mars 2009 par M<sup>me</sup> Longchamp, intitulée «Lausanne: supérette de la coke», porte également sur le trafic de drogue visible au centre ville de Lausanne, en référence à un récent article de presse y relatif d'un quotidien de la place. En conséquence, la Municipalité renvoie l'interpellatrice à la communication au Conseil communal précitée, qui répond en grande partie aux questions qu'elle pose dans le cadre de sa nouvelle interpellation.

La Municipalité tient encore à préciser que la problématique de la drogue n'est pas une spécialité lausannoise, loin s'en faut. Ainsi, des villes comme Genève ou Bienne sont également soumises à une forte pression, due à la présence de nombreux vendeurs.

On peut encore préciser que le Corps de police de Lausanne a, en plus des opérations spécifiques et de l'activité des groupes spécialisés existants, renforcé le dispositif policier de lutte contre le trafic de stupéfiants, en détachant entre

dix et douze collaborateurs supplémentaires. Cette opération, dénommée Centro, a pour but de mettre l'accent sur l'identification en rue des trafiquants qui opèrent aux heures critiques, dont le début de soirée. Ces contrôles soutenus de la police, tant auprès des consommateurs que des trafiquants de produits stupéfiants, ont pour effet de déstabiliser grandement le milieu. Ils ont également permis d'établir qu'à près de 50%, les personnes contrôlées sont légalement domiciliées hors du canton de Vaud. Peu de temps après la mise en place de ces contrôles, des échos très favorables sont parvenus au Corps de police de la part des commerçants et des citoyens.

Cela étant, la Municipalité répond comme suit aux questions posées :

#### *1. La Municipalité peut-elle approuver les dires des journalistes ?*

L'article de presse en question constitue le reflet exact de la situation du trafic visible de stupéfiants à Lausanne aux heures les plus critiques, telle qu'elle est connue des services de police lausannois. A ce sujet, un deuxième article, réalisé au terme d'une approche de terrain, a mis en valeur les différents moyens utilisés pour lutter contre ledit trafic et le rôle des collaborateurs du Corps de police. Ce compte rendu a permis d'exposer et d'explicitier de manière correcte le travail, les contraintes et les réussites de ces derniers.

#### *2. Quelle est la vision de la Municipalité face à ce problème et comment peut-elle expliquer qu'on en est arrivé à cette situation ?*

La Municipalité déplore la présence visible et en nombre, plus particulièrement à certains moments de la journée ou de la nuit, de trafiquants de stupéfiants sur le domaine public communal. Par l'intermédiaire de l'action menée sans relâche par le Corps de police, elle met en œuvre les moyens qu'elle a à disposition pour lutter contre cette situation et rassurer la population par une présence policière soutenue. La Municipalité tient également à souligner que le trafic et la consommation de stupéfiants constituent un problème que la police ne peut pas résoudre seule. En effet, la résolution de ce problème, si tant est qu'elle soit possible, ne saurait relever de la seule répression, mais doit être l'affaire d'un réseau de partenaires locaux, cantonaux et fédéraux, à même de mener ensemble des actions concertées susceptibles de produire des effets sur l'ensemble du territoire national, notamment par la prévention. De fait, l'offre grandissante de produits stupéfiants répond à un besoin de consommation en forte expansion au sein de notre société, offre et besoin de consommation qui occasionnent un problème de santé publique dépassant largement le cadre de l'action policière. Dans ce sens, il convient de relever que, s'agissant de la cocaïne, sa consommation semble se démocratiser en touchant toutes les couches de la population, contrairement à l'héroïne, dont les effets visibles (dépendance, marginalisation, etc.), paraissent, en l'état à tout le moins, plus dissuasifs.

3. *Quelles mesures ont été prises depuis juin de l'année dernière ?*

Sur ce point, la Municipalité se réfère à la communication au Conseil communal du 23 mars 2009, ainsi qu'au complément de réponse qu'elle y a apporté, en faisant notamment état de l'opération «Centro», conduite depuis lors par la Police de Lausanne. Il est prévu que cette opération perdure jusqu'à fin mai 2009, voire qu'elle soit reconduite, en cas de nécessité.

4. *La police avait intensifié les contrôles d'identité avant les votations fédérales sur la politique de la drogue: va-t-elle les reprendre ?*

Prière de se référer à la réponse à la question N° 3.

5. *Quelles mesures la Municipalité entend-elle prendre à l'avenir pour lutter contre ce phénomène et assurer la sécurité de ses concitoyens ?*

La Municipalité compte sur le Corps de police pour maintenir la pression sur les trafiquants de drogue et, par voie de conséquence, pour améliorer le sentiment de sécurité des Lausannois. Le Corps de police connaît parfaitement la situation du trafic de stupéfiants qui s'opère en ville de Lausanne, en se tenant précisément au courant de l'évolution de la situation, par un travail de terrain et d'enquête soutenu et par un travail en profondeur sur les réseaux. Cependant, il faut bien admettre que les efforts que la police déploie n'apportent que rarement des résultats très visibles et tangibles pour le citoyen. Néanmoins, son action reste indispensable et, quoi qu'on en dise, efficace pour réduire l'attractivité de notre centre urbain pour ce milieu criminel, contre lequel une lutte sans relâche est menée au quotidien par la police de Lausanne.

**Le président :** – Madame Longchamp, j'ouvre la discussion sur la réponse de la Municipalité à votre interpellation.

*Discussion*

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE) :** – Je remercie la Municipalité de m'avoir fait parvenir sa réponse à mon interpellation. En préambule, j'adresse mes remerciements à l'ensemble de la police pour les actions qu'elle a menées et qu'elle mènera afin d'assurer la sécurité de nos concitoyens et de lutter contre ce fléau qu'est la drogue.

Contrairement à ce que soutient la Municipalité dans sa réponse, la résolution que notre Conseil a votée le 17 juin suite à mon interpellation «Chauderon, supérette de la coke» n'avait pas la prétention illusoire que toute consommation de stupéfiants disparaisse, mais bien que tout soit entrepris pour que le trafic de stupéfiants n'augmente pas, voire diminue.

Or, la Municipalité a constaté comme moi une recrudescence visible du trafic au centre ville. Ce qui a motivé le

dépôt de ma seconde interpellation. Dans sa réponse à celle-ci, la Municipalité fait un parallèle entre les effets provoqués par une consommation d'héroïne et ceux provoqués par une consommation de cocaïne. Laisant entendre que cette dernière entraînerait moins de dépendance et de marginalisation qu'une consommation d'héroïne. C'est là méconnaître le sujet.

Dans sa réponse à cette même question, la Municipalité écrit – je cite : «La résolution de ce problème, si tant est qu'elle soit possible, ne saurait relever que de la seule répression, mais doit être l'affaire d'un réseau de partenaires locaux, cantonaux et fédéraux, à même de mener ensemble des actions concertées, notamment la prévention.» Je ne peux qu'abonder. Non seulement en ce qui concerne la prévention, mais aussi et surtout en matière de répression. Je rappelle aussi que j'ai déposé en octobre 2007, au nom de LausannEnsemble, un postulat intitulé «Pour une réorganisation du dispositif lausannois de prise en charge de la population toxicomane et marginalisée», postulat qui comportait un volet de propositions en matière de prévention.

Même si je salue les actions entreprises par la Police municipale, je regrette que celles-ci ne soient pas menées de concert avec la Police cantonale vaudoise, voire avec celle entreprises dans d'autres cantons, plus particulièrement par la Police cantonale genevoise. En effet, cette dernière lutte impitoyablement depuis quelques mois contre les trafiquants de drogue qui opèrent sur la commune de Genève. Même si des opérations du même genre ne se font pas simultanément sur notre commune, ne risque-t-on pas de voir les trafiquants genevois arriver sur notre territoire ?

A ma troisième question, la Municipalité nous informe que l'opération «Centro» pourrait perdurer au-delà de fin mai 2009, voire être reconduite en cas de nécessité. Aujourd'hui, soit un mois plus tard, la Municipalité peut-elle nous dire quelle décision a été prise à ce propos ? En effet, si durant cette opération «Centro» la situation s'était améliorée, la police constate déjà une aggravation de la situation depuis lors. D'autre part, depuis le début de cette année, la police a procédé à 250 interpellations.

Dans son courrier daté du 23 mars, adressé aux membres du Conseil communal en réponse à la résolution du 17 juin 2008, la Municipalité fait le bilan des différentes opérations menées par la police. A sa lecture, on peut constater que chaque fois que la police a mis à disposition de ses opérations un nombre supplémentaire de policiers, la situation s'est stabilisée. Comme l'écrit la Municipalité, l'impact positif sur les citoyens de l'opération «Urbano», menée entre le 7 octobre 2008 et le 25 février 2009, soit 51 actions, semble indéniable. En effet – je continue la citation – «la population semble satisfaite de voir plus de policiers en rue, notamment dans des quartiers décentrés, et semble se réjouir de leur impact sur le trafic visible de stupéfiants».

En conclusion, comme je l'ai dit tout à l'heure, j'aimerais remercier la police pour son engagement dans la lutte contre

les stupéfiants. Quand la police mène ces différentes opérations, on constate un résultat. Il est souhaitable de prioriser ces actions au détriment d'autres afin de pérenniser ces tâches en collaboration avec la Police cantonale.

La commission qui devait traiter de mon postulat «Lausanne : capitale de la neige en toute saison» ayant siégé la semaine dernière, je ne dépose pas de résolution, attendant son passage en plenum.

**M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports :** – Une interpellation, il y a quelques mois, dont M<sup>me</sup> Longchamp a parlé, un vœu, une réponse assez circonstanciée au vœu, comme le prescrit le Règlement, une nouvelle interpellation aujourd'hui et, enfin, comme M<sup>me</sup> Longchamp le dit, un postulat, débattu en commission cette semaine, avec de nombreux policiers, notamment spécialisés dans le domaine des stupéfiants.

Le Conseil communal a été largement informé sur les options choisies, notamment en termes de répression du trafic de rue, mais aussi de la remontée de filières et du dispositif mis en place.

J'ajoute quelques remarques par rapport à ce que je viens d'entendre de M<sup>me</sup> Longchamp. Si on parle de trafic de cocaïne, un des trafics visibles à Lausanne, mais aussi dans d'autres villes, il faut aussi prendre en compte une consommation qui n'est pas forcément liée à de la dépendance. Elle fait partie, on peut le regretter et je le regrette, de l'idée de la fête que se font certains citoyens et participe, de ce fait, au marché de ces produits.

Un mot aussi sur l'action menée à Genève, dont la presse s'est fait plusieurs fois l'écho et qui a aussi été débattue dans la commission qui vient de traiter le postulat. Si on lit attentivement les journaux, si tant est que les articles de journaux rapportent fidèlement ce qui se passe vraiment sur le terrain, on constate que lors des quelques descentes aux Pâquis, il y a eu beaucoup d'identifications, mais très peu d'arrestations et d'interpellations. Peut-être que ces actions ont pour but de déstabiliser momentanément le trafic, mais en termes purement policiers, du moins c'est l'idée que s'en font la Municipalité et le Corps de police lausannois, elles ont peu de répercussions.

«Centro» était une action ponctuelle, menée contre certains délits sériels comme les cambriolages, dont on aurait pu parler dans l'interpellation de M. Gillard, mais aussi contre le trafic de stupéfiants. La caractéristique d'une action ponctuelle est de commencer et de finir, d'être évaluée, et, le cas échéant, d'être reconduite. Cette action «Centro» a été particulièrement utile, puisque des policiers affectés à des tâches administratives, des motards ou d'autres encore sont venus renforcer la Police judiciaire et Police-secours.

**Le président :** – La discussion continue. Elle n'est plus demandée, elle est close. Aucune résolution n'étant déposée, ce point est liquidé. Merci, Madame l'interpellatrice.

### Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp : «Lausanne : supérette de la coke» ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

**Le président :** – Madame Peters, vous avez demandé la parole ?

**M<sup>me</sup> Solange Peters (Soc.) :** – En discutant avec plusieurs collègues conseillers communaux du déroulement de cette dernière séance avant l'été, nous avons réalisé les difficultés que pouvait provoquer le report après les vacances du vote du préavis de l'Arsenic. Cela entraînerait probablement un retard d'une demi-saison ou d'une saison entière dans le calendrier des travaux. Cela prêterait beaucoup le fonctionnement de cette institution.

J'imagine aussi que les groupes ont besoin de rediscuter de cette problématique, maintenant que certaines questions ont été soulevées par ce Conseil. Je souhaiterais, maintenant ou immédiatement à l'issue de nos travaux de ce soir, une suspension de séance pour que les groupes puissent faire le point et qu'une nouvelle séance soit ouverte à minuit pour prendre une décision sur ce point, et sur ce point seulement.

Le cas échéant, il serait important – nous l'avons fait il y a deux ans avec notre président Chollet – de reconduire pour une séance supplémentaire le président en fonction, dont les fonctions prennent fin officiellement à minuit. Cette décision est de la responsabilité de notre Conseil, si vous acceptez ma proposition, qui me semble la seule raisonnable, pour pouvoir encore discuter et ne pas souffrir de la pause de l'été.

**Le président :** – Je mets en discussion cette motion d'ordre. Tout d'abord sur l'opportunité d'une interruption de séance et, s'il y a lieu, sur la reprise d'une séance à minuit.

*Discussion*

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Ce n'est pas avec un enthousiasme délirant que j'entrevois la prolongation de la nuit et la diminution de nos heures de sommeil. Mais vu l'importance du sujet, je le ferai.

Toutefois, se pose une question formelle. Si nous recommençons après minuit, nous commençons un autre jour. Qu'en est-il du président ? C'est l'ancien, c'est le nouveau ? (*Rumeurs.*)

**Le président :** – D’après ce que j’ai pu comprendre de M<sup>me</sup> Peters, elle propose aussi que je continue à présider cette nouvelle séance, mais ce sera aussi soumis au vote du Conseil. Pour l’instant, je ne parlais que de l’interruption de séance. Nous reviendrons sur les deux autres points plus tard s’il y a lieu.

**M. Yves Ferrari (Les Verts) :** – Je soutiens évidemment cette proposition. Je remercie notre collègue Chollet d’aller dans le même sens, en lui rappelant, en tant que président de la commission, qu’il y a deux ans de ça, nous l’avions autorisé à présider une séance de relevée pour éviter que la présidente élue doive reprendre divers dossiers trop compliqués. C’est ce que nous souhaitons faire de nouveau.

Je vous remercie d’accepter de rester au-delà de minuit et de voter cette motion d’ordre de façon à ne pas empêcher, en reportant ces travaux, l’Arsenic de travailler pendant une demi-année, voire une année complète.

**M. Raphaël Abbet (UDC) :** – Bon nombre de conseillers ont déjà quitté la salle. Vous proposez de rester encore une heure pour reprendre le jour suivant, j’ai bien compris. Etes-vous certain d’avoir encore le quorum dans une heure ?

**Le président :** – Les cartes le diront... Pas les cartes tirées, les cartes mises dans les fentes ! Nous sommes un nombre suffisant, heureusement. M. Ferrari a demandé la parole, mais j’aimerais terminer avec l’interruption de séance. Si elle est décidée, les groupes pourront discuter des autres points.

**M. Philippe Jacquat (LE) :** – Alors interrompons la séance maintenant, pour que les groupes parlent entre eux.

**Le président :** – La discussion sur l’interruption de séance continue. Si personne ne demande la parole, je vous fais voter. Celles et ceux qui acceptent l’interruption de séance le manifestent en levant la main. Merci. Avis contraires ? Merci. Abstentions ? Avec cinq abstentions, un avis contraire, vous avez accepté d’interrompre la séance. Nous devons encore traiter l’interpellation de M. Fracheboud, ensuite nous verrons ce que nous ferons du reste de la soirée.

Donc je suspends la séance pour une demi-heure, nous nous retrouvons ici à 23 h 30. La répartition des salles pour les groupes est la suivante : le Parti socialiste à la salle des mariages ; LausannEnsemble, à la salle de la Municipalité ; les Verts, à la salle des commissions ; A Gauche Toute !, à la salle Vuillermet ; l’UDC au bureau des huissiers.

*(Suspension de séance.)*

**Le président :** – Mesdames et Messieurs, veuillez prendre place pour que nous puissions reprendre notre discussion sur les motions d’ordre déposées, s’il vous plaît.

Désolé, Mesdames et Messieurs, nous devons attendre qu’un des groupes, LausannEnsemble, nous rejoigne. Ils

arrivent. Nous pourrions reprendre la discussion, qui portera d’abord sur la deuxième partie de la motion d’ordre de M<sup>me</sup> Peters, celle de décider si nous reprenons la discussion le mercredi 1<sup>er</sup> juillet pour voter sur le point R170. La troisième partie décidera qui préside cette séance, si elle a lieu.

J’ouvre la discussion sur la deuxième partie de la motion d’ordre, la décision de reprendre une séance de relevée, comme on l’appelle, le 1<sup>er</sup> juillet à 0 h 00.

**M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttman (LE) :** – Tout à l’heure, vous parliez de décider qui présidait ? Il faut savoir de quoi on parle maintenant...

**Le président :** – Si vous étiez à l’heure, vous auriez compris le début de ma phrase... (... rumeurs...) où je vous ai fait remarquer que j’allais prendre deux points. Le premier était l’opportunité d’une reprise de discussion, et le deuxième était de savoir, si nous reprenions la séance, qui la présiderait. Pour l’instant, j’en suis à la reprise de la discussion, le 1<sup>er</sup> juillet. J’ouvre la discussion.

*Discussion*

**M. Claude-Alain Voiblet (UDC) :** – Après discussion au sein de notre groupe, nous sommes favorables à une séance de relevée le 1<sup>er</sup> juillet.

**M<sup>me</sup> Marlène Bérard (LE) :** – LausannEnsemble est également favorable à une reprise de la discussion, mais réserve évidemment son vote sur les conclusions du préavis.

**Le président :** – La discussion continue sur cette motion d’ordre. Elle n’est plus demandée. Je vous fais voter. Celles et ceux qui sont favorables à une reprise dans quelque vingt-cinq minutes le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires ? Merci. Abstentions ? Nous voici donc unanimes pour une reprise de la discussion et la liquidation de ce point de l’ordre du jour.

Dernière partie de la motion d’ordre : qui va présider ? La proposition de M<sup>me</sup> Peters est de me laisser cet honneur. Je mets en discussion cette proposition.

*Discussion*

**M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttman (LE) :** – Je pense qu’il ne faut pas faire d’histoires et je propose que vous la présidiez.

**Le président :** – La discussion continue. La discussion n’est plus demandée. Je vous fais voter sur cette proposition. Celles et ceux qui me confient cette fin de soirée, avec l’équipe du Bureau sortant, cela va de soi, le manifestent en levant la main. Merci. Avis contraires ? Merci. Abstentions ? Fort bien. Nous voilà repartis pour une séance de relevée dès minuit.

Nous continuons avec notre ordre du jour. Entre-temps, nous avons eu le plaisir de voir revenir M. Nicolas Gillard.

(Rires.) Nous pouvons prendre le point INT48, interpellation de M. Nicolas Gillard et consorts: «Cambriolage, une spécialité lausannoise». Je le prie de nous rejoindre pour la discussion sur la réponse de la Municipalité.

**Interpellation de M. Nicolas Gillard et consorts :  
«Cambriolage, une spécialité lausannoise ?»<sup>19</sup>**

*Développement polycopié*

La Commune de Lausanne a communiqué le 3 mars 2009 son bilan 2008 de la sécurité publique. Les chiffres présentés ne sont pas bons ; certains d'entre eux sont même franchement catastrophiques, comme l'augmentation de plus de 15% des vols avec effractions. Radicaux, Libéraux et PDC se félicitent tout de même de la diminution significative et continue du nombre de victimes d'accidents de la circulation routière, domaine dans lequel la prévention et la responsabilité des conducteurs se conjuguent pour obtenir les bons résultats constatés. Ils se félicitent également de l'excellent travail de nos policiers en matière de lutte contre les stupéfiants.

Une augmentation de 15,7% des vols avec effraction, soit 400 cambriolages de plus, est un phénomène extrêmement inquiétant qui requiert de la part des Autorités municipales une analyse sans complaisance et le développement rapide des stratégies et des moyens nécessaires. On peut d'ailleurs s'étonner d'une pareille augmentation alors que ces mêmes délits avaient subi une forte diminution durant les années 2005 et 2006.

L'augmentation générale des délits à Lausanne devrait également être replacée dans le contexte suisse pour déterminer si le cas lausannois est une généralité ou si, au contraire, cette augmentation importante est un phénomène qui affecte essentiellement Lausanne et pourquo.

Nous remercions dès lors la Municipalité de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

1. L'augmentation des délits, notamment des vols avec effraction, constatée de 2007 à 2008 en ville de Lausanne a-t-elle également été notée dans d'autres grandes villes suisses et le cas échéant en quels pourcentages ?
2. Si d'aventure l'augmentation lausannoise est plus sensible que celle constatée dans d'autres agglomérations suisses, à quoi la Municipalité attribue-t-elle cette différence ?
3. Quelles mesures la Municipalité entend-elle prendre d'urgence pour tenter de ramener à la baisse le nombre des cambriolages, et en général des délits tel que ce fut le cas durant les années 2005 et 2006 ?

<sup>19</sup>BCC 2008-2009, T. II (N° 12), p. 310.

*Réponse polycopiée de la Municipalité*

L'interpellation déposée par M. Nicolas Gillard et consorts fait suite au bilan 2008 de la sécurité publique, exposé lors de la conférence de presse annuelle du 3 mars dernier, au cours de laquelle le directeur de la Sécurité publique et des Sports et le commandant de la Police de Lausanne ont présenté les statistiques de la sécurité en ville de Lausanne, dans les domaines de la criminalité et de la circulation routière.

Il en ressort une augmentation de 7,8% du nombre total des délits enregistrés par la police, alors même que le nombre de délits avec violence (tels que voies de fait, lésions corporelles, vols à l'arraché et brigandages) est resté stable. Cette augmentation s'explique pour moitié par les plus de 400 plaintes pour vol, déposées après les événements de la nuit du 31 décembre 2007 au 1<sup>er</sup> janvier 2008, dans le cadre de la soirée Beaulieu New Year. Il n'en demeure pas moins qu'au-delà des bons résultats réalisés dans le domaine de la circulation routière, avec notamment la baisse spectaculaire de 47% du nombre d'enfants piétons victimes, ainsi que des résultats tangibles réalisés en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants (démantèlement de réseaux de distribution, saisies de produits stupéfiants, trafiquants déférés à la justice), ces chiffres révèlent une hausse significative de 15,7% des vols avec effraction, qui sont passés de 2679 en 2007 à 3101 en 2008. Ce dernier chiffre comprend les vols avec effraction dans les locaux commerciaux, dans les habitations et dans les véhicules. Dans le détail, ce sont les vols par effraction dans les commerces qui ont subi la plus forte progression (+ 333 cas, soit une majoration de 61,6%). Les habitations ont également été touchées fortement avec près de 137 cas de plus, soit une augmentation de 20,4%. Le nombre de voitures fracturées est, quant à lui, demeuré stable. Au total, ce sont ainsi plus de 400 délits de vols par effraction supplémentaires qui ont été enregistrés par la Police de Lausanne en 2008.

Les investigations conduites sans relâche par la Police de Lausanne pour tenter d'enrayer ce phénomène lui ont notamment permis d'établir que la plupart des cambriolages étaient à ce jour le fait de bandes organisées. Ainsi, entre l'été 2007 et fin 2008, en collaboration avec les Polices cantonales vaudoise, genevoise, bernoise et zurichoise, la Police de Lausanne a arrêté quelque 34 membres d'un réseau de cambrioleurs, mis en cause dans plus de 150 vols par effraction réalisés dans plusieurs cantons suisses, dont une grande part sur le territoire de la ville de Lausanne. Ce résultat a été qualifié d'historique par le quotidien *Le Temps*. La Municipalité se réfère à cet égard au communiqué de presse de la Police de Lausanne du 7 avril 2009.

Bien que ces cambrioleurs agissent souvent selon des modes opératoires identiques, leur grande mobilité, leur organisation très structurée et l'absence de logique géographique, quant aux lieux de commission de leurs infractions, rendent les enquêtes de police particulièrement délicates. Après le succès de cette opération policière, concertée et de longue

haleine, qui a permis l'arrestation des 34 cambrioleurs précités, le nombre de délits par arrachage de cylindre, la spécialité du réseau, a très sensiblement chuté dans la région lausannoise. Il n'en demeure pas moins que le démantèlement de ces réseaux de délinquants, agissant en bande et par métier, avec des ramifications internationales, reste très difficile. Par ailleurs, les Autorités policières font le constat que, dès l'arrestation d'auteurs identifiés de cambriolages, ceux-ci sont remplacés par d'autres délinquants, bien évidemment préalablement rodés aux techniques d'introduction clandestine, telles que l'arrachage de cylindres. Les Autorités policières et judiciaires en ont tiré la conclusion que la seule mise hors d'état de nuire d'un réseau de cambrioleurs ne suffit pas à mettre un terme aux vagues de cambriolages qui touchent aussi bien Lausanne que toutes les autres régions de Suisse et plus particulièrement les grandes villes.

Pour être complet, il convient encore de relever qu'une partie des vols avec effraction perpétrés à Lausanne est également le fait de délinquants locaux, qui agissent pour leur propre compte, très souvent en relation avec une consommation de produits stupéfiants.

Les Autorités policières relèvent encore que la résolution des cas de cambriolages dépend de nombreux facteurs, dont celui de la célérité dans l'annonce de ceux-ci à la police. De plus, les auteurs étant très mobiles, souvent à pied, et susceptibles d'agir n'importe quand et n'importe où, il est particulièrement difficile pour la police, alors même que la majorité des délits semble se concentrer dans l'hypercentre de la ville, de mettre en place des surveillances ciblées pour prévenir les infractions et, le cas échéant, interpellé en flagrant délit les auteurs de cambriolages.

Cela étant, la Municipalité répond comme suit aux questions qui lui sont posées :

*1. L'augmentation des délits, notamment des vols avec effraction, constatée de 2007 à 2008 en ville de Lausanne a-t-elle également été notée dans d'autres grandes villes suisses et le cas échéant en quels pourcentages ?*

L'augmentation de 15,7% des vols par effraction, relevée à Lausanne pour l'exercice 2008, n'est pas une spécialité locale. En effet, d'autres villes ou cantons suisses sont touchés de plein fouet par ces vagues de délits contre le patrimoine. Ainsi, à Genève, une augmentation globale de près de 20% a été communiquée le 21 avril dernier par la Police genevoise. Pour le canton de Fribourg, une augmentation de près de 10,6% est notée. Pour Zurich-Ville, une augmentation de 8,3% a été communiquée récemment.

La Police cantonale vaudoise a communiqué, en date du 27 avril 2009, une augmentation de 22% du nombre de cambriolages. Dans ce chiffre, sont inclus les délits commis sur le territoire lausannois.

*2. Si d'aventure l'augmentation lausannoise est plus sensible que celle constatée dans d'autres agglomérations*

*suisses, à quoi la Municipalité attribue-t-elle cette différence ?*

Conformément à la réponse qui précède, la Municipalité constate que Lausanne n'est de loin pas la seule ville de Suisse à être touchée par l'augmentation des vols avec effraction. En effet, ces derniers sont également en importante progression dans d'autres grandes villes.

*3. Quelles mesures la Municipalité entend-elle prendre d'urgence pour tenter de ramener à la baisse le nombre des cambriolages, et en général des délits tel que ce fut le cas durant les années 2005 et 2006 ?*

La Police de Lausanne n'a pas attendu la publication de ses statistiques pour prendre des mesures immédiates en vue de lutter contre l'augmentation des cambriolages. Ainsi, par exemple, dès l'automne 2008, elle a mis en place une opération de police dénommée Urbano, dans le but de coordonner et de conjuguer des actions de visibilité, d'observation et d'intervention. Ces actions visaient à lutter contre plusieurs phénomènes, parmi lesquels les délits sériels, tels que les cambriolages d'appartements et de commerces. A cette fin, la police a mis en place une surveillance dans différents secteurs de la ville, en tenant notamment compte des statistiques des heures et des quartiers de la ville touchés.

En termes d'actions conduites par la Police de Lausanne pour lutter contre les cambriolages, outre celles évoquées ci-dessus, on peut encore citer les nombreuses arrestations auxquelles elle a procédé récemment, notamment pour des délits sériels dans les commerces et habitations.

Il convient encore de souligner le grand travail de prévention des cambriolages que mène la Police de Lausanne. A ce titre, en collaboration avec les gérances et régies immobilières, la Police de Lausanne a élaboré une campagne d'information, sous la forme d'un dépliant et d'affichettes. Ces documents exposent clairement les risques auxquels les habitants sont exposés, ainsi que les méthodes simples, qui permettent de réduire le risque d'être victime d'un cambriolage. Ils ont été distribués à l'ensemble des propriétaires immobiliers et des gérances établis à Lausanne, avec pour mission de les transmettre aux concierges des immeubles.

Pour conclure, la Municipalité reconnaît que la résolution du problème de l'augmentation des cambriolages en ville est ardue. Cependant, elle rappelle que la Police de Lausanne met constamment sur pied des opérations particulières dans ce domaine et se montre active en matière de prévention, de manière à ce que, mis ensemble, les efforts de chacun permettent de lutter avec plus d'efficacité contre ce phénomène.

**Le président :** – Je vous donne la parole pour le début de cette discussion, Monsieur Gillard.



*Discussion*

**M. Nicolas Gillard (LE) :** – En quelques mots, permettez-moi de vous rappeler l’objet de cette interpellation qui faisait suite au bilan 2008 de la Sécurité publique publié au début de 2009. Il ressortait de ce bilan que si le nombre des délits était assez stable sur la commune de Lausanne, toutes sortes et toutes qualités confondues, les délits liés à des vols par effraction étaient, eux, en forte augmentation. Le but de cette interpellation était d’établir si le cambriolage, c’est-à-dire le vol avec effraction, était une spécificité lausannoise, s’il y avait des particularités à relever au niveau géographique, en comparaison avec des grandes villes, ou si on était dans un trend – vous me passerez cet anglicisme – généralisé en Suisse.

Je remercie M. le municipal pour la réponse complète que ses services et lui-même ont bien voulu me faire. Le résultat de cette réponse est le suivant : il y a une tendance assez générale en Suisse romande et en Suisse allemande à une augmentation des cambriolages et des vols par effraction.

Un point cependant me satisfait à moitié dans la réponse municipale : plus on se rapproche de Genève et de sa frontière, ou plus on est dans des zones limitrophes avec les frontières, plus l’augmentation du nombre de cambriolages est importante. Lorsqu’on s’éloigne un peu, l’augmentation des cambriolages, qui atteint quelque 15 % à Lausanne, est de 7 %, 8 % ou 10 % à Fribourg, et de 10 % à Zurich. Cela m’interpelle dans la mesure où la réponse laisse entendre qu’il n’y a pas de spécificité lausannoise, qu’il y en aurait peut-être une au bout du lac. Je désire entendre le municipal, savoir s’il estime que la situation géographique de Lausanne peut être pour quelque chose dans le fait que, par exemple, on voit beaucoup de plaques lyonnaises, qui pourraient partir le coffre plus plein qu’à leur arrivée.

D’autre part, et beaucoup plus fondamental, je désire savoir si, face à un tel constat, s’il existe, il y a une gestion coordonnée de cette problématique entre le Canton et la Ville de Genève, et la Ville de Lausanne. Sans vouloir forcément pointer du doigt les coupables éventuels de ces infractions, est-ce que ces allers et retours en Suisse pourraient être traités globalement entre des polices, qu’elles soient communales, Genève, Lausanne, ou cantonales, Vaud, Genève ?

**M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports :** – Tout d’abord, quelques réflexions sur le deuxième point que vient de soulever M. Nicolas Gillard. La réponse donne l’exemple de l’arrestation de 34 cambrioleurs qui ont commis quantité de vols, notamment à Lausanne, mais aussi ailleurs. C’est le fruit d’une collaboration importante entre les diverses polices de divers Cantons et de diverses Villes. Cela montre que la coordination n’est pas seulement une figure de style, mais qu’elle fonctionne vraiment dans ce domaine.

Un des acquis du protocole d’accord, qui vient d’être accepté en deuxième débat par le Grand Conseil ce matin, vise précie-

sément à développer une meilleure collaboration entre diverses polices pour qu’il y ait une meilleure entente, une meilleure circulation de l’information lorsqu’il y a un problème avéré de sécurité publique, au niveau régional ou cantonal. Il s’agit d’avoir une approche beaucoup plus coordonnée qu’aujourd’hui lorsqu’une vague de cambriolages, par exemple, est relevée dans l’arc lémanique, comme dans l’exemple que je viens de citer. Le protocole d’accord devrait renforcer cette collaboration entre les diverses polices vaudoises en particulier, comme c’est déjà le cas aujourd’hui aussi entre les polices vaudoises et celles des autres Cantons.

Pourquoi l’arc lémanique est, semble-t-il, plus touché que les autres régions de Suisse ? En effet, on constate que les cambriolages sont assez nombreux de Genève à Villeneuve. C’est probablement lié à la présence de divers réseaux. On en a mentionné un tout à l’heure. C’est un vrai problème sur lequel la police lausannoise s’est particulièrement penchée pour arriver aux arrestations pratiquées et mettre sur pied des actions « Centro » ou « Urbano » dont nous avons parlé tout à l’heure. Tout cela doit évidemment se faire de manière plus coordonnée, mais la réponse à la question de pourquoi il y a plus de délits de ce type dans la région lémanique s’explique certainement par la proximité des frontières.

**Le président :** – La discussion continue. Elle n’est plus demandée. Elle est close. Aucune résolution n’étant déposée, nous en resterons là.

**Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu l’interpellation de M. Nicolas Gillard et consorts : « Cambriolage, une spécialité lausannoise ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

**Le président :** – Nous pouvons passer à la dernière interpellation de l’ordre du jour, l’interpellation de M. Cédric Fracheboud et consorts : « 3000 logements oui, mais à quel prix ? » Monsieur Fracheboud, merci de nous rejoindre à la tribune.

**Interpellation de M. Cédric Fracheboud et consorts : « 3000 logements oui, mais à quel prix ? »<sup>20</sup>***Développement polycopié*

Ces derniers temps, les résiliations des baux à loyer se sont multipliées en ville de Lausanne. Elles touchent en

<sup>20</sup> BCC 2008-2009, T. II (N° 14/I), p. 562.

priorité les baux du marché libre avec des loyers bas, où habitent essentiellement des locataires de longue date. La Municipalité souhaite la construction de 3000 nouveaux logements dont 1000 seraient des logements subventionnés. C'est un signal fort pour les investisseurs, qui ayant perdu confiance dans les placements boursiers, souhaitent à nouveau investir dans le locatif. Un taux hypothécaire très bas permet d'espérer des rendements élevés. Il suffit de trouver un immeuble à vendre bien situé dans un quartier un peu excentré avec un peu de verdure autour, un petit immeuble comme on savait les construire au début du XX<sup>e</sup> siècle et le tour est joué. Sur la surface ainsi dégagée, on peut tripler le nombre d'appartements. Surtout, il ne faut pas que ça traîne. Avant que le Service d'urbanisme n'ait statué et donné son accord pour la démolition, il faut envoyer les premières lettres de congé. Ils peuvent alors se dire, l'immeuble se vide, vite détruisons cette vieille baraque avant que des squatters s'y installent.

On est donc libre de remodeler le paysage urbain lausannois en construisant massif et dense. Les espaces verts privés disparaissent au profit du béton, et le prix du logement prend l'ascenseur. Les locataires ainsi expulsés des logements anciens vont grossir le flot de tous ceux qui recherchent un logement à un prix abordable. Ils ont bien peu de chances de trouver ce qu'ils recherchent dans la même gamme de prix, ils devront soit quitter Lausanne, pour s'installer dans une commune périphérique, où les loyers et les impôts sont plus bas, ou se tourner vers le logement social, subventionné, et partiellement payé par l'impôt.

Le locataire mis à la rue aujourd'hui peut-il attendre que les 2000 logements du marché libre et les 1000 logements subventionnés soient construits ?

En tenant compte de ce constat initial, nous prions la Municipalité de répondre aux questions suivantes :

1. Dans la politique 3000 logements prônée par la Municipalité, combien de logements seront construits sur les ruines ou sur la démolition d'immeubles en proportion avec les logements construits sur des terrains vierges ?
2. Suite à la démolition de vieux immeubles, peut-on estimer le nombre de personnes qui devront recourir à l'aide au logement suite à une adaptation à la hausse de leur loyer, et quelle est la charge financière estimée de ce transfert ?
3. Dans sa politique, la Municipalité a-t-elle tenu compte de l'augmentation de la demande d'appartements subventionnés et libres pour loger les locataires sortant d'immeubles voués à la démolition ?
4. Est-ce que la perte de ces immeubles est comprise dans les 3000 logements à construire ?

#### *Réponse polycopiée de la Municipalité*

La Municipalité rappelle que la démolition de tout logement loué et figurant dans les catégories à pénurie est soumise, en plus de la législation sur l'aménagement du territoire (LAT/LATC), au préavis et à la décision des Autorités communales et cantonales en application de la Loi cantonale du 4 mars 1985 concernant la démolition, la transformation et la rénovation de maisons d'habitation ainsi que l'utilisation de logements à d'autres fins que l'habitation (LDTR 1985). Concrètement, en période de très forte pénurie, l'autorisation de démolir requise n'est accordée par les Autorités communale et cantonale que pour autant, notamment, que le nouveau projet permette une densification et/ou une compensation significative des logements démolis. Une autre condition posée à la démolition consiste à exiger qu'un nombre identique de mètres carrés démolis soient, non seulement reconstruits, mais également reloués à un prix identique à celui qui aurait été autorisé en cas de rénovation. Pour les surfaces construites en plus, les propriétaires n'ont pas de contrainte fixée.

Cela étant, la Municipalité répond de la manière suivante aux questions posées dans l'interpellation de M. C. Fracheboud et consorts.

1. *Dans la politique 3000 logements prônée par la Municipalité, combien de logements seront construits sur les ruines ou sur la démolition d'immeubles en proportion avec les logements construits sur des terrains vierges ?*

Dans le cadre du préavis 2005/45 «Réalisation de 3000 nouveaux logements à Lausanne», trois pôles géographiques sont concernés par les projets. Le premier est situé sur le *territoire urbain*, le second en *zone foraine* et le troisième en *zone stratégique*. Les deux derniers pôles susmentionnés ne sont en pratique pas concernés par les questions de l'interpellateur puisqu'en effet, aucun logement ne sera touché par les futures constructions. Il s'agit de bien-fonds voués à des usages commerciaux, à des friches industrielles et surtout des terrains non construits.

C'est le pôle appelé *territoire urbain* qui est concerné par le souci de l'interpellateur ; les premiers projets «3000 logements» sont soit en construction, soit en voie d'élaboration.

Ainsi, sur les cinq projets en construction ou en cours d'études soit :

- Beaumont (*une villa démolie et 28 logements construits*) ;
- Victor-Ruffly (*quatre villas démolies et 64 logements construits*) ;
- Borde (*39 logements démolis et 72 reconstruits*) ;
- Fiches-Bérée (*6 villas démolies et environ 500 logements construits*) ;
- Faverges (*4 villas démolies et 80 logements reconstruits*).

Le bilan s'établit par la démolition de 54 logements et la reconstruction d'environ 740 appartements.

Les autres sites recensés dans ce pôle par le préavis ne comprennent pas de logements.

Pour mémoire les sites de : Beaulieu, Provence et Maillefer, sur lesquels des réalisations sont en cours ou sur le point de démarrer, permettent de réaliser 467 nouveaux logements sans aucune démolition.

2. *Suite à la démolition de vieux immeubles, peut-on estimer le nombre de personnes qui devront recourir à l'aide au logement suite à une adaptation à la hausse de leur loyer, et quelle est la charge financière estimée de ce transfert ?*

Il est impossible de répondre précisément à cette question. Toutefois et à titre d'exemple, les statistiques montrent que du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 30 avril 2009 sur l'entier du parc lausannois (hormis la Borde) les démolitions autorisées concernent 3 immeubles et 5 villas comprenant 45 logements et 2966 m<sup>2</sup> et qu'en compensation 9 immeubles totalisant 139 logements et 12'155 m<sup>2</sup> les ont ou les auront remplacés.

Par ailleurs, lors de chaque démolition ou même rénovation lourde, le Service du logement et des gérances écrit aux locataires pour leur rappeler que depuis début 2009, la Ville et l'Etat ont conjointement instauré une aide individuelle au logement destinée à toutes les familles lausannoises avec enfant(s) dont la charge de loyer serait trop importante.

3. *Dans sa politique, la Municipalité a-t-elle tenu compte de l'augmentation de la demande d'appartements subventionnés et libres pour loger les locataires sortant d'immeubles voués à la démolition ?*

Les chiffres susmentionnés montrent que la démolition de logements, dans le cadre du préavis «3000 logements» est peu significative et contrôlée. Cela étant, le préavis 2005/45 prévoit qu'environ un tiers des futurs 3000 nouveaux logements seront à caractère social et subventionnés.

4. *Est-ce que la perte de ces immeubles est comprise dans les 3000 logements à construire ?*

A priori non, en raison des motifs évoqués dans la première question et la réponse ci-dessus.

**Le président :** – Je vous donne la parole pour réagir à la réponse municipale.

*Discussion*

**M. Cédric Fracheboud (UDC) :** – Je remercie la Municipalité pour sa réponse à mon interpellation. J'ai toutefois quelques remarques à ajouter.

Le plan de 3000 logements est très bien, mais il semble qu'il y ait quelques conséquences sur le domaine privé. Je sais que la Municipalité n'a pas le droit de s'engager dans ce domaine, mais la politique qu'elle applique ces derniers temps en matière de logement a des incidences. Dans sa réponse, la Municipalité explique, par exemple, que quand un immeuble est démoli, les propriétaires doivent remettre l'équivalent de la partie détruite avec ce qu'on appelle une rénovation lourde, et ensuite le prix est fixé par les règles du marché. C'est très bien, mais à l'heure actuelle, avec la pénurie du logement que nous connaissons dans la région romande, malheureusement, des personnes se retrouvent dans la situation où l'augmentation de leur loyer est telle que même si elles n'ont jamais eu besoin d'une quelconque subvention pour se loger, elles « tombent dans le domaine social » et doivent demander l'aide individuelle au logement.

Cela augmente les coûts pour tous, puisque ces aides sont payées par nos impôts. Ces personnes, qui pouvaient vivre de façon normale avec leur loyer, qui pèse quand même sur leurs moyens d'existence, sont obligées de demander de l'aide pour pouvoir vivre. Je ne suis pas sûr que ce soit idéal pour faire venir de nouveaux habitants aisés à Lausanne, sachant qu'à un moment donné, ils devront payer tout ça.

J'ai lu aussi que les familles recevraient une information leur confirmant qu'elles ont droit à une aide, etc. Est-ce que toutes les catégories de personnes contraintes de déménager suite à une résiliation de bail la reçoivent ? Ou est-ce seulement pour les familles ?

**M<sup>me</sup> Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine :** – Je réponds d'abord à la deuxième question de l'interpellateur. En effet, le Conseil communal l'a voulu, l'aide individuelle au logement est uniquement destinée aux familles avec enfants. Elles peuvent être monoparentales, recomposées, de n'importe quel type, mais avec des enfants. L'aide n'est pas destinée à des adultes seuls.

Il y a des limites de prix pour les reconstructions qui maintiennent la densité précédente, alors que le surplus est calculé au prix du marché. Cela renchérit les loyers pour les gens qui doivent déménager, c'est vrai. Cependant, il n'y a pas que du marché libre dans la reconstruction. Nous donnons l'exemple de la Borde, où 39 logements ont été démolis et 72 seront reconstruits, et subventionnés. Cela reste destiné à des familles à revenu modeste. De toute façon, chaque fois qu'on construit, c'est un peu plus cher, mais c'est aussi le prix de la densité. Dans la plupart des exemples, à part la Borde, ce sont des villas qui sont démolies et pas des constructions déjà denses. Au total, le résultat est plutôt favorable aux familles et amène de nouveaux logements sur le marché, y compris pour des familles modestes.

**Le président :** – La discussion continue. Elle n'est plus demandée. Vous ne déposez pas de résolution. Cet objet est liquidé. Je vous remercie.

### Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation de M. Cédric Fracheboud et consorts : « 3000 logements oui, mais à quel prix ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

**Le président :** – Mesdames et Messieurs, nous ne pouvons formellement reprendre la séance qu'à minuit.

Histoire de tuer le temps – mais pas seulement – il est de coutume que le président dise quelques mots à la fin de son année de mandat. Je me propose d'occuper ce petit moment, tout à la fin de ma période légale, pour plonger ensuite dans l'illégalité, et, suivant votre volonté, repartir dans la légalité pour la suite de notre soirée.

A l'image de cette soirée, cela vous étonnera peut-être, cette année de présidence a passé extrêmement vite pour moi.

Extrêmement vite parce que la notion du temps dépend de ce que l'on fait dans l'existence, en quelque sorte. Pour moi, j'ai juste eu le temps de découvrir que Lausanne est une ville incroyable, avec un tissu associatif d'une densité phénoménale. Qui ne fait pas partie d'une association ? Pas seulement au Conseil... J'ai eu aussi le temps de découvrir qu'il y a une immense variété d'activités dans cette ville, depuis celles au service des citoyens jusqu'à des activités de grand luxe ou de toute autre sorte. C'est aussi une découverte.

Et nous sommes déjà en juillet, puisque je terminerai le premier jour de ce mois, grâce à votre décision.

Cela a aussi passé très vite parce qu'il n'y avait pas de soucis majeurs. Il y a eu des thèmes importants, suscitant des discussions denses. Mais tout s'est très bien passé grâce à l'ambiance extraordinaire qui a régné au Bureau. Je me réjouis pour le nouveau Bureau, dont la composition pourrait aussi créer une atmosphère très agréable. Il y a eu partage des tâches de représentation et j'exprime ma reconnaissance aux membres du Bureau qui ont été très disponibles lorsqu'il ne m'était pas possible de représenter la Ville dans les nombreuses manifestations qui ont lieu. Le Bureau a aussi très bien travaillé grâce à son secrétariat, qui présente un mélange d'efficacité et d'expérience, dans une composition nouvelle.

Merci aux membres du Bureau pour leur aide et leur travail durant cette année de présidence du Conseil communal.

Les séances, si je me réfère à mon expérience, étaient assez traditionnelles. On parle énormément... Pas forcément pour faire avancer le débat, mais parce qu'on est là pour ça !

C'est parfois un peu agaçant. Il m'est arrivé de gratter doucement le micro – il paraît que ça fait beaucoup de bruit à la télévision – pour manifester mon irritation.

Certains orateurs ont été repérés par des téléspectateurs hors de la commune, parce qu'ils manipulent leur micro et c'est aussi assez exaspérant. Faites attention...

Ça, c'est pour les points de détail.

On a parlé énormément cette année, mais je me fais un peu de souci pour les deux suivantes, où il y aura des enjeux électoraux. Si j'avais un souhait à émettre, ce serait de ne pas trop faire une arène de nos débats, de manière exagérée. J'exprime déjà toute ma sympathie à Yves-André Cavin pour la suite de cette législature.

J'espère aussi que les présidents suivants se rendront compte, même si les débats sont très longs, qu'il est assez malvenu d'interrompre les orateurs, parce qu'ils en ressortent... verts. Donc faites attention ! (*Rires, exclamations.*)

Au Conseil, il n'y a pas que de la tradition, il y a aussi du changement, une sorte de métamorphose. Je suis assez satisfait d'avoir contribué en partie à cette métamorphose. Nous avons franchi une étape, la transformation de la salle du Conseil. Elle est maintenant mature, à quelques détails près. Peut-être que vous vous en rendez compte en passant au perchoir, l'acoustique laisse encore à désirer, surtout quand on parle beaucoup. C'est assez pénible, à la tribune on entend toutes les conversations de la salle.

Nous avons aussi mis en place une salle de travail pour les conseillers. Elle est encore peu utilisée, mais c'est un plus qui sera favorable à votre travail et fera progresser nos discussions.

Nous avons aussi décidé un passage fondamental de l'ère du papier à celle des électrons, avec la suppression prochaine de l'envoi du matériel par la poste. Cette nouveauté passera probablement difficilement. Dans la métamorphose du Conseil, nous devons franchir des stades. C'est une étape importante et je souhaite que les conseillers qui ont des difficultés n'hésitent pas à demander de l'aide. Je les remercie de l'effort qu'ils devront faire pour que cette solution puisse aussi progresser.

Nous avons aussi constaté cette année un renforcement des liens entre les Commissions permanentes et le Bureau. C'est une des premières fois, que je sache, que le Bureau a eu une visite des commissions. Elle a permis aux Commissions permanentes de s'intéresser à son travail et les discussions ont été très constructives.

Malheureusement, mais je n'y suis pour rien, et le Bureau du Conseil non plus, c'est aussi la fin des retransmissions par TVRL. Après une longue période, la retransmission de nos débats passera sur un autre canal. J'espère que les téléspectateurs pourront le capter.

Mais cette métamorphose, j'en suis certain, va conduire notre Conseil à mieux travailler et parvenir à des résultats encore meilleurs du point de vue du dialogue entre les groupes.

Il n'y a pas eu de métamorphose, en revanche, dans les discussions avec la Municipalité. Je salue l'excellent esprit qui règne entre le Bureau et celle-ci, ainsi que les efforts que déploient les municipaux pour la bonne marche du Conseil, pour avancer à notre rythme, ce qui n'est pas toujours facile... Je me réjouis du jour où la Municipalité aura trouvé un moyen de respecter le délai de réponse aux interpellations. Mais je ne retiendrai pas ma respiration en l'attendant.

Surtout, j'aimerais vous remercier tous de votre intérêt pour nos travaux, pour votre collaboration durant cette année et pour m'avoir donné la chance de vivre une année très agréable.

Merci à tous, nous pouvons ouvrir l'autre séance.

*(Vifs applaudissements.)*

\_\_\_\_\_

La séance est levée à 0 h 00.



# Séance

du mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2009

**Membres absents:** M<sup>me</sup> Caroline Alvarez, M<sup>me</sup> Martine Auderset, M. Benoît Biéler, M. Jean-Louis Blanc, M<sup>me</sup> Marie Deveaud, M. Jean-Michel Dolivo, M<sup>me</sup> Andrea Egli, M<sup>me</sup> Sarah Frund, M. André Gebhardt, M. Fabrice Ghelfi, M<sup>me</sup> Diane Gilliard, M. Albert Graf, M. Xavier de Haller, M. Alain Hubler, M. François Huguenet, M. Olivier Martin, M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron, M. Gilles Meystre, M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon, M. Philippe Mivelaz, M. Paul Kahumbu Ntumba, M<sup>me</sup> Stéphanie Pache, M. Bertrand Picard, M. Francis Pittet, M. Roland Rapaz, M<sup>me</sup> Janine Resplendino, M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz, M. Yvan Salzmann, M<sup>me</sup> Myriam Tétaz, M<sup>me</sup> Elena Torriani, M<sup>me</sup> Maria Velasco, M<sup>me</sup> Magali Zuercher, M<sup>me</sup> Anna Zürcher.

Membres présents	67
Membres absents	33
Effectif actuel	100

A 00 h 00, à l'Hôtel de Ville.

**Le président:** – Je reprends le point R170 de l'ordre du jour, «Immeuble rue de Genève 57 à Lausanne, Arsenic – centre d'art scénique contemporain. Rénovation de l'enveloppe, assainissement des installations CVSE, mise en conformité des sorties de secours et des dispositifs généraux de sécurité, surélévation de la toiture du corps central et réaffectation des locaux. Demande de crédit d'étude». Merci, Monsieur Chollet, de revenir à mes côtés. J'ouvre la discussion.

**Immeuble rue de Genève 57 à Lausanne, Arsenic – centre d'art scénique contemporain. Rénovation de l'enveloppe, assainissement des installations CVSE, mise en conformité des sorties de secours et des dispositifs généraux de sécurité, surélévation de la toiture du corps central et réaffectation des locaux. Demande de crédit d'étude**

**Préavis N° 2009/12**

*Reprise et suite de la discussion*<sup>1</sup>

**M. Philippe Jacquat (LE):** – LausannEnsemble n'a jamais été opposée à l'entrée en matière sur ce préavis, au contraire. Il est sorti en mars, la commission a siégé en mai, presque deux mois plus tard. Et subitement, nous recevons un addenda, et une demande de traitement en urgence. Cela nous a échappé.

Nous avons requis le report du vote pour permettre à tous les conseillers de réfléchir à la proposition non dénuée d'intérêt d'un conseiller communal, et d'alimenter la réflexion sur le devenir et la pérennité d'une nouvelle salle de spectacle plutôt qu'une simple réhabilitation de l'ancienne. C'est non seulement le droit d'un conseiller, mais aussi son devoir. LausannEnsemble prend note que cette réflexion n'est pas voulue et n'aura pas lieu. Responsable, et pour ne pas retarder le vote qui semble soudain si urgent, LausannEnsemble comprend la séance supplémentaire, mais s'insurge totalement sur la méthode, fort cavalière.

**M. Guy Gaudard (LE):** – J'ai bien compris vos arguments, Madame Zamora. Il ne suffit pas de se prévaloir du socialisme pour posséder les valeurs sociales que sont le respect et l'écoute de l'autre. Je demande simplement de valoriser la surface de l'immeuble sis à la route de Genève 57, non de supprimer le théâtre Arsenic, ni de le dévaloriser. J'aurais souhaité qu'on étudie les deux possibilités, rénovation ou reconstruction. Il n'est pas interdit de faire des propositions dans ce Conseil et je déplore qu'à chaque fois que l'on fait une remarque sur l'un de vos préavis, vous utilisiez le dénigrement pour y répondre. Je rappelle que Fr. 8 millions supplémentaires sont demandés en plus des trois prévus au plan des investissements. Tant qu'à investir plus, investissons intelligemment. Cessez de croire que le patron que je suis n'est pas au fait des règles de politesse et du côté pratique des choses que je rencontre dans mon milieu professionnel, la construction. Argumentez, mais souvenez-vous que certains ne sont pas ici pour vous embêter mais pour faire évoluer les dossiers dans la bonne direction.

**M<sup>me</sup> Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine:** – Je remercie ce Conseil d'avoir fait l'effort de rester après minuit pour traiter ce préavis. Je désire cependant rétablir certaines choses, en particulier le reproche qui nous a été fait d'avoir travaillé dans la précipitation.

Ce n'est nullement le cas; c'est un concours de circonstances qui fait que ce préavis n'a pas été inscrit normalement à l'ordre du jour. D'abord le Bureau a décidé d'envoyer un ordre du jour pour deux séances à une semaine de distance. Si les ordres du jour avaient été envoyés comme au cours de l'année et non pas, parce que c'était les deux dernières séances, en deux fois, le rapport de M. Chollet serait arrivé à temps pour être traité, comme c'était prévu, dès la fin des travaux de la commission, à cette dernière séance de l'année. Ensuite – il arrive que certains sujets cumulent la

<sup>1</sup>BCC 2008-2009, T. II (N° 20/II), pp. 1255 ss (voir *supra*).

poisse – deuxième incident. Comme M. Chollet l’a expliqué, il y a eu un bogue quelque part qui a empêché que le rapport arrive le matin de l’établissement de l’ordre du jour. Mais du côté du rapporteur comme du nôtre, les choses étaient prévues comme ça dès le départ, il n’y a donc pas eu de précipitation.

Deuxième chose que je désire corriger : la possibilité d’une reconstruction a aussi été examinée « grosse maille », cela a été dit en commission. C’est la solution rénovation qui a paru la plus adéquate.

Le crédit que vous votez permettra d’affiner la question de la rénovation. Si nous avons décidé de vous présenter un préavis pour une démolition-reconstruction, nous aurions aussi demandé un crédit d’étude pour un nouveau projet. La première estimation a été faite en comparant les deux possibilités, démolition-reconstruction ou rénovation. Je regrette qu’on me reproche de ne pas écouter, de ne pas répondre, mettant ainsi en cause ma bonne foi. Je le répète, Monsieur Gaudard, tout cela a été dit en commission. Vous n’avez pas cru, vous continuez à ne pas croire, et je ne veux pas faire un ping-pong de bonne ou de mauvaise foi. Nous avons toujours répondu à toutes les questions que vous avez posées. Nous vous avons dit, et je vous ai dit en particulier en commission, que la réhabilitation avait été choisie pour toutes sortes de raisons, y compris le coût, plutôt que la démolition-reconstruction. Vous m’aviez demandé ce qu’il faudrait faire pour que la reconstruction soit choisie et pas la proposition de l’Administration. Je vous ai répondu que rien ne vous empêchait de déposer un postulat dans ce sens, et que nous traiterions les deux propositions simultanément. Vous ne l’avez pas fait.

Vous ne pouvez pas me reprocher de vous empêcher de prendre des initiatives. Je vous ai même donné la ligne à suivre sur la procédure pour que la reconstruction soit traitée. Je ne vois pas ce que je pourrais faire d’autre. Je crois que je vous traite avec respect, vous avez le sentiment que vous le faites aussi à mon endroit, et visiblement, nous n’avons pas le même mode de communication et nous ne nous comprenons pas. Nous répondons aux questions que vous posez, nous vous indiquons même la manière de procéder pour faire autrement, mais libre à vous d’user de vos droits.

Nous avons fait ce choix de la réhabilitation. Je crois qu’il est juste. Certains d’entre vous le contestent, le Conseil décidera. Mais la reconstruction aussi a été examinée.

**Le président :** – La discussion continue. Elle n’est plus demandée. Elle est close. Monsieur le rapporteur, pouvez-vous nous rappeler les conclusions de la commission, s’il vous plaît ?

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – L’unité de matière entre les trois conclusions étant évidente, la commission les a approuvées en bloc par 9 oui et 1 abstention et vous recommande de faire de même.

**Le président :** – Celles et ceux qui soutiennent l’avis de la commission le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires ? Merci. Abstentions ? Avec six avis contraires, huit abstentions, vous avez accepté ce préavis. Cet objet est traité.

Je clos la séance et vous souhaite un très bon été.

#### **Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le préavis N° 2009/12 de la Municipalité, du 25 mars 2009 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

*décide :*

1. d’allouer à la Municipalité un crédit d’investissement du patrimoine administratif de Fr. 1’390’000.– destiné aux études relatives à la rénovation de l’enveloppe de l’immeuble rue de Genève 57 (Arsenic), à l’assainissement des installations CVSE, à la mise en conformité des sorties de secours et des dispositifs généraux de sécurité, à la surélévation de la toiture du corps central ainsi qu’à la réaffectation des locaux. Ce compte sera balancé par prélèvement sur le crédit d’ouvrage qui sera sollicité par voie de préavis ;
2. de balancer le compte d’attente 3302.581.320 par prélèvement sur le crédit prévu sous chiffre 1 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 3302.390 « Imputations internes » les intérêts relatifs aux dépenses résultant du crédit mentionné sous chiffre 1.

La séance est levée à 00 h 10.

*La rédactrice*  
Diane Gilliard  
Lausanne

*Composition*  
Entreprise d’arts graphiques  
Jean Genoud SA  
1052 Le Mont-sur-Lausanne  
Tél. 021 652 99 65

*On s’abonne au*  
Bureau des huissiers  
Place de la Palud  
Case postale  
1002 Lausanne  
Tél. 021 315 22 16